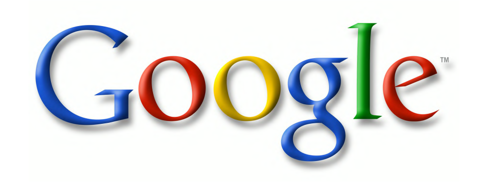



THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
·LIBRARIES·
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
ARTES SCIENTIA VERITAS
1817

LE SÉMINAIRE

DES

MISSIONS-ÉTRANGÈRES

PENDANT LA RÉVOLUTION

(1789-1805)

PAR

ADRIEN LAUNAY

DE LA SOCIÉTÉ DES MISSIONS-ÉTRANGÈRES



VANNES

EUGÈNE LAFOLYE, ÉDITEUR

1888


THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
·LIBRARIES·
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
1817

LE SÉMINAIRE

DES

MISSIONS-ÉTRANGÈRES

PENDANT LA RÉVOLUTION

(1789-1805)

PAR

ADRIEN LAUNAY

DE LA SOCIÉTÉ DES MISSIONS-ÉTRANGÈRES





ANNES

EU AFOLYE, ÉDITEUR

188

LE SÉMINAIRE

DES

MISSIONS-ÉTRANGÈRES

Extrait de la REVUE DE LA RÉVOLUTION

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

—

HISTOIRE ANCIENNE ET MODERNE DE L'ANNAM in-8, *Challamel*, rue Jacob, Paris.... .... **7 fr. 50**

LA SOCIÉTÉ DES MISSIONS-ETRANGÈRES PENDANT LA GUERRE DU TONG-KING, in-8, *librairie St-Paul*, rue de Mézières, Paris.. **1 fr. »»**

NOS MISSIONNAIRES précédés d'une étude historique sur la Société des Missions Etrangères, in-12, *Retaux-Bray*, rue Bonaparte, 82, Paris.................... **3 fr. »»**

LE SÉMINAIRE

DES

MISSIONS-ÉTRANGÈRES

PENDANT LA RÉVOLUTION

(1789-1805)

PAR

ADRIEN LAUNAY

DE LA SOCIÉTÉ DES MISSIONS-ÉTRANGÈRES



VANNES

EUGÈNE LAFOLYE, ÉDITEUR

1888

LE SÉMINAIRE

DES MISSIONS-ÉTRANGÈRES

PENDANT LA RÉVOLUTION

(1789-1805)

Le Séminaire des Missions-Etrangères à Paris est la maison mère et le noviciat de la Société des Missions-Etrangères. C'est le lieu où les jeunes ecclésiastiques qui aspirent à la vie apostolique, sont réunis, sous la direction d'anciens missionnaires, pour faire ou terminer leurs études théologiques, éprouver leur vocation, se perfectionner dans l'esprit de dévouement et de sacrifice, en un mot, pour se préparer par l'étude, la retraite et la prière à l'œuvre difficile de la conversion des infidèles.

Il fut fondé, en 1663, par les procureurs des évêques français que le Souverain Pontife, Alexandre VII, avait envoyés en Chine, au Tonkin, dans la Cochinchine et au Canada.

Pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle, il continua l'œuvre de ses fondateurs ; en 1789, il avait déjà envoyé 236 prêtres en Extrême Orient, il était chargé de cinq missions où l'on comptait 62 prêtres français, une centaine de prêtres indigènes et plus de 250000 chrétiens.

La Révolution traita le Séminaire comme elle traita toutes les maisons religieuses ; elle chassa ses directeurs, emprisonna ses missionnaires, ferma ses portes, et spolia ses biens. De cet asile de prêtres et de lévites, elle fit une caserne qu'elle vendit plus tard à vil prix. Mais la Révolution passa ; le Séminaire fut racheté ; Napoléon le rétablit dans tous ses droits ; les directeurs revinrent de l'exil, et l'œuvre de Dieu reprit son cours. C'est

cette histoire que nous entreprenons de raconter avec quelques détails.

Nous avons puisé tous nos renseignements dans les archives du Séminaire des Missions-Etrangères, composées des lettres des Directeurs, de leurs mémoires, de leurs rapports, et des lettres des cardinaux et des évêques en relation avec les missionnaires. Ces pièces n'ont jamais été publiées, ni même étudiées ; aussi les avons-nous parfois longuement citées, pensant que plusieurs de nos lecteurs seraient heureux de faire avec les hommes et les événements une connaissance plus complète et plus intime.

Mais avant d'entrer dans le récit des faits, nous jetterons un coup d'œil sur le Séminaire des Missions-Etrangères et ses habitants, sur le règlement et les coutumes qui y étaient en vigueur, en 1789.

I

Au coin de la rue du Bac et de la rue de Babylone, dans une cour rectangulaire où l'on pénètre par une large porte cochère, et qu'entourent des maisons de modeste apparence, s'élevait et s'élève encore aujourd'hui l'église des Missions-Etrangères, dont la première pierre fut posée par l'archevêque de Paris, François de Harlai, au nom de Louis XIV, le 24 avril 1683.

Quelques pilastres d'ordre ionique, un fronton triangulaire décorent seuls la façade de cet édifice ; un porche où l'on monte de chaque côté par un large escalier en pierre, donne accès dans l'intérieur, vaste vaisseau éclairé de larges fenêtres de style grec.

L'extrême simplicité de l'église n'était relevée, à cette époque, que par des pilastres en marbre et par trois tableaux de maître : une adoration des Mages de Carle Vanloo, placée au-dessus du maître-autel, une Sainte Famille de Restout, et une autre Sainte Famille d'André Bardon dans la nef.

Sous la chapelle, aussi large, mais un peu moins longue et formant réellement, ainsi qu'on la nommait, l'église inférieure, s'étend la crypte. Elle était ornée de trois tableaux de Mauperrin, l'Adoration des Mages, la Sainte Vierge, Saint François Régis.

et décorée d'inscriptions funéraires indiquant la place où avaient été déposés, au XVIIe siècle, le cœur de Bernard de Sainte Thérèse, évêque de Babylone, le cœur de Louis Voyer d'Argenson et celui de Louise de la Tour d'Auvergne, plus connue sous le nom de Mlle de Bouillon, tous les trois bienfaiteurs insignes du Séminaire.

Après avoir quitté la chapelle, et pénétré à gauche dans une cour plus grande que la première, on avait devant soi un bâtiment « à trois étages carrés et un en mansarde couvert partie en tuiles, partie en ardoises avec chenaux et descentes en plomb, éclairé par treize croisées sur la cour de l'intérieur et sur le jardin, cinq sur la cour du côté de la rue de Babylone et trois sur la tourelle opposée. » C'était le Séminaire. En voici la description d'après un manuscrit de l'époque.

« Il est distribué en triple, à tous les étages, au moyen d'un corridor de toute la longueur éclairé aux deux extrémités ; le corridor du rez-de-chaussée est coupé par une cloison, et celui du premier étage à une de ses extrémités par une grande grille à hauteur d'appui. Le rez-de-chaussée est distribué en plusieurs grandes pièces, le premier étage a treize pièces à droite et à gauche du corridor, dont dix à cheminées ; il est exploité par quatre escaliers avec rampe de fer, dont un grand monte de fond en comble, un autre monte jusques au second étage, le troisième sur la cour de la rue de Babylone s'arrête au premier étage, et le quatrième, qui est un escalier dérobé, prend du second étage jusques au quatrième, à droite du bâtiment[1]. »

On comptait trente-sept chambres, « dont la plupart étaient des chambres ordinaires meublées d'un lit d'étoffe commune en laine ou en coton ainsi que les rideaux des croisées, d'une commode, d'une table, de chaises de paille, et s'il en était de mieux ornées, les meubles appartenaient à ceux qui les occupaient[2]. »

Un large vestibule conduisait « sur un perron garni de deux rampes en pierre » d'où la vue embrassait le jardin du Séminaire et les jardins voisins avec leurs massifs de grands arbres au-dessus desquels s'élevait le dôme des Invalides.

Le Séminaire des Missions-Etrangères était gouverné par des

[1] Archives des Missions-Etrangères. Titres de propriétés non catalogués.
[2] Archives des M.-E. vol. XXXV. p. 223.

prêtres portant le nom de Directeurs. Suivant la teneur des lettres patentes données par Louis XVI, au mois de mai 1775, ces Directeurs étaient divisés en deux catégories : les Directeurs perpétuels et les Directeurs procureurs.

Les premiers étaient choisis, soit parmi les prêtres amis de la Société, soit parmi les missionnaires et élus par tous les Directeurs réunis en Conseil, ils devaient être cinq, au plus six[1]. Ils étaient nommés à vie d'où leur nom de Directeurs perpétuels.

Les Directeurs procureurs ou députés étaient ainsi appelés parcequ'ils étaient élus et envoyés par les missions. « Chaque mission avait le droit d'envoyer au séminaire un missionnaire chargé de sa procuration ; le missionnaire ainsi envoyé, et à ce seul titre, était reçu au nombre des Directeurs, et il en avait tous les droits et en exerçait toutes les fonctions : le choix de ce missionnaire se faisait par le supérieur de la mission et par les missionnaires, à la pluralité des voix ; on pouvait le révoquer de même[2]. »

A cette époque, les Directeurs du Séminaire étaient au nombre de neuf : cinq Directeurs perpétuels dont voici les noms : M. Hody, Martin, du diocèse de Bayonne, ancien supérieur du séminaire d'Arles, reçu directeur le 18 août 1751, élu supérieur pour la première fois, le 19 mai 1756, pour la seconde fois, le 24 janvier 1760, pour la troisième fois, le 13 janvier 1772, et pour la quatrième au mois de janvier 1790. Il fut le seizième supérieur et le dernier, avant la Révolution[3].

M. Bramany, André, du diocèse d'Embrun, nommé directeur le 14 mai 1752. Ni les menaces, ni les persécutions ne pourront vaincre son attachement pour le Séminaire, il y restera jusqu'à sa mort en 1793[4].

M. de Beyries, Jean, du diocèse d'Aire, reçu directeur le 5 août 1761, élu supérieur le 13 janvier 1783, réélu le 17 juillet 1786 .

M. Alary, Georges, du diocèse d'Albi, rappelé de la mission du Su-Tchuen (Chine), par le Séminaire de Paris. Il était le premier

[1] Lettre patentes. — art. 3.
[2] Id. Id. — Id. 4.
[3] Arch. des M.-E. vol. XCI, p. 43, 53, 59, 69.
[4] Id. Id. Id. p. 44.
[5] Id. Id. Id. p. 56, 66, 67.

missionnaire revenu en France pour être directeur perpétuel ; il enseignait la théologie aux aspirants des missions[1].

M Bilhère, Thomas, du diocèse d'Aire, supérieur pendant 26 ans d'une petite congrégation de prêtres établis au Mont-Valérien, élu directeur le 9 janvier 1789, il avait la charge d'économe. C'est lui qui, pendant la Révolution, veillera sur le Séminaire, le rachètera et plus tard sollicitera son rétablissement.

Les Directeurs procureurs étaient au nombre de quatre : M. Boiret, Denis, né à la Flèche, parti pour l'Extrême-Orient, en 1760, député par la mission de Cochinchine en 1773, en 1789, il était chargé de la recette du Séminaire[2].

M. de Chaumont, Denis, missionnaire au Fokien pendant onze ans, revenu en 1787, comme procureur des missions de Chine[3].

M. Blandin Pierre-Antoine, missionnaire de 1778 à 1787 au Tong-King, dont il était le procureur au Séminaire[4].

M. Descourvières Jean-Joseph, du diocèse de Besançon, ancien missionnaire au Congo ; ancien procureur à Macao, député de la mission de Siam en 1788[5].

Les travaux de ces prêtres consistaient surtout dans la direction et l'enseignement des séminaristes qui se destinaient à l'apostolat, dans la gestion des biens du Séminaire, dans l'étude et la conduite des affaires que les missions avaient à traiter, tantôt à Rome, avec les congrégations ou avec le Souverain Pontife, tantôt en France avec le gouvernement, dans l'envoi en Extrême-Orient des missionnaires et des secours offerts par la charité des fidèles.

A ces travaux multiples, ils ajoutaient la prédication dans les communautés religieuses, les hospices, et les paroisses, soit à Paris, soit aux environs, ils faisaient le catéchisme aux pauvres, aux ouvriers, « enfin ils ne négligeaient aucune œuvre de religion et de dévouement[6]. »

Nous avons trouvé écrites de la main de M. Boiret, mais

[1] Archives des Missions-Etrangères, vol. XCIV, p. 16.
[2] Id. Id. Id. vol. Id. p. 18.
[3] Id. Id. Id. vol. Id. p. 17.
[4] Archives des Missions-Etrangères, vol. Id. p. 17.
[5] Id. Id. Id. vol. Id. p. 18.
[6] Dulaure. Tableau hist. de Paris. 4 vol. 2e partie, p. 424.

très probablement copiées par lui sur un autre manuscrit, les lignes suivantes qui indiquent les qualités et les vertus demandées dans les Directeurs du Séminaire des Missions Etrangères ; on y trouve, avec la finesse d'analyse et l'élégance de diction du dix-huitième siècle, la marque d'un esprit sérieux, réfléchi et éminemment pondéré.

« Des hommes ordinaires, y est-il dit, qui connaitraient peu l'esprit du Corps ou qui le connaissant, manqueraient de force et de constance pour le maintenir ne sont pas ceux que Dieu a choisis pour cette œuvre. Il en est d'une piété fort tendre, d'un zèle épuré, mais d'une capacité médiocre pour maîtriser les affaires, *neque hos elegit Dominus*. Il en est de savants, qui feraient bien un syllogisme, qui décideraient bien un cas de conscience et qui ne viendraient que pour disputer : qu'on les laisse, c'est une perte pour nous. Il en est d'un âge trop jeune, sans expérience, incapables par eux-mêmes de prendre un parti et susceptibles des premières impressions qu'on voudra leur donner, ces espèces de gens seraient inutiles au Séminaire et pourraient, dans certaines circonstances, mettre l'œuvre en danger. Qui faut-il donc choisir ? Des hommes qui aiment l'œuvre pour Dieu, qui aiment la paix, qui aient un cœur fait pour l'union et la fraternité, qui n'aient point d'ambition pour occuper des places, qui n'aient point la folie de courir après les bénéfices, qui fassent leur objet principal de l'œuvre à laquelle ils sont appelés, qui pensent souvent, devant Dieu, aux moyens de l'étendre et de la perpétuer, qui, après la connaissance bien approfondie de ces moïens, aient assez de prudence pour ne rien brusquer et assez de constance pour ne rien abandonner, *attingit a fine usque ad finem fortiter, et omnia disponit suaviter ;* voilà l'esprit de Dieu. Enfin il nous faut de ces hommes dont le cœur soit tellement disposé, qu'ils soient toujours prêts à passer les mers et à se consumer dans les missions si la nécessité ou l'utilité de l'association l'exige[1]. »

Volontiers on se dirait que l'auteur de ces lignes a eu en vue moins de fixer des règles et de poser des principes, que de tracer le tableau du passé et celui de l'avenir, le portrait des aïeux et celui des fils.

Près des Directeurs, soumis à leur autorité, formés par leurs conseils, instruits par leurs exemples, étaient les séminaristes qui se destinaient aux missions. Ordinairement leur nombre variait de dix à quinze, prêtres pour la plupart ; on leur donnait le nom d'apirants. Le règlement qu'ils devaient suivre ne contenait

[1] Archives des Missions-Etrangères, vol. XXXV, p. 121.

aucune disposition austère, aucune injonction sévère ; il était, au contraire remarquable par son esprit de modération, de simplicité, et de douce piété.

En été et en hiver, le lever était fixé à 5 heures. A 5 h. 1/2, directeurs et aspirants se réunissaient dans « une chapelle interne pour vaquer, pendant 3/4 d'heures, à l'oraison mentale[1]. » Après l'oraison, ils récitaient en commun Prime et Tierce, puis ils célébraient la sainte Messe, ou y assistaient... Ils déjeûnaient « d'un morceau de pain et d'un verre de vin et d'eau[2]. » Le reste du temps jusqu'à la conférence devait être employé à l'étude; à dix heures 3/4 commençait une conférence sur la théologie morale, le professeur se servait principalement des ouvrages du P. Antoine, et expliquait aux élèves les décrets de la Propagande ou du Saint-Office relatifs aux missions[3]. »

A 11 heures 3/4, avait lieu l'examen particulier: A midi le dîner « qui consistait en une soupe, un bouilli, une entrée et un fruit, ou un morceau de fromage[4] ». Après le dîner, l'adoration du Saint-Sacrement, pendant quelques minutes, et la récréation au jardin. Les vêpres et les complies se récitaient en commun à 1 h. 3/4.

De 3 heures à 4 h., une conférence sur l'Ecriture sainte, « particulièrement touchant les points dont la connaissance était le plus nécessaire aux missionnaires[5]. » A 5 h. 3/4, une seconde oraison qui durait une demi-heure « après laquelle on récitait « posément » matines et laudes[6].

A 7 heures, le souper où l'on servait « une portion de viande et un fruit; ceux qui ne voulaient pas de viande le soir, et c'était le plus grand nombre, recevaient cette portion en légumes, il n'y avait de la salade que deux fois la semaine.[7] »

Le souper était suivi d'une récréation pendant laquelle « plusieurs se réunissaient pour réciter le chapelet. » Après la prière du soir, qui se faisait à 8 h. 3/4, « chacun se retirait dans sa chambre en silence. »

[1] Archives des Missions-Etrangères, vol. CCXXII, p. 189.
[2] Id. Id. Id.
[3] Id. Id. Id.
[4] Id. Id. Id.
[5] Id. Id. Id. p. 190.
[6] Id. Id. Id.
[7] Id. Id. Id.

Le dimanche, le mercredi et le samedi, il y avait quelques changements dans l'ordre de la journée. Le dimanche et les jours de fêtes « on chantait la grand'messe et les vêpres à l'église. »

Le mercredi, qui était ordinairement jour de congé, les séminaristes « étaient dans l'usage d'aller ensemble à la promenade, hors de la ville, depuis la fin de la récréation, après dîner, jusqu'à l'oraison du soir qui, ces jours-là, n'était que d'un quart d'heure[1]. » Le jeudi matin, par une mansuétude toute spéciale du législateur, qui avait songé qu'au lendemain d'une sortie il était bon de laisser reposer les promeneurs plus longtemps, « on ne sonnait le réveil qu'à 6 heures[2]. »

Le samedi, avant la prière du soir, le Supérieur ou un autre Directeur faisait « une exhortation sur quelque sujet de piété. »

Chaque année, au mois de novembre, les Directeurs et les séminaristes faisaient, en commun, une retraite de huit jours. On y lisait les méditations de M. Tiberge, supérieur du Séminaire, à la fin du dix-huitième siècle.

Le 31 décembre se passait une cérémonie particulière et assez curieuse dont le coutumier nous donne entièrement la description. « Au lieu de réciter matines et laudes avant le souper, on les récitait à l'église, à 10 heures du soir, après quoi, le Supérieur ou celui qui en avait été chargé, faisait une exhortation relative au renouvellement de l'année ; cette exhortation finie, on chantait le psaume *Miserere*, puis l'on vaquait à l'oraison mentale jusqu'à minuit. Alors on chantait le *Te Deum* auquel on ajoutait quelques prières pour demander à Dieu la grâce de bien employer la nouvelle année[3]. »

Tel était le règlement du Séminaire, l'ordre, la prière, l'étude en étaient les éléments principaux ; la mortification corporelle était réduite aux limites prescrites par les règles générales de l'Eglise. On jeûnait et on faisait maigre, pendant le carême, pendant l'avent, aux vigiles des fêtes désignées.

Les Directeurs avaient aussi eu la pensée d'initier les aspirants des missions à quelques œuvres spéciales de zèle et de charité. Chaque jour, un séminariste récitait la prière avec les domestiques de la maison, leur faisait une lecture spirituelle ou

[1] Archives des Missions-Etrangères vol. CCXXII, p. 191.
[2] Id. Id. Id.
[3] Coutumier du Séminaire au dix-huitième siècle, vol. XCII, p. 192.

un sermon. Tous les dimanches, plusieurs d'entre eux enseignaient le catéchisme aux enfants abandonnés, chaque année, ils leur prêchaient la retraite préparatoire à la première Communion.

Chaque année, également pendant la quatrième semaine de carême et la première semaine de novembre, « ils donnaient des exercices spirituels aux ouvriers. » Quelques jours avant ces retraites, ils allaient « dans les ateliers, dans les jardins des environs, ordinairement dans la rue de la Plume, dans la petite rue du Bac, dans les rues Saint-Placide et du Sépulcre et jusques dans les réduits où se retirent les pauvres, pour les exhorter à assister à ces exercices[1]. » « Ils allaient encore aux fontaines des Incurables et de la rue de Grenelle, pour inviter les porteurs d'eau ; sur le quai des Théatins, du collège des Quatre-Nations, pour inviter les charbonniers et sur la rivière, du côté du Gros-Caillou, où il y a beaucoup d'ouvriers qui travaillent au bois flotté[2]. »

Aucun moyen, on le voit, n'était négligé pour former aux vertus sacerdotales les futurs apôtres de l'Extrême-Orient. Le petit nombre des séminaristes, leur âge déjà avancé, leur caractère éprouvé par quelques années de ministère, permettaient de leur donner cette éducation exempte de surveillance et de contrainte, d'autant plus forte, qu'elle contenait un plus grand nombre d'enseignements pratiques.

Une troisième classe de personnes habitait le Séminaire. Elle était composée d'étrangers qui ne se mêlaient en aucune façon à la vie de la maison, ou s'ils le faisaient, ce n'était que rarement et poussés par leur dévouement pour les missions ; on les désignait sous le nom de pensionnaires. Possesseurs d'une maison trop vaste pour les besoins de leur œuvre, et surtout pour leurs modiques ressources, les Directeurs avaient accordé à plusieurs personnes de demeurer avec eux : on y voyait des prélats, des abbés, des pieux laïques qui venaient passer un temps plus ou moins long à Paris, ou même s'y établir définitivement. Ainsi en 1780, l'abbé de Fénelon, confesseur de la reine Marie Leczinska de Montgazin, évêque de Chartres, habitaient le

[1] Archives des Missions-Etrangères, vol. CCXXII, p. 193.
[2] Id. id. vol. XCII, p. 13.

séminaire; en 1781, M. Vernet; en 1785, M. d'Herblay, M. Trégarec, etc., etc.

Le dernier confesseur de Louis XVI, l'abbé Edgeworth de Firmont, y resta pendant dix-huit ans. Par reconnaissance, pour les services qu'à plusieurs reprises il avait rendus au Séminaire, il fut élu Directeur le 14 février 1790, mais un vice de forme empêcha la validité de son élection à laquelle les circonstances empêchèrent de procéder de nouveau.

Tel était l'état du Séminaire des Missions-Etrangères au début de la période révolutionnaire ; assurément les habitants de cette paisible demeure, pieux ecclésiastiques, vétérans des missions, jeunes gens destinés à passer leur vie entière dans des pays lointains, étaient plus que tout autre étrangers aux passions et aux querelles des partis ; s'ils avaient songé à la chose publique, ce n'eût été que pour étudier la connexion intime de l'état du catholicisme, en Extrême-Orient, avec la situation politique de leur pays, pour espérer entre leur mère, la Sainte Eglise, et leur patrie, la France, une union toujours plus constante et plus complète, propre à assurer, à toutes les deux, les avantages qui naîtraient d'une influence réciproquement favorable et des services mutuellement rendus.

Mais qu'importait à la Révolution les missionnaires, leurs travaux et leurs services ; ils étaient prêtres, ils formaient une société religieuse, double et plus que suffisant motif pour les condamner à l'exil et ruiner leur maison.

II

L'histoire du Séminaire des Missions-Etrangères, à cette époque, s'ouvre par l'élection d'un représentant chargé de prendre part aux travaux de l'assemblée que les communautés ecclésiastiques devaient tenir, afin de nommer des députés aux Etats-Généraux. Les Directeurs choisirent « M. de Beyries, supérieur de la communauté, lui donnant pouvoirs requis et nécessaires à l'effet de les représenter, comme aussi pouvoirs généraux et suffisants de proposer, remontrer, aviser et consentir à tout ce qui peut concerner les besoins de l'Etat[1]. » M. de Beyries

[1] Archives des Missions-Etrangères, vol. LXXXI p. 46.

accepta le mandat que lui confiaient ses confrères et le remplit selon leurs intentions.

Les journées de juillet qui avaient vu la prise de la Bastille et les meurtres de Delaunay et de de Flesselles, n'avaient pas passé sans que plusieurs couvents n'eussent à souffrir des dommages plus ou moins graves. Placé entre cour et jardin, caché par de nombreuses maisons, le Séminaire eut la bonne fortune de rester inaperçu des émeutiers : cette situation privilégiée lui permit d'être généreux envers ceux qui avaient été moins fortunés ; et le procès-verbal du Conseil des Directeurs, tenu le lundi, 3 août 1789, contient cette déclaration :

« M. le Supérieur a dit que Messieurs de Saint-Lazare ont souffert des dommages très considérables par les dégâts qui ont été faits, dans leur maison, pendant ces derniers jours de trouble et qu'il paraitrait très à propos et convenable de leur accorder quelques secours, en témoignage de notre sensibilité aux maux qu'ils ont essuyés et aussi de notre reconnaissance pour la bonté avec laquelle ils accueillent et traitent, en toute occasion, nos missionnaires ; sur quoi la communauté, pénétrée de ces sentiments, a arrêté que M. Hody remettra douze cents livres à M. de Beyries supérieur qui voudra bien se charger de faire parvenir ladite somme à M. le supérieur ou procureur de Saint-Lazare[1]. »

C'était un nouvel acte de cette bonne et dévouée confraternité qui, unissant depuis leur origine, la congrégation de Saint-Vincent de Paul et la société des Missions-Etrangères, n'a fait que s'accroître et se fortifier au milieu des mêmes luttes et des mêmes travaux entrepris sur les mêmes plages pour le triomphe d'une commune cause.

Le Séminaire allait bientôt supporter de plus rudes blessures que celles qu'il aidait à guérir.

L'Assemblée constituante le frappa, en même temps qu'elle porta le premier coup au clergé de France. A la suite des discussions des 10 et 11 août 1789, un décret régularisa tous les articles arrêtés dans la nuit du 4 août, et ordonna la suppression de la dîme, sans rachat. Le Séminaire perdit ainsi 12 à 13 000 livres de revenu[2].

Voici le relevé d'une partie des dimes qu'il percevait alors et qu'il dut abandonner. Il est copié sur l'inventaire des biens du Séminaire fait à cette époque[3].

[1] Archives des Missions-Etrangères, vol. LXXXI p. 47.
[2] Observations à l'Assemblée nationale, Arch. M.-E. vol. XXXV, p.373.
[3] Invent. des biens du Séminaire, Vol. XXXV, pag. 211, 212.

« Dîmes de blés de la paroisse de La Celle et partie sur la paroisse de Guérard 3000 livres. Dîmes en avoine sur les mêmes paroisses, 800 livres; dîmes de vin, année commune, 1200 livres.

Dîmes de la paroisse de Touquin, 800 livres.

Dîmes de la paroisse d'Ormeaux affermées 833 livres, 10 sols.

Portion de dîmes dans la paroisse de Vaudoy, louées 333 livres 6 sols 8 deniers.

Un tiers d'un droit de dîme dû par l'abbaye de Faremoutiers 72 livres.

Portions des dîmes de Conroy et de Calibourdet, diocèse de Châlons-sur-Marne, affermées 300 livres[1].

Dîmes de la ville et de la paroisse de Saint-Benoit-du-Sault, y compris ce qui s'enlève sur les terres du village de Mainele, paroisse de Parnac, 28 boisseaux de froment et 82 boiseaux et 1/4 de seigle.

Dîmes de la paroisse de Roussin affermées 281 boisseaux de froment, 635 boisseaux de seigle et 46 livres en argent. — Dîmes de la paroisse de Parnac 8 boisseaux 1/2 de froment, 370 boisseaux de seigle et 4 livres 16 sols en argent.

Dîmes et terrages sur la paroisse la Châtre-au-Vicomte affermés à différents particuliers 896 boisseaux 1/2 de seigle et 170 livres.

Dîmes de blé et de vin avec 4 morceaux de terre dans la paroisse de Saint-Cyran affermées à différents particuliers 12 boisseaux de froment, 132 boisseaux de seigle et 1015 livres en argent[1]. »

La suppression de ces revenus n'était que le prélude et l'annonce de persécutions plus violentes; les directeurs du Séminaire le comprirent, et loin de partager les illusions d'hommes qui, inconscients du danger et confiants dans l'avenir, continuaient de vivre sans voir l'abîme ouvert sous leurs pas, ils songèrent aux moyens de préserver leur œuvre.

Quelques semaines après la rentrée de Louis XVI à Paris, au lendemain du jour où Talleyrand avait lu, à l'assemblée, un long rapport concluant à la spoliation complète du clergé de France; M. Boiret écrivit au cardinal Antonelli, préfet de la Propagande de qui relève immédiatement la Société des Missions-Etrangères. Il exposait en termes généraux la situation politique, les craintes que l'on en pouvait concevoir, et présentait l'avis du cardinal sur l'établissement du Séminaire en pays étranger[2].

« L'état actuel de la France, lui disait-il, nous fait tout craindre pour l'extinction de notre œuvre; les Etats-Généraux veulent s'emparer de tous les biens ecclésiastiques et détruire toutes les communautés sécu-

[1] Archives des Missions-Etrangères, vol. XXXV, p. 215, 216.

[2] Boiret à Antonelli le 11 octobre 1789, vol. XXXV, pag. 314.

lières et régulières ; nous ne devons pas nous attendre à être plus favorisés que les autres. Si les dangers augmentent, j'aurai l'honneur de m'adresser à votre Eminence ; afin de pourvoir à la conservation de notre maison dans un autre royaume, dès maintenant je suis prêt à aller à Rome, pour en conférer avec votre Eminence et obéir à ses ordres. »

Les difficultés de la situation n'avaient pas échappé au cardinal ; à Rome, comme dans l'Europe entière, on suivait avec inquiétude le progrès des idées révolutionnaires qui agitaient la France; cependant il trouva prématuré de donner l'ordre d'émigration que semblait souhaiter M. Boiret. Rester en France, attendre les événements et ne céder que devant l'impossibilité bien démontrée de toute résistance, lui parut le moyen le plus prudent et ayant les plus grandes chances de succès.

« J'ai reçu votre lettre qui m'entretient des dangers de votre Séminaire, répondit-il, le 29 novembre suivant, je les connaissais déjà et par les journaux et par le public, car tout le monde aujourd'hui s'occupe de ce qui se passe en France. Je comprends à quels périls vous êtes exposé, aussi mon inquiétude est grande et ma douleur amère. Je ne crains pas de le dire, c'en est fait du catholicisme en Chine et aux Indes, si votre séminaire n'a plus d'élèves que vous puissiez envoyer enseigner l'Evangile et succéder aux hommes illustres qui travaillent aujourd'hui, dans ces pays lointains. Mais hélas, quels peuvent être les remèdes à tant de maux? La raison, ni l'expérience ne m'en font découvrir aucun. Des larmes, des prières peuvent seules fléchir la colère de Dieu, toucher sa miséricorde, obtenir que le sang de vos frères n'ait pas été inutilement répandu, et que les millions d'infidèles ne restent pas plongés dans les ténèbres du paganisme.

« Veuillez m'écrire très exactement tout ce qui, de près ou de loin, intéressera votre Séminaire. Vous me parlez de venir à Rome, je vous félicite de cette pensée qui me montre votre foi et votre bonne volonté, mais attendez encore, suivez la marche des événements et réfléchissez à ce que vous en pouvez espérer ou craindre.[1] »

Cette lettre n'était pas encore parvenue à Paris, qu'un décret, voté le 2 novembre, mettait à la disposition de la nation toutes les propriétés et tous les revenus ecclésiastiques. Le vol était autorisé par la loi ; avant de l'accomplir, Treilhard ajouta l'insulte à la spoliation et voulut traiter les membres du clergé comme des banqueroutiers, selon l'énergique expression de

[1] Traduit de l'Italien. Card. Anton. à Boiret, 25 nov. 1789 vol. CCXXXVII.

l'évêque de Clermont, en proposant de mettre les scellés sur les titres, les bibliothèques et les mobiliers de tous les établissements ecclésiastiques. Cette fois, l'assemblée n'osa pas autoriser cette mesure odieuse à laquelle l'opinion ne semblait pas suffisamment préparée; elle se contenta d'imposer, aux titulaires des bénéfices et aux supérieurs des établissements, une déclaration de tous leurs biens et l'obligation d'affirmer que rien n'avait été soustrait. Le roi sanctionna ce décret le 18 décembre, et le 5 mars suivant, « Barthélémi-Jean-Louis Le Couteulx de la Noraye, lieutenant de maire au département du domaine de la ville de Paris, » fit comparaître M. Hody, supérieur du Séminaire et reçut « la déclaration générale des biens de la maison et et des charges dont lesdits biens peuvent être grevés[1]. »

Cette déclaration était conçue en ces termes :

« Les revenus attachés au Séminaire des Missions-Etrangères se montent à 117,787 livres, 11 sols, 11 deniers ainsi répartis : 1° 33,510 livres pour le loyer des maisons étant dans Paris ; 2° 48,057 livres, 6 sols, 6 deniers pour les rentes sur le roi et sur les particuliers ; — 3° 19,417 livres, 4 sols, 3 deniers pour fermage des biens dépendant du prieuré de la Celle ; 4° 6817 livres pour le fermage des biens et revenus de Saint-Benoit-du-Sault, diocèse et généralité de Bourges.

» Les charges dont est grevé le Séminaire se montent à 53,718 livres, 6 sols, 4 deniers, savoir : 1° 32,497 livres, 16 sols pour les charges des biens de Paris et de l'intérieur dudit Séminaire ; — 2° 14,732 livres, 3 sols, 4 deniers pour les biens de la Celle et de Brie ; — 3° 6568 livres 7 sols pour les charges annuelles de la prévôté de Saint-Benoit-du-Sault[2]. »

Ainsi déduction faite des charges, les revenus du Séminaire s'élevaient à la somme de 64,069 livres 5 sols 7 deniers. »

Le 26 mars suivant, M. Hody se présenta de nouveau à la municipalité portant l'inventaire détaillé des biens et des charges de la communauté.

[1] Inventaire des biens du Sémin., XXXV, p. 201.

[2] Cet inventaire se divise en neuf parties :

La 1re contient l'indication de tous les biens meubles du séminaire, gratification annuelle du roi : 1500 livres — Gratification annuelle du clergé 1300 livres — des rentes sur l'Hôtel-de-Ville, sur les Etats de Bretagne, sur les Etats de Bourgogne, sur les Etats du Languedoc, sur la compagnie des notaires du Châtelet, sur le clergé de Nîmes, sur le séminaire d'Auxerre, sur les religieuses de Notre-Dame de la Fermeté au diocèse de Nevers, sur l'abbaye de Cluny et enfin 7 actions de l'ancienne compagnie des Indes nouvellement achetées le 1er janvier 1789.

Cet inventaire était accompagné d'une note indiquant l'usage que le Séminaire faisait de ces biens. « Tous les revenus des Missions-Etrangères, disait cette note, sont employés annuellement à l'entretien des supérieurs, des directeurs, des jeunes élèves qui sont gratuitement nourris, à la sub-

La seconde partie comprend le prix du loyer des maisons que le Séminaire possédait à Paris avec le nom des locataires. — Sur la rue du Bac, un hôtel était loué 6000 livres au duc de Clermont-Tonnerre, un second hôtel loué le même prix au duc de Saulx-Tavannes, un troisième à Mesdames de Hautefeuille et de Lamothe 3000 livres, ensuite quelques appartements dans les bâtiments de l'ancien séminaire donnant sur la cour de l'Eglise, plusieurs boutiques rue des Grands-Degrés, rue des Vieilles-Thuileries, et rue des Saints-Pères.

La troisième partie renferme l'énumération des charges et des dons du Séminaire, il donnait aux sœurs de l'Enfant-Jésus, rue Saint-Maur, 2189 livres 10 sols, il dépensait pour les catéchismes et les retraites prêchées aux ouvriers et habituellement aux savoyards, 375 livres; pour les missions, dans les lieux les plus abandonnés de la France, 240 livres; pour l'entretien des hôtels, maisons boutiques, charges de police, cens et rentes payées à l'abbaye de Saint-Germain et du domaine du Roi et différentes redevances 11817 livres. Les autres charges se composaient de dettes faites à diverses époques et que la modicité des ressources du Séminaire n'avait pas permis d'acquitter.

Les 4 paragraphes suivants donnent le détail des revenus et des charges des prieurés de La Celle et de Saint-Benoît-du-Sault. On y peut relever le nom des fermes suivantes avec le prix du fermage ; la ferme du Lureau, dans la paroisse de Touquin, louée 2700 livres, la ferme de St-Blandin à Bailly 6600 livres, Le Coudray près Rosay 825 livres, la ferme du Chemin à la Celle. 3600 livres, la moitié de la ferme des Loges à Bailly près Nangis, 1000 livres, deux tiers de la ferme des Bouleaux, à La Croix en Brie, les fours et les moulins banaux de Saint-Benoît-du-Sault, le moulin banal de Montpesat, etc.

Le Séminaire nommait les curés et les vicaires dans les paroisses qui dépendaient de ces prieurés, mais il devait donner à ces prêtres un viatique honorable. Le curé et le vicaire de Saint-Benoît recevaient le premier 720 livres et le second 350; les curés de Hautefeuille, d'Ormeaux, de Pezarches, de Touquin, le vicaire de Bailly, de 900 à 300 livres, les curés de Mouhet, de la Châtre, de Boussines, de Chaillan[1] « une portion congrue de 300 à 100 livres. »

Le neuvième paragraphe contenant l'énumération des vases sacrés, linges et ornements du Séminaire et un catalogue très abrégé de la bibliothèque, Citons en une partie : deux ostensoirs, un en vermeil et un en cuivre argenté. On se servait de ce dernier pour donner à la crypte le « salut du St-Sacrement » dans les réunions hebdomadaires des ouvriers ; trois ciboires un en vermeil et deux en argent ; sept calices, deux en vermeil et cinq en argent; les ornements n'étaient ni en grand nombre, ni de bonne qualité, le nom des objets est presque toujours suivi de la remarque « très usé ».

Trois chasubles, six tuniques ou dalmatiques avec neuf chappes à fond blanc pour les messes solennelles, et pour les messes basses douze chasubles aussi à fond blanc dont plusieurs sont très usées.

[1] Invent. du Sém. XXXV, p. 209, 218.

sistance des missionnaires français qui sont répandus dans les royaumes de la Chine, du Tonkin, de la Cochinchine, Ciampa, Cambodge, Laos, Siam, à celle des six évêques et des six collèges à qui on envoie, tous les ans, leurs pensions alimentaires, de plus sur les mêmes revenus, on paye les voyages des missionnaires qui partent de Paris pour leurs missions. Ces voyages sont très dispendieux[1]. »

Assurément les Directeurs avaient eu raison d'ajouter cette note qui montrait le judicieux emploi des biens du Séminaire, mais il était évident qu'elle ne servirait à rien. Les hommes qui ne respectaient nulle justice et violaient ouvertément tous les droits de la propriété ne s'arrêteraient pas, devant une nouvelle iniquité et s'inquiéteraient peu des intérêts des missionnaires et des chrétiens de la Chine ou des Indes. Bientôt, en effet, le Séminaire ne posséda plus rien.

III

Dans une lettre du 19 avril 1790 adressée au cardinal Antonelli M. Boiret écrivait[2].

Une chasuble, deux dalmatiques et six chasubles à fond rouge pour les messes solennelles, et pour les messes basses douze chasubles aussi à fond rouge dont la plupart sont très usées.

Neuf chappes et dix-huit chasubles vertes, violettes ou noires. « Cinquante autres dont au moins la moitié sont très usées, trente nappes d'autel, trente surplis et tout le petit linge nécessaire pour le service divin.—La bibliothèque renfermait environ 15000 volumes[3] on y trouvait les œuvres des plus célèbres interprètes de l'Ecriture sainte les principales éditions des Pères de l'Eglise, les Conciles, plusieurs ouvrages de théologie, de prédication, de piété, de controverse, en particulier toutes les œuvres de Bossuet et de Fénélon, quelques volumes sur le droit civil et le droit canonique; l'auteur de l'inventaire fait la remarque que cette dernière partie est très complète. La première édition de l'Encyclopédie, le dictionnaire de Morin et celui de la Martinière et quelques autres dictionnaires d'histoire, de médecine et de droit, les principaux historiens ecclésiastiques, quelques auteurs profanes entre autres l'histoire universelle, en 120 volumes et l'histoire naturelle de Buffon; cent quatorze ouvrages chinois et malabares, en 792 volumes, les *King* ou livres canoniques de la Chine avec de nombreux commentaires, le *Li Ky Tsi Tchu* livre des rits avec le commentaire en dix volumes, le *Li Ki Chang Y* explication familière sur le livre des rits en seize volumes. Le *Chi Ki* histoire de Chine par se Matshien en vingt-neuf volumes etc.

[1] Arch. Mis.-Etr. XXXV. p. 219.
[2] id. XXXV. p. 315.
[3] Dulaure se trompe en disant 25000 vol.

« J'eus l'honneur de vous marquer, Monseigneur, tout ce que nous avions à craindre du décret de l'Assemblée nationale du 2 novembre 1789. Ma crainte vient de se réaliser le 13 et le 14 de ce mois. Les décrets rendus par l'Assemblée sont les plus destructeurs pour la religion et pour le clergé de France. La nation s'est emparée de tous les biens ecclésiastiques et l'administration en est confiée en attendant leur vente, aux assemblées de districts et de départements, de sorte que voilà le clergé tout à fait dépouillé de ses biens. Nous sommes ensevelis dans le même abîme, et notre maison est détruite, n'ayant plus de revenus pour faire face aux dépenses des missions. J'ai l'honneur de faire part à votre Eminence de cette triste nouvelle, la suppliant de vouloir bien dans sa sagesse trouver des moyens d'empêcher la ruine de cette œuvre importante, soit en la laissant en France, soit en la transportant à Rome ou dans les états du duc de Savoie. Nous ne savons encore comment l'Assemblée pourvoira à notre subsistance et à celle des missions, elle n'a rien statué sur cet objet, nous voilà bien entre les mains de la Providence. Ce qu'il y a de fâchenx, c'est de ne pouvoir recevoir en notre Séminaire aucun élève, et ils se préséntent en grand nombre, et de ne pouvoir envoyer aucun secours aux missions[1]. »

A ces lettres remplies de si mauvaises nouvelles et qui en présageaient de plus désastreuses encore, le cardinal Antonelli répondit le 12 mai 1790[2].

« J'ai appris avec un vif déplaisir le décret de l'Assemblée nationale qui dépouille les églises et le clergé de tous leurs biens, et je partage vos craintes au sujet de votre Séminaire qui ne pourra plus subvenir aux dépenses des missions. Quoiqu'on puisse espérer qu'une œuvre si sainte soit sauvée du commun naufrage, cependant la prudence veut qu'on cherche les moyens de la conserver. C'est pourquoi, avant de prendre aucune résolution, il est nécessaire que vous m'envoyiez un compte des fonds et des revenus que possède votre Institut ainsi que de dépenses faites annuellement pour le maintien des missions, en spécifiant ce qui regarde chaque pays et même chaque province. Avec ces données, nous verrons s'il est possible de trouver quelque compensation, et nous chercherons où le Séminaire pourra s'établir. »

M. Boiret, s'empressa d'obéir. Il envoya au Préfet de la Propagande le résumé de l'inventaire des biens du Séminaire nouvellement fait par ordre du gouvernement, y joignit les chiffres des allocations données aux vicaires apostoliques et aux missionnaires ainsi que le catalogue de toutes les fonda-

[1] Arch. des M.-E. vol. XXXV, page 467.
[2] Arch. id. vol. CCXXXVII, traduit de l'italien.

tions pieuses. Le nombre total des missionnaires de la Société s'élevait alors à cinquante-huit. En France, neuf directeurs, deux anciens missionnaires, et quatre jeunes prêtres partis depuis plusieurs semaines pour les missions. En Chine, deux évêques et cinq missionnaires, neuf missionnaires au Tongking, deux évêques et quatorze missionnaires en Cochinchine, un évêque et deux missionnaires à Siam, un évêque et sept missionnaires à Pondichéry[1].

Les sommes dépensées chaque année par le Séminaire de Paris pour le soutien des missions et l'entretien des missionnaires étaient les suivantes :

Au Su-Tchuen, 240 piastres[2] étaient données au vicaire apostolique, 120 piastres à chaque prêtre français de la même mission, 200 piastres pour être employées aux frais des voyages des courriers envoyés à Macao. Les prêtres indigènes ne recevaient rien du Séminaire, les chrétiens les entretenaient et parfois le vicaire apostolique les aidait de 8 de 12 ou même de 16 piastres, selon la modicité ou l'abondance des ressources de leurs paroisses, « car grâce à l'esprit de pauvreté et de sacrifice des missionnaires, ils pouvaient disposer d'une partie de leur viatique, puisque chaque missionnaire ne gardait que 40 piastres : l'évêque d'ailleurs donnait l'exemple, il n'en conservait que 80, avec le reste il soutenait les séminaires, les écoles, l'imprimerie, les catéchistes et les baptiseurs. »

Au Tongking, en Cochinchine et à Siam, la répartition était différente ; le vicaire apostolique de chacune de ces missions ne recevait que 200 piastres, les missionnaires 100, et la mission 200[3].

Passant ensuite aux fondations, M. Boiret en faisait un relevé complet, leur nombre était de 57 ; tous les donateurs demandaient une ou plusieurs messes pour eux et pour leur famille ; le total des messes demandées était de 2864 dont 985 devaient être célébrées dans les missions et 1879 au séminaire.

[1] Pour avoir dans ce dernier vicariat le nombre exact des prêtres que soutenait le Séminaire il faudrait ajouter les treize anciens jésuites restés dans les Indes où ils travaillaient avec les missionnaires des Missions-Etrangères sous la direction de Mgr Brigot.

[2] La piastre vaut environ 5 fr. tantôt plus, tantôt moins, selon les variations du cours.

[3] Arch. M.-E. vol. CCXXXII, pp. 63, 64.

Parmi ces fondateurs, nous distinguons le nom de plusieurs directeurs du Séminaire et de plusieurs missionnaires : M. de Meurs, M. de Mondory, M. Guyart, M. Tremblay, etc., et le nom de plusieurs personnages célèbres à divers titres : Madame d'Aiguillon, Mlle de Bouillon, Madame de Pontchartrain, née Marie de Maupeou, Madame d'Aligre femme du second président du Parlement de Paris, Fouquet, « conseiller ordinaire du roi, chancelier et intendant des ordres de Sa Majesté » dont la fondation est du 19 mai 1659[1], le duc Louis d'Orléans qui, en 1750, constitue au Séminaire une rente de 2000 livres[2].

En même temps que les directeurs envoyaient ces renseignements à Rome, ils essayaient de détourner le coup dont ils se sentaient menacés en France ; ils composaient un mémoire sous le titre : « *Observations sur l'établissement des Missions-Etrangères adressées à l'Assemblée nationale* » le faisaient imprimer, le remettaient d'abord aux membres du comité ecclésiastique, et ensuite à tous les membres de l'Assemblée.

Dans ces observations écrites d'un ton modéré, sans flatterie ni récriminations, ne s'appuyant que sur des faits précis et indéniables, ils exposaient la constitution du Séminaire, les différences qui existaient entre la Société des Missions-Etrangères et les congrégations religieuses proprement dites, et terminaient en rappelant les services rendus à la France par les missionnaires et l'estime qu'avaient pour eux les peuples étrangers.

« La maison des Missions-Etrangères, disaient-ils, est l'unique établissement d'une Société de prêtres séculiers et toujours Français qui, sans aucune espèce de vœux, sans autres liens que ceux du zèle et de la charité, se destinent à porter les lumières de la foi et à publier la gloire du nom français dans les pays orientaux. Cette association ne peut être comparée à aucun corps ecclésiastique, ni réputée Congrégation. Il n'y a point de supérieur général qui ait autorité sur tous les associés. Le seul point qui les réunit, c'est la possession des biens en commun. Il est vrai que pour autoriser cette possession de biens en commun et pour en fixer l'administration, ils ont eu besoin de lettres patentes du roi,

[1] Cette fondation avait été faite avant que le Séminaire ne fut établie rue du Bac.

[2] Arch. des M.-E. vol. XXXV p. p. 387 à 456.

mais ils ont cela de commun avec des compagnies de négociants réunis pour des manufactures et autres objets, qui sont également autorisés par des lettres patentes[1]. »

Passant ensuite au Séminaire, à sa nature, à ses fonctions particulières dans la Société, les auteurs du mémoire s'exprimaient ainsi :

« La maison des Missions-Etrangères établie à Paris n'est autre chose que l'hospice ou la maison de correspondance de toute l'association, le siège de l'administration et la retraite des individus ou associés que des infirmités ou autres raisons légitimes obligent de passer en France.

» C'est très improprement qu'on l'appelle Séminaire. Elle n'est ni pour disposer aux saints ordres, ni pour l'éducation publique, — on n'y reçoit que des prêtres ou des ecclésiastiques qui, ayant fini leurs cours d'études, y restent un ou deux ans pour éprouver leur vocation[2]... ensuite on les envoie dans quelqu'une des missions de Chine, Cochinchine, Tonquin, de Siam, la côte de Coromandel où ils travaillent sous la juridiction spirituelle d'un de leurs associés qui est ordinairement évêque. Ils sont libres de quitter les missions dès qu'ils le jugent à propos. »

Ensuite ils énuméraient les services des missionnaires.

« Sans parler des bienfaits qui résultent de leurs travaux apostoliques à la côte de Coromandel, en Chine, en Indo-Chine où ils comptent près de 300 000 chrétiens ; ils ne perdent pas de vue les intérêts de leur nation. Les services qu'ils lui ont rendus jusqu'ici et qu'ils peuvent lui rendre dans la suite seraient une raison suffisante pour former cet établissement s'il n'existait pas. »[3]

» Ils se sont toujours fait et ils se feront toujours un devoir de communiquer toutes les découvertes et connaissances utiles qu'ils acquièrent soit par les sciences, soit par la littérature, soit par le commerce. Ils ont donné lieu au négoce que la France a entrepris dans les pays Orientaux et à la formation de la première compagnie des Indes[4].

» Ce sont eux qui ont obtenu du Roi de Siam, vers 1670, que les Français qui allaient fréquemment commercer ou hiverner dans le port de Mergui ne fussent point assujettis aux vexations des officiers Siamois. »

[1] Arch. M.-E. vol. XXXV, p. 363-364.
[2] Il n'en est plus ainsi ; au Séminaire des Missions-Etrangères, les élèves font maintenant toutes leurs études philosophiques et théologiques.
[3] Arch. M.-E. vol. XXXV p. 366.
[4] id. id. p. 367.

Et pour prouver la vérité de ces affirmations le mémoire citait M. Gouge qui avait sauvé le vaisseau la *Galathée*, M. Letondal qui, à plusieurs reprises, avait grandement aidé les équipages des navires le *Castrie*, la *Calypso*, la *Driade*, le *Pandour ;* l'évêque d'Adran qui, s'il n'avait pu donner une colonie à la France, avait au moins empêché les Anglais de s'établir en Cochinchine :

« Les Anglais, les Suédois, les Danois, etc. continuait le mémoire, paraissent eux-mêmes reconnaître l'utilité de semblables établissements par l'affection qu'ils portent aux missionnaires et les services essentiels qu'ils leur rendent dans l'occasion, comme de les passer gratuitement sur leurs vaisseaux[1]. »

Les Directeurs n'oubliaient pas que la raison alléguée pour spolier l'Eglise avait été le mauvais état des finances, et ils faisaient remarquer que les richesses enlevées au Séminaire enrichiraient peu le trésor public.

« Nous n'avons que 65 000 livres de revenu net y compris les dîmes qui rendaient de 12 à 13 000 livres, une gratification du Roi de 15 000 livres, une du clergé de 13 000 livres et quelques rentes sur des communautés religieuses et quelques maisons à Paris[2].

» La nation française, concluaient-ils enfin, si grande dans ses vues, si féconde dans ses ressources, pourrait-elle être forcée pour une somme aussi modique, de détruire un établissement aussi utile et aussi honorable à la religion que glorieux et avantageux. Les prêtres de la Société des Missions-Etrangères ont une ferme confiance que la nation prendra sous sa protection spéciale leur établissement et en conservera la maison et les biens. Ce sera pour tous les membres de cette association un nouveau motif de rendre à la nation et à tous leurs compatriotes, avec plus de zèle que jamais, tous les services dont ils seront capables[3]. »

Ce mémoire dont le cardinal Antonelli écrivit à ses auteurs, qu'il lui avait paru écrit avec beaucoup de force, une égale prudence et sagesse[4] (30 juin 1790), eut tout le succès qu'on pouvait espérer en semblables circonstances. Au bout de sept mois, Lanjuinais, secrétaire du comité ecclésiastique répondit au

[1] Arch. M.-E. vol. XXXV, p. 369.
[2] id. id. vol. XXXV, p. 373.
[3] id. id. vol. XXXV, p. 374, 375.
[4] id. id. vol. CCXX p. 297.

supérieur du Séminaire (30 décembre 1790) : « Le comité ecclésiastique sur l'exposé des prêtres des Missions-Étrangères établis à Paris a pensé que leur maison devait être considérée comme appartenant à une congrégation séculière et conséquemment comprise dans l'ajournement; il ne faut donc pas mettre leurs biens en vente jusqu'à ce que l'Assemblée nationale ait prononcé[1]. »

Dans l'intervalle un fait d'une gravité exceptionnelle avait eu lieu. « Il faut décatholiciser la France » avait dit Mirabeau, et cette parole, qui ne répondait que trop bien aux aspirations de la majorité de l'Assemblée, était devenue un ordre aussitôt obéi ; aux mesures odieuses et vexatoires avaient succédé des mesures sacrilèges ; après la suppression des vœux monastiques et la spoliation du clergé, la constitution civile avait été décrétée.

Deux articles de cette constitution atteignaient le Séminaire : l'article XI du 1er titre, des offices ecclésiastiques, qui était ainsi conçu : « Il ne sera conservé qu'un seul Séminaire dans chaque diocèse, tous les autres seront éteints et supprimés. »

Dans l'article XXIV du titre second : de la manière de pourvoir aux offices ecclésiastiques, il était dit : « Le vicaire supérieur et les vicaires directeurs du Séminaire seront nommés dans un synode par la voie du scrutin individuel, et à la pluralité absolue des suffrages. » L'application rigoureuse de ces deux articles était la ruine du Séminaire des Missions-Etrangères.

Une note fut aussitôt rédigée par les Directeurs et remise aux évêques membres de l'Assemblée. Cette note montrait en substance la différence qui existait entre la maison-mère des Missions-Etrangères, et les séminaires diocésains ; elle expliquait que les règlements faits pour les directeurs des séminaires ordinaires ne pouvaient être appliqués à ceux du séminaire des Missions :

« Les Directeurs de ce Séminaire, était-il dit, doivent être des prêtres ayant l'expérience des missions, afin de former des missionnaires, de les instruire de ce qu'ils doivent savoir pour travailler avec fruit, de leur donner les connaissances qu'ils doivent avoir sur les pays païens. Or le synode d'un diocèse quelconque de France ne peut connaître les sujets qui ont ces qualités : il ne peut donc être chargé de les nommer.

[1] Arch. des M.-E. vol. XVXX p. 377.

D'ailleurs la raison pour laquelle les Directeurs et Supérieurs du Séminaire doivent être nommés par le synode diocésain auquel l'évêque préside, c'est qu'ils sont les vicaires de l'évêque, chargés de former avec lui et sous sa direction des prêtres pour son diocèse, mais les Directeurs du Séminaire des Missions-Etrangères ne sont point les vicaires du diocèse où ce séminaire est établi, ils seraient plutôt les vicaires des évêques français répandus dans les royaumes de Chine, Tonquin, Cochinchine, Siam, côte de Coromandel, pour qui ils sont chargés de former des sujets : il n'y a donc aucune raison d'attribuer au synode diocésain de Paris le choix des Directeurs du Séminaire des Missions-Etrangères, mais il parait nécessaire, de déclarer que ce Séminaire n'est pas compris sous l'article 24 du titre 2 et qu'il subsistera, du moins provisoirement, tel qu'il est à présent, ou s'il plait à Nos Seigneurs d'y faire quelques changements, de déclarer qu'on y conservera toujours autant de Directeurs qu'il y a de missions et que ces Directeurs seront toujours tirés du nombre des missionnaires[1]. »

Cette note ne reçut aucune réponse officielle, mais les Directeurs furent laissés tranquilles jusqu'au mois de janvier 1791, époque à laquelle on leur demanda de prêter serment à la Constitution civile[2].

Le président de la section du quartier s'adressa à M. Boiret « pour le tenter et savoir si quelque membre de la maison serait disposé à prêter cet infernal serment. » M. Boiret répondit négativement « avec une espèce d'indignation[3]. »

« Aucun de ceux qui habitent le Séminaire n'a voulu consentir à faire le serment civique, personne n'avait consenti à faire celui du 4 février 1790, répété le 14 juillet suivant et bien moins encore celui qui fut décrété le 27 novembre de la même année. »

Ce refus aurait pu amener la fermeture du Séminaire, il n'en fut rien ; les Directeurs profitèrent de cette sorte de tolérance pour demander le passage gratuit de plusieurs missionnaires sur les vaisseaux de l'État. Le jour même (10 février 1791) où cette

[1] Arch. M.-E., vol. XXXV, p. 493, 494, 495.

[2] Personne n'ignore que cette constitution faisait sans l'assentiment de Rome, une nouvelle distribution des sièges épiscopaux, ordonnait que les évêques, les abbés et les curés seraient désormais élus, etc., etc.. Le Pape la condamna formellement.

[3] M. Boiret, au cardinal Antonelli, 18 avril 1791. Arch. M. E., XXXV, p. 473.

demande avait été adressée, le ministre de la marine et des colonies répondit au Supérieur :

« J'ai reçu la lettre du 10 de ce mois par laquelle vous demandez le passage aux frais de l'Etat, des séminaristes Lolivier et Trenchant, prêtres missionnaires, destinés pour la Chine. J'ai donné ordre au commissaire général à Lorient de profiter des premières occasions qui se présenteront de les faire passer à leur destination, mais il est nécessaire que vous vous concertiez avec lui, afin qu'il vous informe du temps précis où il faudra que les séminaristes Lolivier et Trenchant se rendent dane le port où, sans cette précaution, ils seraient exposés à faire un trop long séjour. « Il partira un bâtiment pour la Chine à la fin du mois[1]. »

Une lettre analogue fut écrite huit jours plus tard pour accorder le passage à MM. Barreau et Lambert[2].

IV

Cependant les idées révolutionnaires et anti-catholiques gagnaient tous les jours du terrain, elles passaient dans le domaine des faits. Le 24 février, eut lieu à Paris le sacre des évêques constitutionnels. Le 27 mars, Gobel fut installé évêque métropolitain de la Seine.

Le soir de cette cérémonie, les Directeurs du Séminaire furent « sommés de vive voix et par écrit, et même avec de fortes menaces, de faire sonner la cloche de l'église, ils refusèrent constamment. A la fin de la semaine de la Passion, le 16 avril, la section fit fermer l'église haute et basse, de sorte que les prêtres de la maison en furent entièrement privés pendant six mois et obligés de célébrer la messe dans leurs chambres[3]. »

Voici un extrait du procès-verbal dressé à cette occasion et qui fut remis à M. Hody.

[1] Arch M.-E. vol. XXXV, p. 379.
[2] Id. Id. — p. 381.
[3] Id. Id. — p, 473.

« Nous avons fait demander messieurs les supérieur et procureur de la maison et à l'instant sont comparus M. Martin Hody, prêtre, supérieur d'icelle et M. Denis Boiret, prêtre, missionnaire de la Cochinchine, faisant fonction de procureur de la maison, en l'absence du procureur, auxquels nous avons notifié l'ordre et l'arrêté du directoire du département, du onze du présent mois, et celui du corps municipal, du quartorze, qui ordonne que toute église, autre que les églises paroissiales, sera fermée dans le jour, et à ce que les dits prêtres des Missions-Etrangères n'en ignorent et aient à fermer leur église, la chapelle basse et une petite chapelle, au deuxième étage, et à ne s'en servir à aucun usage, ni public ni même particulier de leur maison, sous les peines portées, tant au décret de l'Assemblée nationale qu'aux susdits arrêtés.

» Et au sortir de l'église haute dont nous avons fait fermer les portes, nous sommes descendus dans la chapelle basse, au dessous de l'église, pour en constater les entrées et issues, et après être ressortis de la dite chapelle basse, nous en avons fait fermer devant nous toutes les portes.

» Enfin nous sommes montés dans une petite chapelle au deuxième étage, de laquelle nous avons également devant nous fait fermer la porte.

» Et avons laissé toutes les clefs des portes des dites églises haute et basse et de la dite petite chapelle à monsieur le Supérieur qui a promis de ne les rouvrir, dans aucun cas, sans une permission expresse ; et tant pour monsieur le Supérieur que pour mon dit sieur le procureur et pour tous les prêtres des Missions-Etrangères, en ce qui les concerne, avons laissé le présent extrait du procès-verbal qu'il a signé ainsi que monsieur susdit Boiret et messieurs susdits président et commissaire[1]. »

BARBARA
Secrétaire-greffier.

Ce ne fut pas tout, bientôt une lettre du ministre de la marine défendit au Supérieur du Séminaire « d'envoyer et de recevoir dans les colonies françaises, au-delà du cap de Bonne-Espérance, les ecclésiastiques qui n'auraient pas prêté le serment. » Un ordre semblable, si les Directeurs s'y étaient soumis, ou si les autorités des colonies françaises l'avaient appliqué avec rigueur, aurait causé la ruine d'une partie de la mission de Pondichéry qui comprenait tout le territoire appartenant à la France, et peut-être de graves ennuis pour les missionnaires des autres missions, obligés de se cacher chaque fois qu'ils

[1] Extrait du procès-verbal du 16 avril 1791. Archives des Missions-Etrangères vol. XXXV, p. 385.

relâcheraient dans un port français. Heureusement il ne fut pas exécuté. La fin de l'année 1791 et le commencement de 1792 se passèrent plus tranquillement qu'on n'eût pu l'espérer. L'église fut rouverte au mois de septembre, une ordination même put y être faite; quelques jours plus tard, sept nouveaux prêtres furent envoyés en mission : MM. Langlois, Duval, de la Villegonan, Balthazard, Hébert, Dubois et Maille.

Les Directeurs crurent pouvoir alors essayer d'obtenir le paiement de l'allocation de quinze mille francs, que Louis XIV leur avait assurée et qu'ils n'avaient pas reçue depuis cinq ans; ils s'adressèrent au ministre de l'intérieur qui leur répondit :

« Il n'est pas possible de faire acquitter les quinze mille francs que vous réclamez, pour l'année 1791, de la subsistance des Missions-Etrangères, sans que ce paiement ne soit autorisé par l'Assemblée nationale. Je viens de mettre l'objet de votre demande sous ses yeux et dès qu'elle aura prononcé à cet égard, je m'empresserai de vous donner avis de sa décision[1]. »

Le ministre de l'intérieur.
B. C. CAHIER.

Cette réponse équivalait à un refus.

Les sentiments de l'Assemblée, en effet, devenaient de plus en plus mauvais, ils se traduisirent, le 5 avril, par un décret qui supprimait les congrégations régulières ou séculières d'hommes et de femmes, et prohibait le port du costume ecclésiastique; M. Boiret l'annonça en ces termes au Cardinal Antonelli[2].

« C'est avec la plus vive douleur, que je suis obligé d'annoncer à votre Eminence les affreux décrets que l'Assemblée nationale a portés vendredi dernier, pendant qu'on célébrait dans les églises la mort de N. S. Le premier est la suppression de toutes les congrégations et communautés séculières des deux sexes, suivant le rapport qui en avait été fait, et dont j'ai eu l'honneur d'en envoyer un exemplaire à votre Eminence. Le second est la défense à tous les religieux, religieuses et ecclésiastiques de porter le costume de leur état, même dans leurs cloitres ; nous voilà aussi enveloppés dans le désastre commun. Nous nous attendons à ce que ces jours-cy, on vienne mettre le scellé dans notre maison et que nous soyons obligés de la quitter; ce qui nous embarrasse le plus, dans ces tristes circonstances, est de savoir comment disposer des cinq ecclésiastiques qui se préparent à aller à nos missions et qui nous donnent de grandes espérances. »

[1] Lettre du 30 janvier 1792. Arch. M.-E, vol. XXXV, p. 465.
[2] Lettre du 8 avril 1792, Id. XXXV, p. 482.

Quoique ces décrets ne fussent pas sanctionnés, ils furent cependant mis à exécution On commença par accomplir une partie de ce qu'avait autrefois proposé Treilhard, on mit les scellés sur la bibliothèque. Le jeudi, 3 mai 1792, Antoine-René Boucher, officier municipal, se présenta au Séminaire et « en vertu d'un arrêté de la municipalité de Paris, du 27 avril, rendu, en exécution de celui du Directoire, du 17 avril, il fit appeler M. Hody, supérieur du Séminaire et M. Alary, directeur, chargé de la bibliothèque.

Tous deux, dit-il dans son procès verbal, m'ont conduit au quatrième étage, où ils m'ont ouvert ladite bibliothèque, dont le vaisseau consiste en une première pièce carrée, d'où l'on monte par quelques marches dans une grande salle où donnent deux cabinets, l'un à droite, l'autre à gauche, toutes lesquelles pièces nous avons trouvées pleines de livres. Ensuite j'ai fermé la porte à double tour dont j'ai gardé la clef et j'ai mis les scellés en deux bandes, dont chacune traverse d'un battant à l'autre de ladite porte ; et sur chacune des quatre extrémités des dites bandes, j'ai apposé mon cachet dont le fond est de deux dards en travers l'un de l'autre, noués par le milieu et l'écusson surmonté d'une couronne est supporté par deux daims[1]. »

Toutes ces vexations qui se multipliaient et s'aggravaient, causaient aux Directeurs une vive inquiétude. Ils songeaient à s'établir tantôt en Flandre[2], tantôt en Italie[3].

Le 11 mai, M. Boiret reçut une lettre du cardinal Antonelli, qui l'appelait à Rome, tout en lui laissant la liberté de rester à Paris, s'il le jugeait à propos.

Les Directeurs se réunirent en conseil, le lundi 14 mai, pour délibérer sur ce qu'il était opportun de faire. M. Boiret proposa de partir pour Rome, avec M. Descourvières, déclarant qu'il se chargeait des frais du voyage. Ce poste convenait à M. Boiret plus qu'à aucun des Directeurs ; il avait habité Rome pendant plusieurs années, il y avait de nombreux amis, il était connu des membres des congrégations et estimé des cardinaux : mais

[1] Extrait du procès-verbal du 3 mai 1792. Arch. M.-E. Vol. XXXV, page 487.

[2] Arch. M.-E, vol. CCXIX, p. 607.

[3] Id. XXXV, page 471.

à Paris, il était procureur du Séminaire et en ce temps de perquisitions, de réquisitions, d'inventaires, il était bon d'avoir toujours prêt à répondre aux commissaires du quartier ou de l'Assemblée, un homme qui fut complètement au courant de la comptabilité de la maison. Cependant, la situation en France devenait si périlleuse qu'on ne pouvait espérer longtemps le maintien du Séminaire : mieux valait donc obtempérer immédiatement aux désirs du cardinal et envoyer à Rome le Directeur le plus apte à travailler efficacement au bien des Missions. C'est le parti qu'adoptèrent les Directeurs. La grande difficulté pour MM. Boiret et Descourvières était de sortir de France ; sans doute, on donnait encore des passeports pour l'étranger, mais ces passeports rendaient suspects ceux qui en étaient porteurs, les exposaient aux insultes et ne leur évitaient pas d'être fouillés à la frontière et souvent dépouillés de leur argent.

Les deux directeurs ne prirent un passeport que pour Besançon, le pays de M. Descourvières, espérant, qu'arrivés dans cette ville, ils trouveraient le moyen d'entrer furtivement en Suisse.

Ils nous ont laissé le récit de leur voyage[1] :

« Comme les prêtres ne pouvaient voyager en sûreté avec leurs habits ordinaires, racontent-ils, nous nous déguisâmes, et nous partîmes, le 20 mai, par la diligence de Besançon. Nous eûmes entre autres compagnons de voyage deux clubistes enragés. L'un de ceux-ci, qui faisait sa résidence à Pontarlier, reconnut aussitôt le S[r] Descourvières, avant même de monter en voiture, et ils s'aperçurent bientôt qui nous étions, mais il ne cherchèrent pas à nous faire de la peine : seulement ils déclamaient souvent en général contre les nobles et les prêtres non jureurs, (ils ne doutaient pas que nous ne fussions du nombre), et ils nous assurèrent que le projet de les massacrer tous, aussitôt que les troupes étrangères entreraient en France, était très réel. Ils nous assurèrent de plus qu'il y aurait incessamment un décret qui ordonnerait l'exportation des prêtres non jureurs, hors du royaume. Nous courûmes plus de dangers, après être sortis de Besançon : il fallait traverser plusieurs villages très attachés à la nouvelle constitution, et un, entr'autres, où tout le monde était assemblé sur la route pour célébrer une fête civique. Heureusement notre voiture était conduite par un capitaine de garde nationale et, par respect pour ses épaulettes, on nous laissa passer tranquillement. Afin d'aller en Suisse,

[1] Arch. M.-E., vol. CCXIX. 601-602.

il fallait éviter la ville de Pontarlier et plusieurs autres endroits placés sur la route, où l'on examinait et où l'on fouillait les passants. Pour cela, nous partîmes à minuit, à pied, malgré une pluie assez forte. Nous traversâmes d'abord une grande montagne, nous passsâmes ensuite à la pointe du jour la rivière du Doubs, sur un pont qui n'était point gardé dans ce moment-là. Une demi-heure après, nous arrivâmes près de Pontarlier que nous laissâmes de côté, marchant à travers les champs et les prés. Nous fûmes cependant obligés de traverser un village fort dangereux, mais comme il n'était guère que 4 heures du matin et que la pluie continuait, personne ne fit attention à nous. Nous arrivâmes à cinq heures, chez un prêtre catholique, où nous nous reposâmes et changeâmes de linge et d'habits, pour nous sécher. Après midi, ce prêtre nous accompagna lui-même jusqu'à la frontière de Suisse, et nous donna un guide qui nous conduisit à Sainte-Croix, village du canton de Berne, et par conséquent, tout protestant. Malgré cela, nous y fûmes accueillis avec toute sorte d'honnêtetés et d'égards. Il y avait un piquet de soldats pour veiller à ce qu'il ne s'introduisit point dans le pays de mauvais sujets, ni de mauvais livres. Dès qu'ils nous virent arriver, quoique déguisés, ils ne doutèrent pas que nous ne fussions des prêtres ; les officiers nous délivrèrent, pour traverser la Suisse, des passeports, où ils nous donnaient la qualité d'ecclésiastiques, nous procurèrent une voiture pour la journée du lendemain et nous prêtèrent des manteaux pour nous garantir de la pluie.

Le reste de notre voyage n'offre rien qui mérite d'être ici rapporté. Nous avons eu l'avantage de visiter les reliques de Saint François de Sales et de Sainte Jeanne-Françoise de Chantal à Annecy, de Saint Charles à Milan et la chapelle de Lorette. Nous sommes enfin arrivés à Rome, le 27 juin 1792. »

Pendant ce temps, les Directeurs restés à Paris avaient à subir de nouveaux ennuis.

Le 4 juin, lendemain de la Trinité, un des prêtres intrus nouvellement établis, avec le P. Poiret, dans la paroisse de Saint-Sulpice[1] vint trouver M. Hody ; il était accompagné de deux commissaires de la section de la Croix-Rouge ; ils prévinrent le Supérieur que la procession entrerait dans l'Eglise des Missions Etrangères et l'invitèrent à la recevoir. M. Hody refusa. « Nous nous opposons autant qu'il est en nous, répondit-il, à ce que la procession entre dans notre église, puisque la Constitution a décrété la liberté des cultes, nous voulons en profiter : nous ne

[1] La paroisse de Saint-Sulpice avait été retirée aux membres de la Société de Saint-Sulpice et était desservie par des prêtres assermentés venus de divers diocèses.

sommes point de la même religion que ces messieurs de la paroisse de Saint-Sulpice, nous ne voulons point avoir de communications avec eux, nous n'allons point les troubler dans leur Eglise, qu'ils nous laissent tranquilles chez nous[1]. »

Et le vieux Supérieur leur exhiba un arrêté du département et de la municipalité qui déclarait, que personne ne pouvait être contraint à tendre les rues pour la procession du Saint-Sacrement, que les voitures rouleraient librement sans être obligées de s'arrêter... A plus forte raison, concluait M. Hody, nous ne pouvons être forcés de recevoir la procession dans notre église.

Les commissaires se contentèrent alors de demander que l'Eglise fut ouverte et ornée pour recevoir la procession. « Elle sera ouverte et ornée, répondit M. Hody, non à cause de la procession, mais à cause de la fête. » Les officiers municipaux s'inquiétaient peu de la raison, pourvu que l'effet demandé fut obtenu. Ils se retirèrent en se déclarant satisfaits.

M. Hody l'était moins ; il ne pouvait, sans une peine profonde, songer que son église serait profanée par une cérémonie religieuse que célèbreraient des prêtres schismatiques « Il agit auprès du département et de la municipalité qui l'autorisèrent expressément à refuser que la procession entrât dans l'église[2]. »

« Cette autorisation fut notifiée au curé intrus et au commissaire de police. Celui-ci promit de faire en sorte que la procession ne sortit point : on dit que M. Poiret, curé intrus, était du même avis mais que le peuple força la procession de sortir, malgré une pluie assez forte. Elle prit le chemin des Missions-Etrangères, la porte cochère était fermée et le guichet seulement ouvert. Tout ce qui précédait le clergé passa devant la porte sans s'arrêter. Mais ceux qui étaient à la tête du clergé firent ouvrir la porte cochère et entrèrent dans l'église. Cependant M. Poiret informé de ce qui avait lieu ordonna de passer outre, et ceux qui étaient entrés dans l'eglise en sortirent.

» Peu de temps après, vers midi et demi, quelques ouvriers forcèrent le portier de leur remettre toutes les clefs de la maison. En étant munis, ils fermèrent toutes les portes, après s'être assurés qu'il n'y en avait point de derrière, afin qu'aucun des prêtres de la maison ne pût s'échapper. Après cela, ils s'en allaient avec les clefs, mais quelqu'un leur ayant représenté qu'en gardant ces clefs ils s'exposaient, et qu'il

[1] Lettre commune, 17 nov. 1792. Arch. M.-E , vol. CCXIX, p. 607.
[2] Arch. M -E., vol. CCXIX, p. 607.

valait mieux les porter à la section, ils le firent et un commissaire rapporta ces clefs au Supérieur. On croyait en être quitte, mais bientôt le branle-bas recommence. Une troupe de femmes et d'enfants se répandent dans les corridors avec quelques ouvriers forts et déterminés, qui voulaient se saisir des prêtres de la maison. Ils surprirent M. Bramani, lui ôtèrent son bâton, lui en donnèrent un coup fort léger, et le laissèrent ensuite se trainer dans sa chambre : ils voulaient quelqu'un qui fût plus jeune. Ils frappèrent à grands coups de pieds contre plusieurs portes et enfoncèrent celle de M. Bilhère qui n'était pas chez lui Ils ne lui prirent cependant rien ; une autre porte allait être enfoncée, celle de M. Verdolin, vicaire général de Lyon, lorsque vint du secours, fort à propos. Un détachement de soldats casernés dans la rue de Babylone arriva vers 4 h. 1/2, et balaya aussitôt la maison. Il vint, un bon nombre de gardes à cheval qui gardaient la maison en dehors. Sur le soir, les commissaires, accompagnés de 15 ou 20 gardes nationaux, voulant détromper le peuple qui s'imaginait qu'il y avait des armes dans la maison, firent partout la visite et en firent leur rapport au peuple qui se retira peu à peu. Quand le peuple fut retiré, les soldats s'en allèrent aussi, à 9 h. du soir, promettant de faire de fréquentes patrouilles pendant la nuit. Il n'y eut point de vêpres ni de salut ce jour-là : mais les jours suivants ont été tranquilles et on a continué l'exposition du Saint-Sacrement pendant l'octave et les offices à l'ordinaire, jusqu'au 10 août suivant[1]. »

Le 23 juin cependant, en vertu d'un arrêté de la municipalité, on vint prendre la cloche du Séminaire. Les Directeurs protestèrent, que le décret portant l'expression « communautés religieuses » ne s'appliquaient pas à eux, les envoyés répondirent simplement que c'était une erreur de copiste, et que le décret regardait le Séminaire, ils descendirent la cloche, la brisèrent et en emportèrent les morceaux. « Le lendemain, la municipalité écrivit que la cloche aurait dû être laissée où elle était[2]. »

Lorsque le 10 août, on apprit la nouvelle des massacres, deux directeurs MM. de Chaumont et Blandin allèrent demander un asile à leurs amis de Paris.

Il ne resta plus au Séminaire que MM. Hody, Bramani, de Beyries, Alary et Bilhère avec cinq séminaristes : MM. Lestrade, Souviron, Miquel, Roussel, Alano[3] et quelques pensionnaires. Dans la nuit du 14 au 15 août, ils eurent une alerte des plus vives.

[1] Arch. des M.-E. vol. CCXIX pp. 607 et 608.
[2] Id. vol. CCXIX, p. 609.
[3] Id. vol. XXXV, p. 579.

A onze heures du soir, une bande de fédérés, de gardes nationaux, de Marseillais, vinrent heurter à la porte donnant sur la rue du Bac. Tout le monde dormait dans la maison, le concierge, probablement très effrayé, ne répondait rien ; les émeutiers s'irritaient, quelques voisins les excitaient, un locataire craignant leur colère se leva et les fit entrer dans la première cour. La grille était fermée, elle fut forcée, le portier fut saisi à moitié vêtu, et sommé, sous peine de mort, de déclarer si deux personnes, qu'on lui nomma, étaient dans la maison, et dans quel endroit elles étaient cachées: il répondit que les deux personnes en question lui étaient absolument inconnues et qu'elles n'étaient jamais venues au Séminaire.

« Alors, fit l'un des interrogateurs, conduis-nous au Supérieur. « M. Hody était couché, sa porte fermée à clef fut enfoncée, les pillards entrèrent et s'approchèrent du prêtre, le menaçant de leur sabre et demandant toujours les deux hommes en question. M Hody leur répondit « fort tranquillement que les deux messieurs qu'ils cherchaient n'étaient pas dans la maison, et que même ils lui étaient inconnus. » Ils insistèrent, et M. Hody les invita à visiter les chambres, il leur indiqua d'abord la chambre de M. Bilhère qui avait toutes les clefs. Celui-ci était prêt à les recevoir, il se mit à leur tête, leur montra d'abord plusieurs chambres inoccupées, puis il les conduisit chez un pensionnaire, M. Bottex, curé du diocèse de Lyon, ancien député de l'Assemblée constituante. Averti quelques minutes avant, M. Bottex s'était, croyait-il, débarrassé de tous ses papiers compromettants, brochures et livres anti-révolutionnaires, en les jetant par la fenêtre, sur le toit de l'ancien hôtel de l'évêque de Langres ; malheureusement il avait oublié sur sa table une lettre d'un émigré. Cette lettre fut aperçue, lue à haute voix, et aussitôt M Bottex fut garotté et emmené à la Force où il fut massacré.

Dans les autres chambres les inquisiteurs ne trouvèrent rien de suspect ; mais ils reprochèrent vivement au Supérieur d'avoir souffert dans la maison un homme si dangereux que celui qu'ils venaient de prendre[1].

« Après leur visite et comme pour les récompenser de ce qu'ils avaient troublé le repos de la nuit ou plutôt pour les calmer, on les

[1] Arch. M.-E, vol. XXXVI, p. 73.

régala de vin et en s'en allant ils dirent qu'il y avait d'honnêtes gens dans cette maison[1],

Huit jours plus tard, une nouvelle visite domiciliaire eut lieu. Des commissaires de la section des Lombards vinrent, par ordre de la municipalité, examiner si les habitants du Séminaire n'entretenaient pas de correspondance suspecte. Ils arrivèrent à sept heures du soir; une partie des pensionnaires et des Directeurs étaient à table, les autres étaient encore dans leurs chambres, ils firent descendre tout le monde au réfectoire, placèrent, des gardes à la porte, défendirent à qui que ce fût de sortir sinon accompagné de deux fusiliers, puis ils demandèrent à M. Hody si tout le monde était présent, et, sur sa réponse affirmative, ils firent observer qu'il y avait plus de couverts que de personnes présentes. « Ce sont,répondit M. Hody,les couverts des Directeurs absents pour quelques jours.» Ils ordonnèrent alors au Supérieur de monter avec eux dans sa chambre et de leur montrer tous ses papiers, ils en lurent une partie et n'y trouvant rien de suspect, ils allaient se retirer, lorsqu'ils s'avisèrent de vouloir faire ouvrir un tiroir. La clef de ce tiroir était attachée avec une autre, il fallut dire d'où venait et à quoi servait cette autre clef. C'était la clef d'une valise portée hors de la maison dans les jours précédents. M. Hody, craignant de compromettre les dépositaires de la valise, essaya de tourner la question : on le pressa plus vivement, et il finit par dire ce qu'il en était. Les commissaires envoyèrent aussitôt chercher la valise et ordonnèrent à M. Hody de faire une déclaration détaillée de ce qu'elle contenait.

« La visite achevée chez le Supérieur, ils appelèrent successivement chez eux tous ceux qui étaient présents et ils visitèrent leurs chambres où rien ne leur parut dangereux.

« Tout le monde descendit alors au réfectoire. Pendant qu'on écrivait le procès-verbal de la visite, quelque mauvais sujet de la section de la Croix-Rouge dont dépendait le Séminaire, s'écria qu'il fallait conduire tous ces prêtres aux Carmes. Les commissaires s'y refusèrent, en déclarant que leur mission était d'arrêter ceux-là seuls qui seraient coupables et que les prêtres des Missions-Etrangères ne l'étaient pas.

Cependant l'affaire de la valise de M. Hody avait laissé des doutes

[1] Arch. M.-E, vol. XXXVI, p. 74.

dans certains esprits, on discuta s'il fallait, ou non, l'emmener en prison, mais un domestique du Séminaire ayant fait observer que M. Hody avait été constitué gardien des scellés apposés sur la bibliothèque, on le laissa tranquille. »

» Deux ou trois jours après, MM. Hody et Bilhère allèrent à la mairie réclamer la valise et demander qu'on envoyât des commissaires pour lever les scellés mis sur le cabinet de M. Bilhère. Leurs demandes furent accordées, et même le dimanche suivant, les commissaires vinrent au Séminaire, ils dinèrent au réfectoire où l'on faisait la lecture, se conduisirent avec beaucoup d'honnêteté, et déclarèrent que la maison avait de mauvais voisins qui leur avaient indiqué tous les endroits où l'on pouvait se cacher. Ces voisins disaient avec déplaisir que tous ces commissaires étaient, à leur arrivée, comme des lions qui semblaient devoir tout dévorer, et, qu'à leur départ, ils étaient doux comme des agneaux[1]. »

M de Chaumont était moins en sûreté encore dans l'asile qu'il s'était choisi ; il avait été dénoncé, et, à plusieurs reprises, des perquisitions avaient été faites. Une première fois, il n'avait eu que le temps de se cacher dans une mansarde, sous un tas de bois, pendant que son hôte pliait son lit de sangle.

La seconde fois, les soldats mieux informés montèrent jusqu'au grenier, passèrent leur sabre à travers le tas de bois, heureusement sans atteindre le prêtre. M. de Chaumont dut quitter cet asile, et, le 25 août, il rentra au Séminaire.[2] Il n'y fut pas longtemps tranquille.

« Le jour fatal du 2 septembre, vers 3 heures après-midi, raconte-il[3], le tocsin qui sonnait, l'air farouche qu'on apercevait sur le front d'un certain nombre, la consternation où jetait la fausse nouvelle que l'ennemi était à Châlons, tout annonçait quelque scène sinistre. Vers les 4 heures et demie, un jeune séminariste qui avait été pris, le onze, dans les rues et conduit aux Carmes, accourut tout essoufflé et nous dit qu'il fallait quitter la maison, que nous n'y étions point en sûreté, que le massacre des prêtres commençait aux Carmes, que lui-même ne s'en était échappé avec quelques autres ecclésiastiques qu'en sautant par-dessus les murs. Que faire ? N'étions-nous pas exposés à être arrêtés dans les rues si nous y passions ? Étant parfaitement connus dans le voisinage, les mal intentionnés pouvaient nous reconnaître quoi que déguisés. N'étions-nous pas exposés à être pris dans les maisons, où nous nous serions retirés ? La crainte des visites ne pouvait-elle pas

[1] Arch. des M.-E., vol. XXXVI, p. 74.
[2] id. vol. id., p. 73-75.
[3] id. vol. id., p. 75.

empêcher les honnêtes gens de nous recevoir? Nous prîmes tous des habits laïcs, nous fîmes des queues comme nous pûmes; nous nous demandions les uns aux autres ce que nous ferions, mais tout le monde était indécis, et ne savait quel parti prendre.

» Quelques-uns se déterminèrent à sortir; ils réussirent. Ceux qui restèrent à la maison étaient le plus grand nombre; ils n'étaient nullement tranquilles; ils cherchaient où ils pourraient se cacher si les assassins venaient; ils ne trouvaient aucun endroit. Le moindre bruit effrayait et faisait croire à l'arrivée des assassins. On avait fait placer une échelle contre un des murs du jardin; le soir on passa par ce moyen dans le jardin voisin; et comme la peur n'empêchait pas le besoin, les domestiques portaient du pain et de la viande pour ceux qui voudraient manger, on était déterminé à passer ainsi la nuit. M. Bilhère était monté sur un arbre et voulait y rester caché. Mais une nouvelle circonstance survenue obligea de repasser dans la maison. Après avoir encore été quelque temps dans le jardin on prit le parti de se retirer dans ses chambres, s'abandonnant à la Providence et se résignant à tous les évènements. Il n'arriva rien heureusement; mais on se trouva, pendant environ quinze jours, dans cet état de transe. On ne se couchait qu'avec la crainte fondée d'être massacré la nuit. De temps en temps, on disait que les assassins étaient déterminés à venir la nuit suivante. Vers le 17 septembre, on envoya un cadeau à la section, la priant de nous mettre à l'abri de ces craintes et de ces alarmes. Le présent fit effet. Elle donna un écrit, qui fut affiché dans tout le quartier, par lequel, rappelant le serment qu'on venait de faire, de veiller à la sûreté des personnes, elle recommandait instamment la maison des Missions-Etrangères, qui était une propriété nationale; mais en même temps, elle nous fit dire, que pour notre sûreté, il fallait purger la maison de toute personne suspecte. Ces personnes dans leur sens étaient les pensionnaires et les jeunes missionnaires. »

Le jeune séminariste qui vint avertir les Directeurs du massacre des Carmes était M. Miquel, alors diacre; le onze août, il était sorti dans la rue, avait été reconnu, aussitôt arrêté et emmené en prison.

Un ancien missionnaire en Chine, M. Urbain Lefèvre, fut massacré aux Carmes ainsi qu'un pensionnaire du Séminaire, M. l'abbé Ratteau, docteur en Sorbonne. Dans de semblables circonstances il ne restait évidemment plus qu'à quitter la maison, c'est ce que firent les Directeurs. Mais auparavant ils déposèrent une somme de 3000 fr. et une partie des meubles qu'ils possédaient, chez le frère d'un directeur, M. Blandin, négociant, demeurant à Versailles, rue de Marly[1].

[1] Arch. des M.-E. vol. CCXXI, p. 415.

La chapelle et les livres de M. Boiret furent envoyés chez Madame d'Hervilly, au château de Bailleroi[1].

M. Descourvières, cousin du directeur du même nom, qui demeurait rue des Bernardins, numéro 26, près de Saint-Nicolas du Chardonnet, reçut des meubles, des ornements et de l'argent. Malheureusement il fut arrêté en 1796, pendant qu'il servait la messe et jeté en prison, où il resta seulement sept ou huit jours, mais l'impression qu'il ressentit lui causa la mort, et le Séminaire qui avait déposé chez lui, sans billet, une somme assez considérable, ne put la recouvrer[2].

Les dissertations de Mgr Maigrot, l'horloge et une certaine quantité de vêtements furent cachés chez M. de Jasson qui était porté sur la liste des émigrés; les dictionnaires annamites furent mis chez M. d'Arfeuille[3].

Trois directeurs, MM. Hody, de Beyries, Bilhère partirent le 25 septembre pour Amiens[4], où pendant un certain temps ils jouirent de quelque tranquillité.

MM. de Chaumont, Blandin et Alary se rendirent en Angleterre avec deux séminaristes; voici en quels termes M. de Chaumont raconte son voyage[5].

« Enfin nous pouvons vous écrire sans détour, nous avons quitté la terre de la prétendue liberté et nous sommes chez une nation libre. Nous sommes partis de Paris le 2 du mois d'octobre: arrivés à Rouen le 4, nous y avons pris des passeports ou la qualité de prêtre insermenté se trouve exprimée, sans cela nous n'aurions pu sortir. Comme plusieurs de nous n'avaient point leurs lettres de prêtrise, la municipalité de Dieppe nous a fait quelques difficultés de donner l'ordre d'embarquement, le directoire du district les a levées et nous en sommes partis le 6, vers 3 heures après midi, et sommes arrivés le lendemain, vers 7 heures, à Hastings, en Angleterre. Les ecclésiastiques y sont bien reçus. Près de cinq cents prêtres ont débarqué successivement sur cette côte, trente environ y restent, les autres sont partis pour différents endroits. Vous savez que M. Alary s'est uni à M. Blandin et à moi pour ce voyage, que nous avons pris avec nous M. Lestrade qui était resté à Paris et M. Souviron qui s'était réfugié à Rouen. Ces deux derniers

[1] Arch. des M.-E. vol. CCXX. p. 46.
[2] id. vol. CCXIX, p. 397.
[3] id. vol. XXXV, p. 602; vol. XXXVI, p. 29.
[4] id. vol. CCXIX, p. 617.
[5] Lettre 10 octobre 1792 vol. XXXV, p. 533.

sont restés à Hastings, où ils peuvent vivre avec environ 30 sous par jour chacun, le blanchissage compris, et nous trois sommes venus à Londres pour y traiter avec M. James Baillie et autres personnes; notre intention est d'obtenir le passage des missionnaires à peu de frais. »

M. Bramany malade et âgé de plus de 80 ans, resta avec quelques domestiques fidèles au Séminaire, où la municipalité plaça un poste de 125 gardes nationaux.

Ainsi tous les Directeurs du Séminaire des Missions-Etrangères étaient dispersés. Mais, dans cette dispersion, chacun avait son œuvre à faire, indiquée par les besoins des Missions, et chacun occupait, comme par une attention spéciale de la Providence, la place la plus propre à l'accomplissement de cette œuvre.

Deux d'entre eux étaient à Rome, où ils pouvaient recevoir du Souverain Pontife et de la Propagande des secours pour les missions, étudier les affaires, demander des dispenses ou des pouvoirs, transmettre aux congrégations les questions de liturgie, de discipline et de dogme posées par les Vicaires Apostoliques, presser les solutions, envoyer les réponses ; ils étaient près de leurs chefs et sous leur commandement immédiat.

Trois autres Directeurs étaient en Angleterre, où ils s'occupaient de recruter des missionnaires, de les envoyer en Extrême-Orient, d'exécuter les commandes d'objets nécessaires au culte et d'expédier les correspondances. Aucun pays, en Europe, ne pouvait fournir, sous ce rapport, autant de ressources que l'Angleterre grâce au nombre de ses navires, à ses relations commerciales, à la situation et à la puissance de ses colonies. Les Directeurs réfugiés en ce pays étaient les procureurs des Missions pour le temporel, comme les Directeurs réfugiés à Rome en étaient les procureurs pour le spirituel.

Les Directeurs cachés à Amiens, à proximité de Paris, allaient veiller sur le Séminaire et essayer de conserver le berceau de la Société. Quelque grands que soient les obstacles, les périls ou les malheurs des jours qui vont s'écouler, on peut donc espérer que les missions seront consolées, protégées et soutenues.

V

Nous allons voir maintenant par quels moyens, au prix de quels sacrifices et à travers quels obstacles les Directeurs réussirent à maintenir leur œuvre, c'est-à-dire à conserver au Séminaire son existence comme institution, comme corps, faisant partie intégrante de la Société des Missions-Etrangères, en continuant d'observer ses règles, de garder ses traditions, de poursuivre son but. Pour obtenir de tels résultats, il n'était pas nécessaire qu'ils fussent réunis dans un même lieu, et que ce lieu fût la maison de la rue du Bac, il leur suffisait de travailler de concert, d'étudier, comme par le passé, selon les règlements établis, toutes les affaires qui concernaient les missions. La Révolution, en les exilant et en prenant leur demeure, avait pu leur causer un grave préjudice ; elle n'avait ni entamé leur volonté, ni changé l'organisation du Séminaire. Leur séparation n'était qu'une chose accidentelle et purement matérielle. Si les circonstances les empêchaient de se réunir, ils s'écriraient, les questions sans doute seraient plus longtemps pendantes, plus difficilement résolues, mais, avec beaucoup de patience et de persévérance, ils arriveraient quand même à les éclaircir et à les décider ; en un mot, il devait exister entre eux, en tout et partout, harmonie de vues et unité d'action. C'est en effet ce qui eut lieu. De nombreuses lettres remplacèrent les conversations, des rapports et des mémoires, les discussions du conseil, malgré les obstacles qui naissaient chaque jour plus nombreux, de la guerre civile, de la guerre étrangère, de l'espionnage, des changements de domicile, de la maladie, de la mort, la direction des affaires resta toujours une et les résolutions ne furent exécutées qu'après avoir été prises d'un commun accord.

Dans les lettres adressées à leurs confrères restés en France, les Directeurs employaient un langage de convention que nécessitait la violation du secret des correspondances par la police révolutionnaire. Voici un billet de M. Boiret, daté du 5 septembre 1792, il nous donnera une idée de ce curieux style épistolaire : « Cher associé, on a reçu vos deux lettres dans leur temps, nous vous remercions de nous donner les détails les

plus longs possibles, ils nous sont nécessaires pour le bien du commerce que nous faisons ici ; les deux premiers commis de notre comptoir nous les demandent et nous devons les instruire pour l'avancement de nos affaires. Nous avons vu hier le chef de tous les comptoirs, c'est notre premier commis qui nous a procuré cet avantage[1]. »

Pour les initiés, le mot commerce signifiait les affaires des Missions ; le chef de tous les comptoirs désignait le Souverain-Pontife ; le premier commis, le cardinal Antonelli, préfet de la Propagande ; le second commis, le secrétaire de la Propagande.

D'autres fois les Directeurs parlent de l'établissement d'un nouveau magasin, c'est-à-dire, d'un séminaire, et pour désigner les séminaristes ils emploient le nom de marmitons. — L'origine de cette appellation en relevait la vulgarité : elle venait de ce que à Londres, un séminariste, M. Lestrade, par économie et par humilité, s'était chargé de faire la cuisine des Directeurs.

M. Billhère signait ses lettres, citoyenne Lucie, ou citoyen Herebil, anagramme de son nom. Jamais il n'écrivait à M. de Chaumont sans l'appeler mon cher patriote, sans faire l'éloge des braves marseillais, des braves législateurs, des braves citoyens, des bons patriotes « qui paieront bien des impôts triples et quadruples, » sans avoir quelques mots amers contre « ces aristocrates qui feront tout ce qu'ils pourront pour ne pas payer. »

Grâce à ces précautions et à ces déclamations, les lettres ne sont pas toujours claires, ni faciles à comprendre, et M. de Chaumont s'en plaint parfois, mais au moins, elles ne sont pas compromettantes. Malgré cela, les Directeurs réfugiés à l'étranger écrivent peu en France et bientôt ils cesseront entièrement, quand ils apprendront « que la plupart des Français qui ont des amis hors du royaume les ont priés de ne plus leur écrire, pour ne pas les compromettre[2]. »

La position des Directeurs restés en France était, en effet, devenue peu à peu des plus périlleuses. A peine arrivés à Amiens, où ils demeuraient, rue du Cloître-Saint-Nicolas, n° 4618, ils avaient reçu une lettre de la municipalité de Paris, adressée au citoyen Hody, supérieur de la maison des Missions-Etran-

[1] Arch. des M.-E., vol. CCXIX, p. 547.
[2] Id. vol. CCXIX, p. 97.

gères et contresignée Pétion, par laquelle M. Hody était invité à se rendre le plus tôt possible au bureau de liquidation, afin de rendre un compte exact de tous les biens et revenus de sa communauté et de son administration[1].

A cette lettre, M. Hody répondit en ces termes :

« Citoyen, d'après les conseils réitérés et très pressants de plusieurs officiers de notre section, nous avons pris le parti de quitter Paris. — D'ailleurs, les menaces, les injures, la crainte d'être outragés, ou mis à mort nous a impérieusement déterminés à quitter notre maison : quatre fois de jour et de nuit, pendant huit ou neuf heures, nous avons été au moment de subir la plus extrême violence et d'être complétement pillés, ce qui dans des circonstances aussi douloureuses, nous a forcés de retirer tous nos papiers ; car il est bon d'observer qu'au cinq mars de l'année dernière, nous avons rendu tous nos comptes à M. Belmier, curé de Chaillot et à M. Bavon, juge de paix, commissaires nommés par la commune et apporté à l'hôtel de ville le détail le plus exact de nos fonds, maisons, rentes etc. »

La municipalité ne répondit rien, « mais elle fit vendre tous les meubles du Séminaire, enlever les calices, les ornements, les chandeliers, les colonnes en marbre et tous les tableaux ; » elle y caserna ensuite 125 gardes nationaux et un certain nombre d'ouvriers des trains d'artillerie[2] et déclara qu'elle louerait le reste des appartements. Le juge de paix de la section fit dire à M. Bilhère « qu'il ne voulait que d'honnêtes gens comme locataires et qu'il lui louerait de préférence toutes les chambres à sa convenance. » « S'il n'eût fallu pour louer toute la maison que quatre mille francs, disait M. Bilhère, nous aurions pensé à la louer nous-mêmes, mais on dit que la location ira à dix mille, je balance beaucoup pour faire un voyage à Paris et pour voir, par moi-même, ce qui en est »[3].

Le prix de la location fut moins élevé qu'on ne le pensait, il atteignit seulement le chiffre de cinq mille cinquante francs, mais les circonstances ne permirent pas à M. Bilhère de venir à Paris et de traiter publiquement des affaires. Ils avaient été dénoncés lui et ses deux confrères, MM. Hody et de Beyries, et

[1] Arch. M.-E., vol. XXXV, p. 569.
[2] Id. vol. XXXVI, p. 45, lettre commune.
[3] Id. vol. XXXV, p. 591.

avaient eu à peine le temps de fuir pour échapper aux officiers municipaux chargés de les arrêter. Quelques jours après cette alerte, M. de Beyries fut pris de la jaunisse et mourut le 27 janvier 1793.

M. Hody fit part de cette douloureuse nouvelle aux Directeurs dans les termes suivants :

« M. de Beyries vient de nous quitter pour un monde meilleur. Il a supporté sa maladie avec beaucoup de patience et de résignation, il a conservé la connaissance presque jusqu'au dernier moment, il a eu le bonheur de recevoir tous les sacrements de l'Église et il a pu avoir tous les secours corporels aussi bien et même mieux que dans sa chambre au Séminaire. Il craignait tellement de revenir à la santé qu'il priait toutes les personnes qui s'intéressaient à lui de ne pas demander son rétablissement.[1] »

Un mois s'était à peine écoulé, que M. Bramany mourut d'apoplexie, le 23 février. Il avait obtenu, à cause de son grand âge, de rester au Séminaire avec trois anciens domestiques de la maison, Daunon, Evelin et Charmette. Il fut assisté à ses derniers moments par deux prêtres non assermentés, MM. Praire et Rolland ; ce fut M. Praire qui le confessa et lui donna l'Extrême-Onction. MM. Hody et Bilhère restaient donc seuls réduits à se cacher tantôt dans une maison, tantôt dans une autre, sans pouvoir entretenir, pendant quelque temps du moins, aucune communication avec leurs confrères de Londres et de Rome.

Comme on le voit, en France, la situation s'aggravait ; en Angleterre, au contraire, elle s'améliorait peu à peu. Les débuts de la vie d'exilé avaient été pénibles pour MM. de Chaumont, Alary et Blandin ; leurs ressources étaient modiques : 9000 livres en or et 10000 livres en assignats. Les assignats avaient perdu 40 °/° de leur valeur première, les louis d'or et les écus de 6 livres perdaient moins, « mais encore trop. »

A M. Boiret qui racontait que le cardinal Antonelli s'étonnait de ce que les Directeurs faisaient eux-mêmes leur cuisine, M. de Chaumont répondait : « que dirait-il, s'il savait que pour la même raison, nous couchons deux dans un lit, nous ne mangeons qu'un morceau de pain sec le soir, excepté les jeunes missionnaires

[1] Arch. M.-E. vol. XXXVI, p. 51.

qui mangent le reste du bouilli du dîner. Grâce à Dieu, ce genre de vie n'est point préjudiciable à notre santé; ce qui nous incommode le plus c'est de coucher deux[1]. »

De même que les séminaristes pendant leur séjour à Hastings, ils dépensaient trente sous par jour et par personne pour le logement, la nourriture, le blanchissage et le chauffage; « il était difficile de vivre à meilleur compte[2]. »

Les anglais protestants montrèrent, personne ne l'ignore, un véritable dévouement pour le clergé français.

« La générosité des Anglais continue toujours envers les prêtres français, écrit M. de Chaumont, la souscription baissait, on a réveillé le zèle pour cette bonne œuvre et en peu de jours il y a eu une souscription considérable. M. Pitt a donné 150 livres sterling, M. Dundas, un autre ministre, 100 livres sterling, l'évêque protestant de Cantorbéry, 100 livres sterling. »[3] Les ministres protestants eux-mêmes se mettaient à la tête des comités de secours.

M. de Chaumont essaya de se créer des relations, c'était un moyen de procurer des ressources à lui, à ses confrères et aux missionnaires. Il visita quelques émigrés qu'il avait connus à Paris, l'abbé Barruel, Madame d'Hervilly, M. de Choiseul, etc. Il fit la connaissance de plusieurs familles anglaises, on l'invitait souvent à dîner, il acceptait volontiers. C'était autant d'économisé, dit-il, » l'économie, en effet, était une de ses préoccupations; il en parle souvent, avec une sorte d'insistance qui fatiguerait, s'il n'en donnait cette raison touchante : « Au moins nous pourrons envoyer un peu plus d'argent aux Missions. » C'est cette raison qui lui fit accepter une place de chapelain.

« M. Hussey[4] qui craint que nos malheurs ne durent encore longtemps, raconte-t-il, me propose une place dans une maison catholique en province pour y dire la messe. Son intention est que j'y jouisse d'un sort honnête et qui me rende indépendant de ceux pour qui j'y serai, jusqu'à ce que nous puissions retourner en France. Je ne sais pas encore ce que ce sera. Il m'en coûte

[1] Arch. M.-E., vol. XXXVI, p. 20.
[2] Id. vol. XXXV, p. 580, lettre de M. de Chaumont à M. Boiret.
[3] Id. vol. XXXVI, p. 107.
[4] Id. vol. XXXVI, p. 354.

d'accepter cette place, il faudra nous séparer. J'ai affaire à Londres. Je pourrai y venir quand j'aurai besoin, et pourrai faire mes écritures en province comme à Londres. Ayant au moins l'habit et la vie, ce sera autant d'épargné. Si j'ai du plus, ce sera ou pour aider ces Messieurs ou pour les Missions. Ces dernières considérations me déterminent. »

Les écritures dont parle M. de Chaumont consistaient à copier presque toutes les lettres des missionnaires ; craignant que ces lettres ne fussent perdues, il expédiait la copie à Rome et gardait l'original, il faisait ensuite pour les missions un compte rendu annuel des événements d'Europe. Dans ces lettres écrites sans nulle prétention littéraire, on voit se dérouler tous les événements de cette époque mouvementée, les horreurs de la Révolution française, la mort de Louis XVI, les guerres d'Allemagne, d'Italie, de Vendée, etc., on ne trouve que peu ou point d'appréciations ; mais seulement des noms, des dates, un précis des faits, simple et exact.

Rien de mieux compris, en effet. M. de Chaumont raconte ce qu'il voit, ce qu'il lit ou ce qu'il entend chaque jour ; et sachant à n'en pas douter, la difficulté de juger avec modération et justice les hommes et les choses du temps où l'on vit, il écrit une page de journal et non une page d'histoire.

D'ailleurs, il est certains faits qui parlent d'eux-mêmes et suffisent sans commentaires, pour faire apprécier la situation d'un homme ou l'état d'une nation.

En même temps il publie des relations pleines de faits édifiants, conversions, persécutions, travaux, succès, que lui envoient les missionnaires. Lui-même nous indique avec quel soin, avec quelle prudence, et en même temps avec quelle sincérité il procède à ce travail.

« Par rapport aux relations, nous donnons les lettres depuis trois ans, nous y laissons passer beaucoup des choses que nous aurions omises s'il eût fallu copier. Relativement à la persécution du Tonquin, comme plusieurs circonstances se trouvent éparpillées dans six ou sept lettres différentes et qu'il eût été désagréable de donner au public des pages ou demi-pages d'une lettre, ce qui aurait eu l'air de gazette, j'ai pris le parti d'en faire une relation suivie, ce qui je crois, sera plus agréable. Vous jugez bien que je n'ai pas fait jouer l'imagination et que je me suis tenu dans les bornes d'une narration simple : de trois

lettres de M. Lavoué je n'ai fait qu'une même pièce, parce qu'en parlant d'une même chose, il omettait dans une ce qu'il marquait dans une autre, et je l'ai intitulée : Précis de trois lettres de M. Lavoué. J'ai donné la lettre de M. Liot, retranchant les inutilités, et changeant le style qui ne serait pas soutenable à l'impression, ayant soin néanmoins de conserver ses expressions, autant qu'il a été possible. Je n'ai pu donner rien de la lettre de M. d'Adran, parce que M. Blandin vous a envoyé par inadvertance et original et copie, et qu'il ne nous en est rien resté. J'ai pu trouver et j'ai mis ailleurs ce qui prouve l'attachement, la confiance du roi et du prince en sa Grandeur, et combien il est propre à ranimer le courage dans les occasions où il se trouvait malgré lui.

J'ai donné la relation du Su-Tchuen par M. de Caradre, à peu de choses près, y laissant ce que vous avez omis. Je crois que les chutes dont on se relève sont un sujet d'édification; ces récits ont leur utilité, parce qu'en faisant voir la cause des chutes terribles, elles apprennent à les éviter. On voit dans le cas présent que le défaut de soumission aux supérieurs expose à de grands dangers et à de grands maux. C'est une tentation de tous les temps et de tous les lieux. Ces récits sont peut-être plus utiles aux jeunes missionaires à qui il est important de faire lire les relations, que les traits qui ne sont qu'édifiants. Ensuite, une considération très importante et qui fait impression sur bien du monde, c'est que le récit naïf des chutes donne beaucoup de poids à ce qui est édifiant, on croit aisément un homme qui dit le fort et le faible; on n'est point tenté de croire qu'il cherche à faire valoir sa mission. Ce sont ces raisons qui m'ont porté à croire avec plusieurs personnes prudentes que les ombres dans le tableau ne font qu'en relever la beauté[1]. »

M. de Chaumont faisait imprimer ces relations où il pouvait, chez les imprimeurs qui lui offraient les meilleurs conditions, tantôt à Liège, tantôt à Londres. Il en envoyait quelques exemplaires d'abord au Souverain Pontife, à la Propagande, puis à tous ceux qui s'intéressaient aux Missions; il en adressa au comte de Provence qui lui fit répondre par l'abbé Edgeworth de Firmont, la lettre suivante :

« J'ai reçu les deux exemplaires des lettres édifiantes que vous avez eu la bonté de m'envoyer, et conformément à vos intentions, j'en ai présenté un. Deux jours se passèrent, et dès le troisième « savez-vous me dit-il, que ces lettres sont très intéressantes, je les ai lues avec un

[1] Arch. M.-E vol. XXXVII, p. 155.

vrai plaisir. — Oui, en vérité, elles m'ont singulièrement interressé. » Je vous rapporte ses propres paroles, telles que ma mémoire me les fournit parce que vous attachez sûrement quelque prix à son jugement et que d'ailleurs c'est le jugement d'un homme de beaucoup d'esprit. »

M. de Chaumont revint à Londres au bout de quelques mois, il y retrouva M. Alary et M. Blandin, dont la vie était toute de travail et de pauvreté.

« Nous ne sommes pas réunis, écrivait l'un d'eux[1], mais nous sommes voisins, nous cherchons à être ensemble, nous ne voudrions payer qu'un petit loyer, il est assez difficile de trouver tout d'un coup du logement pour cinq, à bon marché et un peu commodément; quand je dis commodément, j'entends avoir un petit trou pour chacun séparément, car il est très incommode de n'avoir qu'une chambre pour plusieurs et encore plus qu'un lit pour deux.

« Nous avons tous plus ou moins de confessions à entendre, et nous n'avons d'autre endroit que notre chambre pour recevoir nos pénitents.»

M. Alary s'occupait surtout des jeunes missionnaires, il leur enseignait la théologie et les formait à la piété. Au mois d'août 1795, il quitta secrètement ses confrères et se rendit dans un monastère nouvellement établi par les trappistes venus de France ; il y prit le nom de frère Robert, mais sa santé ne lui permit d'y rester que quelques semaines et il revint, à Londres, reprendre ses occupations ordinaires.

M. Blandin remplissait les fonctions d'aumônier à l'hôpital de Middlesex, « la besogne est forte et sa santé n'est pas magnifique[2]. » Il rentre vers dix heures du soir et la prière faite il se met parfois à répondre aux lettres des Missions, outre cela il entend un assez bon nombre de confessions et fait quelques courses ; aussi, sans être malade se trouve-t-il de temps en temps bien abattu, plusieurs fois on lui en a fait la remarque, « mais il sent les raisons et va toujours le même train[3]. »

De leur côté, MM. Boiret et Descourvières, les deux Directeurs réfugiés à Rome, n'étaient ni moins éprouvés par

[1] Archives M.-E. vol. XXXVI, p. 426. (20 janvier 1795).
[2] Id. vol. XXXVI, p. 426.
[3] Id. vol. XXXVII, p. 293.

les événements, ni moins attentifs à subvenir aux besoins des Missions.

Partis les premiers de Paris, pour se rendre à Rome, comme nous l'avons vu, ils demeuraient à la procure Strada Felice, près le palais du cardinal Albani.

Quelques jours après leur arrivée, le 4 septembre, ils obtinrent une audience du pape qu'ils racontent ainsi : c'est le récit, en langage ordinaire, de la réception à laquelle M. Boiret avait fait allusion en ce style imagé que nous avons fait connaître plus haut. « Sa Sainteté nous a témoigné qu'elle prenait la plus grande part à l'état actuel de notre établissement et nous a assuré que tout ce qui serait possible Elle le ferait pour le soutien de notre œuvre. Elle s'est informée du nombre de nos missionnaires, de celui des Directeurs et enfin, comme Elle était vivement affectée du triste état de la France, Elle nous en a parlé pendant quelque temps, témoignant son estime pour le clergé de France et surtout son admiration au sujet de l'union, de la fermeté des évêques, de l'uniformité et de la beauté de leurs mandements[1]. »

Le cardinal Antonelli s'occupait avec la plus grande bienveillance de tout ce qui les concernait, même des plus petites choses. Il saisissait toutes les occasions de leur rendre service. « Il a obtenu gratis du pape, raconte M. Boiret, une portion d'eau de source qui vient couler dans notre maison, ce qui est une commodité que d'autres auraient payée fort chèrement et qui était nécessaire pour avoir des locataires[2]. »

Mais ce n'était là que de menus détails ; les Directeurs avaient des préoccupations plus graves. A la demande du cardinal, ils avaient déposé et remis à la Propagande un mémoire sur la constitution et le règlement du Séminaire des Missions Étrangères, sur les pertes que lui avait causées la Révolution et sur les moyens de les réparer.

Ce mémoire, qui contenait en grande partie ce que nous avons dit du Séminaire au début de ce travail fut jugé excellent, et Mgr Zondodari, secrétaire de la Propagande, parla immédiatement à M. Boiret de fonder un établissement en Italie, et désigna même la maison qui pourrait être donnée pour cet usage.

[1] Arch. des M.-E. vol. XXXVI, p. 57.
[2] Id. vol. XXXVI, p. 57.

Bien des fois nous verrons les Directeurs revenir sur cette idée d'établir un séminaire tantôt en Savoie, tantôt en Autriche, mais surtout en Italie, ils multiplieront les démarches et les sollicitations, formeront plans sur plans, élaboreront projets sur projets, sans pouvoir au milieu des incessants bouleversements de cette époque aboutir au résultat désiré.

Pendant les premiers mois de leur séjour à Rome, leur vie fut assez calme. Autour d'eux cependant on s'agitait beaucoup. Des agents français venus à Rome soudoyaient des ambitieux ou des gens tarés pour accuser le gouvernement pontifical et même travailler à son renversement. De son côté, le peuple resté fidèle au Pape montrait ouvertement sa haine contre les Français et leurs partisans ; de temps à autre l'ordre public était troublé. Après le meurtre de Basseville, l'effervescence fut à son comble ; les Directeurs respectés jusqu'alors, furent insultés et leur maison attaquée.

« Quoique nous soyons sortis plusieurs fois de la maison ces deux jours-là, dit M. Descouvières[1] en parlant des troubles qui eurent lieu le 13 et le 14 janvier 1793, personne ne nous dit rien dans les rues ; mais le mardi soir au moment où nous venions de rentrer, une troupe de populace s'assembla devant notre porte, faisant beaucoup de bruit, menaçant de la forcer et d'y mettre le feu. Quelques passants et surtout les gens du cardinal Albani s'efforçaient inutilement d'apaiser cette populace et de l'engager à se retirer. Le maitre maçon qui a fait les réparations de cette maison vint à passer, et voyant qu'il ne pouvait rien obtenir lui-même, il alla avertir le corps de garde le plus voisin. On envoya tout de suite une patrouille nombreuse qui dissipa cette troupe tumultueuse, mais il y en eut qui menacèrent de revenir, de sorte que nous fûmes obligés d'employer le crédit du cardinal Albani, pour avoir dans la maison, pendant la nuit et le jour suivant, une garde de cinq hommes avec un caporal. Le matin du jour des Cendres, M. Boiret écrivit un mot au cardinal Antonelli pour lui exposer notre situation. Son Eminence qui partait pour assister au Vatican, avec les autres cardinaux, à la cérémonie des Cendres, en parla au cardinal Albani, qui au sortir de la cérémonie devait avoir une audience du pape et le pria d'en faire part à Sa Sainteté.

[1] Arch. des M.-E., vol. CCXX, p. 151.

« Le Saint-Père déjà bien affligé de tout ce qui était arrivé les jours précédents, répandit des larmes quand on lui raconta ce qui s'était passé à notre porte; il voulut que pour préserver notre maison d'une seconde insulte, on plaçât sur la porte le tableau de ses armes, auquel le cardinal Antonelli fit ajouter une inscription qui indique que c'est un hospice dépendant de la Propagande: nous restâmes quelques jours sans sortir, craignant qu'il n'y eût pas de sûreté pour nous dans les rues ; mais enfin un nouvel édit fit renaître le calme, les auteurs de ces émeutes furent réprimandés et punis, et depuis ce temps-là il n'est arrivé rien de semblable. »

Les Directeurs profitèrent de cette tranquillité pour lier connaissance avec plusieurs prêtres français ; entr'autres avec M. La Mothe, le frère de Mgr La Mothe, évêque de Castorie, vicaire apostolique du Tong-King Occidental ; avec l'abbé Maury devenu archevêque de Nicée, sur lequel ils portent ce jugement plus vrai alors qu'il ne fut plus tard : « Quoi qu'en disent l'envie et la malveillance, ce prélat que nous voyons souvent à Rome est plein de zèle et de piété. »

Ils rendaient visite à Mesdames Adélaïde et Victoire, qui témoignaient à M. Boiret une bienveillance particulière, jusqu'à lui envoyer leur médecin dans une grave maladie dont il fut atteint, en 1794.

Le calme dont ils jouissaient fut profondément troublé en 1796. Bonaparte avait entrepris cette brillante campagne d'Italie qui devait révéler son génie à l'Europe étonnée. Il avait signé avec le roi Victor Amédée III l'armistice de Cherasco, battu Beaulieu à Lodi, fait son entrée triomphale à Milan ; quelques mois plus tard, il avait vaincu les Autrichiens d'Alvinzi, à Rivoli, et à la Favorite, et forcé Wurmser à capituler dans Mantoue.

Ces nouvelles plongèrent les habitants de Rome dans la consternation et l'angoisse. Afin d'apaiser la colère du Ciel et de détourner les maux qui les menaçaient, ils commencèrent par réformer leurs mœurs : comédies, spectacles et jeux furent interdits, des retraites furent prêchées, « les confessionnaux des » meilleurs confesseurs furent entourés d'une multitude de » pénitents. En différents quartiers de la ville, on établit des » associations pour les hommes, des congrégations pour les » femmes, dirigées par les ecclésiastiques les plus fervents. On » voyait s'opérer de grandes restitutions, beaucoup de réconcilia-

» tions, cesser quantité de scandales. On faisait des processions
» dans lesquelles tout se passait avec ordre : les femmes y étaient
» exactement séparées des hommes ; les grands, les prélats, les
» cardinaux et parfois même le pape y assistaient. »

En même temps on essaya de mettre le domaine pontifical en état de défense, on fit des armements considérables : les princes, les nobles, les particuliers même offrirent au pape des dons considérables afin de pourvoir aux frais des armements[1].

Tous les préparatifs furent inutiles. Bonaparte entra dans les Romagnes, défit les troupes pontificales au combat de Faenza et imposa au pape le traité de Tolentino.

Ce traité ne servit qu'à aggraver la situation, le gouvernement pontifical épuisé par les sacrifices qu'on lui avait imposés, lutta plus péniblement encore contre les difficultés de tout genre. « Le
» papier, écrit M. Boiret, la seule monnaie en usage alors pour
» les paiements considérables, perd la moitié et plus, c'est-à-dire,
» cent pour cent. Les cédules qui tiennent lieu de monnaie cou-
» rante prennent la route des assignats de France, elles perdent
» plus de quarante pour cent[2].

» Le peuple de Rome est bien éloigné de désirer la Révolution,
» il n'y a qu'un petit nombre de jeunes libertins et de jeunes dé-
» sœuvrés qui la veulent, mais malgré tous leurs efforts, ils n'ont
» pu gagner presque personne dans le peuple, au contraire, on
» a eu bien de la peine à empêcher les gens de ce quartier qu'on
» avait voulu pervertir, de mettre le feu au palais de l'ambas-
» sadeur de France[3]. »

Cette surrexcitation que les révolutionnaires se plaisaient à provoquer, occasionna, le 28 décembre 1797, l'émeute dans laquelle périt l'adjudant général Duphot. A cette nouvelle, le Directoire après avoir fait arrêter le marquis Massino, ministre du Souverain-Pontife à Paris, ordonna à Berthier de marcher sur Rome et de ne traiter avec le pape que lorsque les troupes françaises seraient arrivées sur la place Saint-Pierre. Au mois de février 1798, l'ordre était exécuté.

La présence des Français, malgré les proclamations de Berthier qui déclarait que la religion, les propriétés publiques

[1] Arch. des M.-E. vol. CCXX, p. 475.
[2] Id. vol. CCXX, p. 477.
[3] Id. vol. CCXX, p. 595.

et particulières seraient respectées, était loin d'être pour les Directeurs une garantie de sécurité. Ils s'empressèrent de prendre quelques mesures de prudence commandées par les circonstances; leur maison qui avait été achetée au nom de la Société des Missions-Etrangères fut mise au nom de M. Boiret, ils vécurent très retirés, ne firent plus que les visites absolument indispensables, prièrent les Directeurs de Londres et de Paris de changer leurs adresses, « parce que les lettres dont l'adresse est en français sont très suspectes, et de ne pas indiquer leur résidence. « Mettez cette seule inscription : al cittadino Dionisio Boretti, Roma[1]. » Ces dernières précautions furent inutiles. M. Boiret faisait italianiser son nom, les employés de la poste le francisèrent, ouvrirent les lettres, les lurent et les gardèrent. M. Boiret et M. Descourvières restèrent six mois sans recevoir de nouvelles de Londres, de Paris et des Missions[2], aussi songèrent-ils à quitter Rome. « Nous nous proposons d'aller en quelqu'autre endroit écrivaient-ils, le 3 août 1798, où nous puissions correspondre plus aisément avec vous. Il y a longtemps que nous différons, mais nos affaires et l'incertitude du lieu qui nous serait le plus convenable ne nous ont pas permis d'exécuter plus tôt ce dessein[3]. »

Bientôt en effet, ils se dirigèrent sur Venise où s'étaient retirés la plupart des cardinaux, pendant que Pie VI était conduit à Valence. Ils y retrouvèrent le grand ami de M. Boiret, le cardinal Borgia « dont l'activité à expédier les affaires est très grande, ce qui est fort essentiel et dont la générosité pour les missions est inépuisable[4]. » Le cardinal Borgia était alors préfet de la Propagande, mais par suite des circonstances le Souverain Pontife avait divisé l'administration des missions, il en avait donné une partie au cardinal et une autre partie à Mgr Brancadoro, le secrétaire de la Propagande. Cette division mettait quelques-unes des missions de notre Société sous l'autorité du cardinal Borgia et les autres sous l'autorité de Mgr Brancadoro. Il y avait à ce plan, judicieux par beaucoup de côtés, un certain nombre de difficultés pratiques que l'on n'avait pas aperçues tout

[1] Arch. des M.-E. vol. CCXXI. p. 11.
[2] Id. vol. XXXVIII, p. 38.
[3] Id. vol. CCXXI p. 11.
[4] Id. vol. CCXXI. p. 174.

d'abord, mais qui surgirent successivement et que M. Boiret se chargea d'exposer au Pape en demandant que toutes les missions de la Société, sans exception, fussent sous la dépendance directe du cardinal.

A toutes les raisons qu'allègue M. Boiret et qui assurément ne manquent pas de valeur, peut-être faudrait-il ajouter la grande amitié qui le liait au cardinal. Le prince de l'Eglise tenait en haute estime l'ancien missionnaire de Cochinchine, plusieurs fois par semaine il l'invitait à dîner, volontiers il lui exposait ses projets et lui demandait conseil. En retour de ces marques de bienveillance, M. Boiret avait voué au cardinal une affection profonde et un entier dévouement qui éclatent en plusieurs de ses lettres.

Pie VI ne put répondre à cette supplique, il venait de mourir à Valence, accablé par le malheur plus encore que par l'âge. La longue durée du conclave força les Directeurs de s'adresser à Mgr Brancadoro, mais sans que le cardinal Borgia cessât de leur rendre d'importants services. Son action s'exerça surtout pour obtenir le passage des missionnaires sur les vaisseaux, soit anglais, soit portugais.

Envoyer des missionnaires en Extrême-Orient était, en effet, une des principales préoccupations et des plus graves sollicitudes des Directeurs.

VI

Les nations de l'Europe catholiques ou protestantes, avaient presque toujours rendu volontiers service aux missionnaires, soit en leur accordant le passage sur les vaisseaux de l'Etat, soit en transportant les objets nécessaires au culte; mais à cette époque, coalisées contre la France, redoutant ses idées révolutionnaires et plus encore son esprit de conquête, craignant que la présence de nombreux missionnaires n'attirât les Français dans leurs colonies ou dans leurs comptoirs, elles ne montraient plus la même bonne volonté. Quelques-unes même, comme le Portugal, jugeaient assez mal tous les Français pour obliger les missionnaires, si, par hasard, elles leur accordaient le passage, à signer une formule condamnant les horreurs de la Révolution.

Elle est instructive et singulièrement captivante la lecture des lettres que les Directeurs écrivent à cette époque, des réponses qu'ils reçoivent, ainsi que le récit des démarches qu'ils font, des moyens qu'ils emploient pour obtenir soit l'autorisation d'embarquement, soit des secours pour payer la traversée. Les obstacles politiques s'ajoutent aux difficultés religieuses et aux embarras d'argent pour arrêter le départ des missionnaires, mais rien ne les déconcerte ou les décourage : battus sur un point, ils essaient sur un autre. Si l'Angleterre refuse, ils s'adressent au Danemarck ; si le Danemarck allègue quelque raison, il reste l'Espagne, l'Autriche, le Portugal ; si les évêques ne consentent pas à laisser partir leurs prêtres ils font intervenir la Propagande qui écrit au nonce de Madrid, à celui de Lisbonne, au chargé d'affaires du pape à Londres.

Les efforts de M. de Chaumont à Londres s'unissent à ceux de M. Boiret à Rome, car de Siam, de la Chine, du Tong-King et des Indes arrivaient les cris de détresse de ceux qui tombent sans avoir la suprême espérance de laisser des successeurs pour continuer leur œuvre. « Des ouvriers, des ouvriers, je vous en prie Monsieur ! Nous succombons et personne ne vient à notre secours, » écrit M. Corre. « Ne pourriez-vous pas bientôt nous envoyer des missionnaires ne fût-ce qu'un seul, nous sommes dans la désolation de voir qu'après nous nos missions n'auront personne pour les soutenir. » Ainsi parle M. Dufresse. Dès 1793, M. de Chaumont s'adressa à la Compagnie des Indes. Il se fit aider par M. Baillie, un banquier, par M. Edgeworth de Firmont « notre célèbre commensal, » ainsi qu'il l'appelle, qui les recommande à un de ses amis, M. Hussey, le même qui procura une place de chapelain à M. de Chaumont, « aumônier de l'ambassadeur d'Espagne, homme d'un grand crédit, d'un grand esprit et qui joint à cela un grand zèle pour la religion[1]. »

Il écrivit au ministre de l'intérieur lui envoyant la copie d'un mémoire adressé quelques semaines auparavant à la Compagnie des Indes et le priant de vouloir bien l'appuyer. Il remit copie de ce mémoire à l'évêque de Saint-Pol, Mgr de Lamarche, à Mgr Douglas, évêque de Centuries, vicaire apostolique de

[1] Arch. des M.-E. vol. XXXVI, p. 185.

Londres, qui essayèrent d'intéresser Burke à leur affaire. Le grand orateur en parla au ministre qui lui répondit ne voir aucun inconvénient à ce que les vaisseaux anglais prissent à leur bord des missionnaires français. La Compagnie fit les plus belles promesses, mais quand vint le moment de partir elle déclara « que cette année on ne pouvait accepter des missionnaires à cause de l'ambassade envoyée à l'empereur de Chine, parce que l'on craignait qu'on ne sût, en Chine, qu'on a porté des missionnaires et que ce ne fût un obstacle au succès de l'ambassade[1].» A cette objection, M. de Chaumont répondit que « si la Compagnie voulait accorder le passage, il promettait qu'aucun des missionnaires n'entrerait en Chine, qu'en conséquence la Compagnie ne pourrait être compromise. »
« Mais cette observation et cette promesse n'ont produit aucun » effet. Que faire ? Adorer les desseins de Dieu qui ne permet » peut-être cette contrariété que pour le plus grand bien des » missionnaires[2]. »

Une autre lettre de M. de Chaumont prouve clairement d'ailleurs que les raisons alléguées par la Compagnie étaient de simples prétextes. « Si on eût fait, dit-il, pour l'Angleterre[3], ce qu'on a fait pour la France, nous serions assurés d'avoir le passage gratis. La Compagnie des Indes semblerait désirer que quelqu'un de nous pût servir d'interprète et rendre quelqu'autre service aux vaisseaux anglais qui vont en Chine, et à ce prix, le passage est non-seulement gratis, mais accompagné de quelques gratifications. Nous ne pouvons entrer dans ces vues, nous pouvons seulement promettre que si un vaisseau abordait sur les côtes où nous avons des missionnaires, et qu'il fût exposé à des dommages de la part des habitants, nos missionnaires se feraient un plaisir sensible de leur rendre tous les services possibles. »

La Compagnie, comme on le voit, voulait que les missionnaires acceptassent de servir l'influence anglaise; ceux-ci ne le pouvaient ; Rome, en effet, leur a toujours interdit de se mêler aux questions politiques ; si parfois, ils s'écartent de cette règle

[1] Arch. des M.-E. vol. XXXVII, p. 15.
[2] Id. vol. XXXVII, p. 107.
[3] Id. vol. XXXVII, p. 27.

générale, c'est qu'ils sont forcés par de graves motifs ou une impérieuse nécessité : dans la circonstance présente, il n'en était pas ainsi. Le pays dont on leur demandait de seconder les efforts était l'Angleterre, or, travailler à développer l'influence anglaise, c'était aider le protestantisme et nuire à la France, aider le protestantisme, les missionnaires, prêtres catholiques ne le devaient pas ; nuire à la France, ils ne le voulaient pas : même en ces heures de proscriptions, d'exils et de massacres, la France restait toujours leur patrie, ils lui gardaient un inviolable amour.

M. de Chaumont s'adressa alors à un capitaine de vaisseau marchand, en partance pour Chandernagor. Celui-ci demanda cent guinées par personne, « mais la Propagande ne veut et ne peut donner cent guinées, ainsi pas plus de possibilité d'envoyer à Pondichéry qu'en Chine[1]. »

Il essaya d'envoyer des missionnaires par l'Espagne. L'ambassadeur d'Espagne à Londres lui répondit qu'il avait ordre de refuser tous les passeports[2]. De son côté, le préfet de la Propagande averti par M. Boiret envoya une lettre au nonce du Pape à Madrid, le priant « d'obtenir de sa Majesté Catholique l'ordre d'embarquement et de faire son possible pour obtenir, sur ses vaisseaux, le passage d'un prêtre des Missions-Étrangères de Paris envoyé par ses supérieurs[3]. » Le missionnaire que l'on désirait envoyer était M. Montalant, docteur en théologie, ancien professeur de philosophie au Petit-Séminaire d'Angers. Il était alors à Orense, à 200 lieues de Cadix où il devait s'embarquer. Quand il voulut quitter Orense, on lui déclara qu'il était défendu à tout prêtre français de voyager en Espagne sans avoir un passeport. M. Montalant en demanda un au capitaine général de la Corogne, le capitaine général répondit qu'il n'avait pas le pouvoir de lui en donner. Il écrivit au Ferrol, puis à Madrid ; et finalement il apprit qu'aucun vaisseau ne partirait pour la Chine pendant l'année. Il fut alors question de l'envoyer par les vaisseaux danois ou suédois, une autre difficulté se présenta. « Pour ce qui est

[1] Arch. des M.-E. vol. XXXVII p. 167.
[2] Arch. des M.-E. vol. XXXVI. p. 193.
[3] Arch. des M.-E. vol. CCXX. p. 2[illegible].

du Danemarck et de la Suède, disaient MM. Boiret et Descourvières[1], ces pays se comportent de manière à dégoûter tout à fait de penser à profiter de leurs vaisseaux ; comme ils sont connus pour favoriser ouvertement les Français, ils courent les plus grands risques d'être arrêtés par les Anglais, de sorte qu'après de grandes dépenses et de longs voyages, les missionnaires qui auraient obtenu passage sur leurs vaisseaux n'en seraient pas plus avancés. » A la même demande, la Compagnie suédoise répondit par une raillerie protestante « qu'après avoir échappé au martyre en France, les prêtres ne devaient point aller le chercher en Chine[2]. »

Douloureusement affligé de ces insuccès multipliés, M. de Chaumont s'écriait[3] : « Tout a été complètement inutile, en vérité si Dieu n'a pas pitié de la France, nous aurons bien de la peine à perpétuer les missions. La Compagnie n'avait pas de religion, soit, mais c'était une vieille routine de passer les missionnaires et le roi pouvait ordonner. Que dire à tout cela ? Que le saint nom de Dieu soit béni, prendre patience et attendre des dispositions plus favorables de la Providence. »

Cependant soutenus par l'importance du but qu'ils poursuivaient, par la grandeur de leur ministère, par leur zèle pour le salut des infidèles, les Directeurs ne se découragèrent pas.

Un instant ils eurent l'espoir de réussir du côté de l'Autriche. On disait que l'empereur avait promis sa protection aux Missions-Etrangères, qu'il ne leur donnerait pas de maison et ne les établirait pas dans ses Etats, mais qu'il se chargerait de faire passer tous les missionnaires aux Indes. C'étaient assurait-on les propres paroles du nonce du Pape à Vienne[4]. Interrogé à ce sujet par M. Boiret, le Préfet de la Propagande répondit « que l'empereur avait l'intention de faire ce que faisait le roi de France pour les missions établies dans le Levant, en Turquie et en Egypte, mais que pour les autres il ne les aiderait pas. » L'empereur raisonnait et agissait comme beaucoup de souverains

[1] Arch. des M.-E. vol. CCXX, p. 214.
[2] id. vol. CCXXI, p. 250.
[3] id. vol. XXXVI, p. 189.
[4] id. vol. CCXX, p. 129.

8

comme beaucoup de gouvernements : il avait un intérêt politique à protéger les missionnaires catholiques dans des pays voisins de ses états, peuplés d'un grand nombre de ses sujets, il les protégeait, il n'en avait pas à aider ceux qui allaient en Chine, il ne s'en occupait pas.

Enfin les Directeurs purent faire partir MM. Germain, Lestrade et Souviron, le 7 février 1795. Le passage coûtait pour chacun d'eux 50 livres sterling.

On leur remettait 10 livres sterling pour les relâches, on les fournissait de linge de corps, on leur donnait des ornements et les objets nécessaires au culte[1], quelques bouteilles de vin ou d'eau-de-vie pour les cas de besoin[2] parce que dans les vaisseaux anglais on n'en donne point, et ne boire que de l'eau pendant toute la traversée serait fatiguant[3].

On comptait que le passage d'un missionnaire d'Angleterre à Macao coûtait 75 livres sterling avec les dépenses de fourniture et d'habillement qui étaient de 15 livres sterling.

L'année suivante MM. Gaillard, Barrault, Montalant et Coessain, s'embarquèrent sur un navire marchand, mais en traversant le golfe de Gascogne le navire fut capturé par un corsaire français et conduit à Bordeaux. Les missionnaires bien traités par le commandant furent volés par les matelots ; à peine descendus à terre, ils furent enfermés dans une maison de réclusion où se trouvaient déjà douze prêtres âgés et infirmes.

« La nation, écrivaient-ils, ne nous donne que du pain noir et de l'eau, mais les fidèles ne nous laissent manquer de rien[4]. Nous sommes bien logés, en très bonne compagnie, sous la surveillance d'un concierge très honnête homme, enfin jouissant de toutes les douceurs, hormis celle de se promener dans la ville[5]. » Malheureusement ce contre-temps les fit revenir sur leur résolution de partir pour les missions. Déjà à cette époque les prêtres jouissaient, en France, d'une certaine liberté, le bien à faire était immense, les fidèles s'empressaient autour d'eux et

[1] Arch. des M.-E., vol. XXXVII, p. 303.
[2] Id. vol. XXXVIII, p. 12.
[3] Id. vol. Id. p. 21.
[4] Id. vol. XXXVII, p. 159
[5] Id. vol. XXXVII, p. 164.

les conjuraient de ne pas s'éloigner. Les missionnaires se laissèrent toucher, ils résolurent de rester.

M. de Chaumont essaya d'ébranler cette tardive et regrettable décision, il leur exposa les besoins des missions, plus grands que ceux de la France, il leur rappela que leur vocation avait été sérieusement et longuement étudiée, que ce contre-temps était loin d'être, comme ils le pensaient, une preuve que Dieu les voulait empêcher d'aller en Chine.

« Nous avons reçu, chers confrères, vos lettres du 3 novembre, 31 décembre et 6 février, leur écrivait-il[1], celle du 25 janvier ne nous est pas parvenue. Vous ne doutez pas que nous ne ressentions la peine la plus vive de l'accident qui vous est arrivé. La résolution que vous avez prise nous afflige encore davantage, nous vous écrivimes, vers le 20 février, afin de vous engager à suivre la carrière que vous aviez commencée. Je crains que cette lettre ne vous soit pas arrivée. Le besoin est extrême, vous le savez, la mort de M. Lavoué que nous avons apprise en février, l'infirmité de M. Liot, l'augmentation des néophytes le rendent encore plus pressant. Votre vocation était jugée, le contretemps survenu ne doit pas vous la faire manquer. Combien d'autres y ont été confirmés par des évènements à peu près semblables. Vous auriez pu demander un passeport pour prendre la route de quelques-uns de vos compagnons de voyage et d'infortune. Comme votre projet était connu de tout le monde, on ne vous l'aurait pas refusé, je pense. Vous sentez bien tout ce que je voudrais vous dire. Votre religion, votre zèle vous parlent encore plus éloquemment que je ne pourrais faire. Suivez-en l'impulsion. Pour moi, je m'en tiens à ce peu de mots. »

Cette lettre n'eut aucun résultat; les quatre prêtres demeurèrent en France, mais ils eurent soin de renvoyer à Londres l'argent et les objets qu'on leur avait donnés et qu'ils avaient pu sauver du pillage. Le départ de M. Escodéca de la Boissonnade ne fut pas plus facile à obtenir. Parti d'Agen pour aller retrouver MM. Boiret et Descourvières qui étaient alors à Venise, M. Escodéca dut attendre pendant près d'une année le bon vouloir du consul de Portugal, et encore ne put-il s'embarquer que grâce aux lettres de recommandation du cardinal Borgia et de Mgr Brancadoro[2].

[1] Lettre de M. de Chaumont. Arch. des M.-E., vol, XXXVII, p., 208.

[2] Arch. des M.-E. vol. CCXXI, p. 167, 162, 278.

Des obstacles d'un autre genre s'ajoutèrent à ceux que suscitait la question politique. Lorsque les évêques réfugiés à Londres purent prévoir que des jours meilleurs allaient se lever sur la France, que les exilés auraient bientôt le droit de rentrer dans leurs diocèses ou dans leurs paroisses, ils ne voulurent plus accorder à aucun prêtre l'autorisation de partir. En vain leur répétait-on que la Chine était plus pauvre de prêtres que la France, que les besoins y étaient plus considérables, que les âmes rachetées par le sang de Jésus-Christ s'y perdaient en plus grand nombre; en vain, suivant le conseil de M. de Chaumont, faisait-on appuyer les demandes par quelques cardinaux amis de M. Boiret[1]; ils refusaient opiniâtrément. Ils acceptaient difficilement d'ailleurs l'ingérence de la Propagande et même du Souverain Pontife en semblable matière : « Nous sommes fort étonnés, écrivaient MM. Boiret et Descourvières, de la réponse de l'évêque de Saint-Pol-de-Léon à M. Rabeau, elle est une preuve de plus, que les plus grands hommes et les plus saints se trompent quelquefois dans les choses où les hommes ordinaires ne se tromperaient pas. N'est-il pas évident que le pape ayant juridiction sur toute l'Eglise et étant chargé spécialement de pourvoir aux missions, il a le droit de prendre ceux que le Bon Dieu y appelle, où qu'ils soient, et leur évêque n'a pas sur eux un droit qui exclut celui du Pape[2]. » Pareille lettre ne s'écrirait plus aujourd'hui, et ce sera l'éternel honneur de l'épiscopat français du dix-neuvième siècle, d'avoir reconnu en droit et en fait, dans les grandes choses et dans les petites la souveraine puissance du Chef de l'Eglise.

Sans doute la Propagande avait déclaré qu'il était hors de doute « que la permission des évêques n'était nullement nécessaire et pour lever tout scrupule à ce sujet, elle avait fait expédier des lettres de missionnaires pour ceux qui étaient prêts à partir[3]. » Mais cette façon de procéder soulevait la question des passeports, qui, à plusieurs reprises, avait arrêté les missionnaires. Aucun prêtre français ne pouvait quitter

[1] Arch. des M.-E. vol. XXXVII, p. 363.
[2] Id. vol. XXCC, p. 404.
[3] Id. vol. CCXX, p. 125.

l'Angleterre sans avoir un passeport; or, pour l'obtenir, il fallait l'autorisation de l'évêque de Saint-Pol-de-Léon qui ne voulant pas contrarier ses collègues, la refusait aux missionnaires.

Les Directeurs essayèrent de tourner la difficulté. « Peut-être, écrivait M. de Chaumont le 21 mai 1799, serait-il plus aisé d'éluder le refus des évêques par M. Erskine. Voici comment : Le cardinal-préfet donnerait des lettres des Missions et il prierait M. Erskine de demander pour eux le passeport sans l'intervention des évêques français et même à leur insu.[1] » A la requête de M. Boiret, le cardinal Borgia écrivit au chargé d'affaires du pape qui put en effet obtenir des passeports pour MM. Rabeau, Foulon et Jourdain.

VII

Les Directeurs continuaient ainsi, à Londres, à Rome ou à Venise, de travailler par tous les moyens et de toute leur ardeur au soutien des Missions. Parfois, au milieu des récits des déboires et des inquiétudes que l'indifférence et la mauvaise volonté leur font éprouver, on trouve la trace des événements qui agitent l'Europe et fixent l'attention des catholiques, mais, en général, ces nouvelles sont racontées en quelques mots, sans réflexion ni observation d'aucune sorte, il faut que les faits soient très graves, et que les hommes occupent une haute position pour qu'ils en parlent avec quelques détails. Lors de l'élection de Pie VII, ils dérogent à leurs habitudes de concision. « Les cardinaux viennent enfin de nommer un Pape : c'est le cardinal Chiaramonti, bénédictin, évêque d'Imola. Il s'est toujours très bien comporté à l'égard des prêtres français réfugiés dans son diocèse[2] ». « Il est d'une grande douceur accompagnée de beaucoup de fermeté : tout le monde rend témoignage à sa grande piété, il n'est pas moins recommandable par ses

[1] Arch. des M.-E., vol. XXXVII. p. 416.
[2] Id. vol. CCXXI. p. 265.

lumières et son érudition, ayant enseigné dans son ordre avant d'être fait évêque et cardinal, il gouverne son diocèse avec beaucoup de zèle, il honore de sa confiance particulière ceux des cardinaux qui en sont le plus dignes à tous égards, tels que les cardinaux Gerdil et Antonelli, il paraît qu'il estime aussi beaucoup le cardinal Borgia[1]. » Après l'élection du pape Pie VII (1800), MM. Boiret et Descourvières se retirèrent à Padoue, où ils ne restèrent que quelques semaines, puis ils s'acheminèrent vers Rome. Leur pauvreté était extrême, ils n'avaient pour vivre que leurs honoraires de messe qui étaient des plus minimes : « Pour cent messes, on donnait dix écus en cédules qui ne produisaient que cinq à six piastres[2]. »

La maison de procure n'avait pas été déclarée propriété nationale, ni vendue, grâce à la précaution prise par M. Boiret de la faire mettre en son nom, « mais on n'en retire presque rien. » Les locataires qui y sont et qui payaient ci-devant en monnaie de papier et ensuite en mauvaise monnaie de cuivre, ne paient plus du tout, et on va être obligé de les mettre dehors, si l'on peut, et on verra si l'on en trouvera d'autres meilleurs, il y a cependant toujours des réparations à faire, et depuis peu il a fallu refaire les canaux qui conduisent l'eau et qui avaient été volés, parce qu'ils étaient en plomb[3]. »

M. Boiret possédait « une rente sur la chambre de l'Annona au capital de 27 900 écus romains, qui, à raison de 3.60 pour cent produisaient annuellement 1004 écus 40. » Mais cette rente n'était point payée[4].

Aussi dans leur nourriture, dans leurs vêtements, dans toutes leurs dépenses, les Directeurs visaient-ils plus que jamais à l'économie, et trouvaient-ils très cher le port des nombreuses lettres qui leur arrivaient de Londres, quand ils devaient payer 1f,50, ou 1f,75. M. Boiret s'en plaint vivement et recommande à M. de Chaumont de ne mettre qu'une seule feuille de papier « afin de payer moins. » Ils ne peuvent visiter autant de cardinaux et aussi souvent qu'ils le désirent, car « on ne peut fréquenter la

[1] Arch. des M.-E. vol. CCXXI, p, 287.
[2] Id. vol. CCXX, p. 418.
[3] Id. vol. CCXXI, p. 286,
[4] Id. vol. CCXXII, p. 405.

maison d'un cardinal sans donner à ses gens au moins la valeur d'un petit écu par an. C'est assez que M. Boiret ait à débourser cette somme pour quatre ou cinq maisons.[1] »

Voulant les aider autant qu'il était en son pouvoir, le cardinal Borgia leur donna un logement au collège de la Propagande où « on leur désigna quatre chambres des plus commodes, avec une autre pour le domestique et une pour servir de cuisine.[2] »

A cette époque ils reçurent un secours inespéré. Il y avait au-delà de l'Océan, en un pays que la France avait ouvert à la civilisation, arrosé de son sang, peuplé de ses enfants, une Eglise dont le premier pasteur avait été un des fondateurs de notre œuvre, un diocèse qui s'était développé et organisé, en partie du moins, grâce aux Missions-Etrangères, un séminaire qui avait été fondé et pendant plus d'un siècle dirigé par des missionnaires des Missions Etrangères, jusqu'au jour où Montcalm avait perdu la bataille et la vie sous les murs de Québec. Alors le Canada avait passé sous la domination anglaise. D'après le traité de 1763, le Séminaire des Missions-Etrangères de Paris n'eut plus le droit ni d'envoyer des missionnaires, ni de nommer le Supérieur et les Directeurs du Séminaire de Québec. Mais les Canadiens conservèrent le souvenir de leurs anciens services, de leur affection, ils gardèrent vivante en leur cœur cette union qu'on les obligeait à briser. M. Gravé parti de France au mois de mai 1755, et alors supérieur, apprit par M. Gazelle, coadjuteur du recteur du collège de Navarre, la détresse des Directeurs, il s'empressa de leur envoyer 54 livres sterling en rappelant gracieusement « qu'il avait été élève de la maison de Paris » et en annonçant que les prêtres du séminaire de Québec « étaient convenus de leur envoyer autant de messes et autant de secours qu'ils pourraient.[3] »

Aussitôt que M. de Chaumont eût reçu cet argent, il en fit part à M. Boiret. Les Sociétés religieuses ne portent pas en vain le nom de familles, elles le sont réellement, leurs membres mettent en commun leurs joies, leurs peines, leurs travaux et leurs ressources, ils sont les fils d'un même père,

[1] Arch. des M.-E., vol. CCXXII, p. 312.
[2] Id. vol. CCXXI, p. 451.
[3] Id. vol. XXXVIII, p. 62.

ils ont les uns pour les autres une affection et une charité de frères, s'aidant, s'encourageant, se soutenant avec une tendresse touchante et un empressement qui ne connaît pas d'obstacles.

M. Gazelle, écrivait M. de Chaumont à MM. Descourvières et Boiret, avait exposé la position de nous trois seulement, parce qu'il ne connaissait pas la vôtre. Il avait eu soin de marquer que M. Blandin n'avait besoin de rien. Cependant le Séminaire a envoyé collectivement pour nous trois, mais comme M. Blandin est à son aise et que j'ai quelque soulagement, outre les secours accordés par le gouvernement qui sont vraiment très insuffisants, nous aurions à nous reprocher, nous nous déshonorerions, si nous ne vous envoyions pas une partie de ce que nous avons reçu, et vous nous affligeriez si vous faisiez la moindre difficulté de partager avec nous, ce qui vous aurait été donné préférablement à nous, si votre position eût été connue ; d'ailleurs, en répondant à M. Gravé qui demandait compte des Missions et des Directeurs du Séminaire, je lui ai fait entrevoir que votre position était à peu près telle que vous nous l'avouez enfin. Je vais lui écrire de nouveau en lui envoyant un exemplaire des lettres imprimées à Londres. Je lui marquerai les particularités que M. Boiret désire qu'il sache : et je crois devoir à notre honneur et à notre religion de lui mander qu'informés au juste de votre position, nous nous sommes fait un devoir de partager avec vous. Ainsi vous ne pouvez nous refuser.[1] »

A cette offre généreuse, M. Boiret répondit : « Puisque vous voulez que nous vous parlions sérieusement, nous serions bien fâchés que vous vous missiez dans la gêne pour nous soulager. — Si donc les 54 livres sterling qui vous ont été envoyées par MM. les Directeurs de Québec sont pour nous tous et que le tout soit nécessaire, nous vous prions de ne pas vous en priver, si vous pouvez sans gêne nous en envoyer ce que vous jugerez à propos, nous le recevrons avec action de grâces[2]. »

Ce n'était pas pour eux seulement que les Directeurs étaient heureux de recevoir des secours, ils espéraient pouvoir s'en servir afin de rétablir le Séminaire. Ils n'avaient pas attendu ce moment pour songer à cet œuvre et nous avons vu, dans les premiers jours de la Révolution, M. Boiret écrire au

[1] Arch. des M.-É., vol. XXXVIII, p. 22.
[2] id. vol. CCXXI p. 253.

cardinal Antonelli qu'il était question de placer le Séminaire soit en Savoie, soit en Flandre, parler ensuite de le mettre en Italie, mais l'espoir que l'on gardait au début de la Révolution de voir bientôt la tranquillité renaître en France paralysa toutes les négociations[1]. Le premier, le cardinal Antonelli demanda au gouvernement espagnol, s'il permettrait aux Directeurs des Missions-Etrangères de fonder une maison sur son territoire, le gouvernement ayant répondu par un refus formel et absolu, le cardinal ne fit aucune autre démarche. Lorsque le cardinal Gerdil succéda comme préfet de la Propagande au cardinal Antonelli, M. Boiret lui soumit son projet d'établir le Séminaire en Savoie ; cette proposition fut bien accueillie.

« Le cardinal Gerdil écrivait M. Descourvières, a pris la chose si à cœur qu'il est déterminé à s'occuper sérieusement et à occuper, dès le Carême, la S. Congrégation, de notre rétablissement ; il l'a assuré ainsi à M. Boiret et l'on ne peut pas dire que ce soit de l'eau bénite de cour, car il est l'humilité et la simplicité même ; il a demandé à cette occasion à M. Boiret, s'il y avait actuellement des postulants qu'on pût appeler dans ce nouvel établissement, M. Boiret lui ayant répondu qu'il y en avait plusieurs, entre autres trois de Savoie, il a répliqué aussitôt : « Eh bien ! avec trois sujets on peut commencer un Séminaire. » D'ailleurs il a parlé avec tant d'éloges de notre Institut et du mémoire que nous lui avons remis là dessus, à un autre prélat savant, pieux et fort estimé du Pape, que le prélat qui à peine nous connaissait, nous a demandé en grâce un exemplaire de notre mémoire, nous promettant d'en faire usage à notre avantage.

« Le cardinal Antonelli qui continue à être membre de la Congrégation de la Propagande et qui était présent à celle-là en particulier, où le cardinal Gerdil à parlé du projet de notre rétablissement, a paru reprendre courage, et dans la visite que lui a rendue M. Boiret, après cette congrégation, il lui a témoigné de nouveau la meilleure volonté de nous être utile. Les autres cardinaux qui composent cette Congrégation particulière, chargée des affaires des missions de Chine, connaissent également M. Boiret et paraissent fort affectionnés pour notre cause. [2] »

Dans ce mémoire dont parle M. Descourvières, les Directeurs énuméraient d'abord assez longuement les raisons qui prouvaient l'utilité du rétablissement du Séminaire et les résumaient ainsi :

[1] Arch. M.-E. CCXX, p. 390.
[2] Lettre de M. Descourvières 1795. Arch. des M.-E. vol. CCXX, p. 391.

« Demander s'il convient de faire l'établissement proposé, c'est demander s'il convient de pourvoir au salut d'environ trois cent mille chrétiens répandus dans les différentes missions dont il s'agit, ou, s'il faut les laisser périr éternellement sans aucun secours spirituel ! c'est demanders, s'il faut cesser tout à fait d'annoncer l'Évangile à plusieurs centaines de millions d'infidèles, dont on voit tous les jours un bon nombre se convertir sincèrement. »

Passant ensuite à l'examen des moyens propres à assurer ce rétablissement ils ajoutaient :

« Comme il n'y a aucune espérance de le rétablir en France, il faudrait le placer en Italie, dans quelque campagne où les vivres ne fussent pas trop chers, dans un endroit sain et où les chaleurs ne fussent pas trop excessives; il ne conviendrait pas qu'il fût à Rome et dans le voisinage, soit parce que les vivres y sont plus chers, et qu'on y est plus exposé à la dissipation, soit pour d'autres raisons.

« Il ne serait pas difficile de trouver à la campagne, quelque petit couvent que les religieux seraient obligés d'abandonner, n'étant pas en nombre suffisant pour y observer leurs règles. S'il y avait des revenus attachés on pourrait les appliquer à l'entretien du Séminaire qu'on y établirait.

« A défaut d'un couvent renté, il y en a un de mineurs observantins à 4 milles de Terni, que les religieux qui en ont un autre dans le voisinage, céderaient volontiers, mais il faudrait y joindre des revenus suffisants ou du moins des pensions pour les ecclésiastiques qu'on y élèverait, en attendant qu'il se trouve quelque personne zélée pour en faire la fondation. On pourrait aussi pourvoir à une partie de leur subsistance en leur procurant des messes à acquitter. Un des directeurs[1] du Séminaire de Paris veut bien employer mille écus annuels de son propre bien à cette bonne œuvre en faveur de ses confrères.

« Ces directeurs ont déjà fait plusieurs démarches et feront tout leur possible, pour se procurer des élèves français, par le moyen des prêtres zélés qu'ils connaissent dans les différentes provinces : ils espèrent qu'il se trouvera plusieurs bons sujets appelés aux fonctions apostoliques, qui ne pouvant être ordonnés en France, parce qu'ils n'ont pas les conditions requises par les lois organiques, se détermineront volontiers à se consacrer aux Missions.

« Pour procurer des élèves au Séminaire et des secours temporels

[1] M. Boiret.

tant pour ledit séminaire que pour les Missions, on pourrait, si la S. Congrégation l'approuvait, faire imprimer et publier quelqu'écrit, qui en annonçant les progrès de la foi dans les missions, ferait connaitre en même temps le besoin qu'on a de missionnaires, et les grands biens qu'on peut y procurer par les aumônes. La publication de ces sortes de relations est le moyen le plus ordinaire dont Dieu s'est servi pour inspirer aux ecclésiastiques le zèle de se dévouer aux Missions. Sans cela, cette grande œuvre étant peu connue, personne ou presque personne ne pense à s'y consacrer. Ce même moyen a aussi procuré en France des aumônes considérables et peut également en procurer ailleurs[1]. »

Le secrétaire de la Propagande était grandement partisan de ce projet, il s'en occupait avec ardeur et cherchait partout des maisons qui pussent convenir ; il offrit d'abord une maison à Albano. Mais M. Boiret déclara que cette maison « n'avait pas de revenus, pas de jardin, de cour, de dépendances, qu'elle était toute dévastée, qu'Albano était une ville débordée, trop près de Rome, que les vivres y étaient trop chers[2]. » Il en offrit une autre à une journée de Rome, dans la Sabine, « avec un jardin, une grande étendue de vignes et l'espérance fondée de plusieurs autres ressources[3]. » Mais renseignements pris, cette maison était située dans un pays malsain et les religieux ne la quittaient que parce qu'ils étaient tous malades. Il leur en offrit une troisième, à Stroncone, un « ancien couvent de récollets, nommé Saint-Siméon, situé dans un endroit très solitaire, entouré de plusieurs jardins où il y a de grandes treilles, des arbres fruitiers, des oliviers, un bois, une jolie église et de quoi loger passablement une douzaine de personnes avec quelques domestiques, il y a un four pour y cuire le pain, l'air y est excellent, tout le clergé, la bourgeoisie et le peuple du voisinage nous y désirent[4]. » Tout semblait parfait, lorsque la mort du cardinal Gerdil vint placer le cardinal Borgia à la tête de la Propagande.

Le cardinal Borgia était l'ami de M. Boiret, mais il ne partageait pas complètement ses idées sur l'établissement d'un

[1] Arch. des M.-E. vol. CCXXII, p. 179-182.
[2] Id. vol. CCXXII, p. 51, 56.
[3] Id. vol. CCXXII, p. 59.
[4] Id. vol. CCXXII, p. 121.

Séminaire en Italie. Il basait son opinion principalement sur le manque de fonds[1], sur l'opposition que les Français mettraient à l'établissement de ce séminaire[2] et pensait qu'il fallait d'abord s'assurer si on pouvait rétablir le séminaire en France[3]. »

Parfois cependant il déclarait qu'il aiderait les Directeurs quand ceux-ci auraient des élèves. — *Hic opus, hic labor*, s'écriait alors M. Boiret[4]. Mais bientôt quelques élèves se présentaient et M. Boiret allait vers le cardinal qui faisait de nouvelles objections.

M. de Chaumont consulté sur ce projet, trouvait utile de fonder un séminaire en Italie, sans toutefois y compter beaucoup ; quant à en fonder un en Angleterre, disait-il, la chose est à peu près impossible. M. Bilhère donnait contre le projet de M. Boiret à peu près les mêmes raisons que le cardinal Borgia, il demandait non sans apparence de raison « quelles ressources on trouverait en Italie soit pour l'entretien, soit pour les sujets, soit pour les voyages[5] » et faisait observer ensuite que les Français étant tout-puissants en Italie, il serait difficile de leur cacher cet établissement et plus difficile encore de les empêcher de le fermer.

M. Boiret se rendit à ces raisons, mais il chercha ailleurs s'il ne pourrait pas trouver une maison possédant les avantages qu'il désirait, sans les inconvénients que redoutait le cardinal Borgia. Il trouva quelque chose d'approchant en Savoie. Les relations qu'il avait eues avec le cardinal Gerdil, né en ce pays lui avaient fait connaître un saint prêtre dont la Savoie catholique garde encore le souvenir, M. Ducrey. Né à Sallanches en 1766, M. Ducrey avait été ordonné prêtre pendant la Terreur ; arrêté par les pourvoyeurs de la guillotine, il fut conduit au district ; pendant que le commissaire écrivait son nom, son âge, sa profession, sa résidence, le prêtre se précipita vers la porte restée ouverte, la ferma sur lui, fit un tour de clef et s'enfuit à travers champs. Les gendarmes et le commissaire restèrent prisonniers jusqu'à ce qu'un passant eût l'obligeance de les délivrer. Quelques mois plus tard, repris et écroué

[1] Arch. des M.-E. vol. CCXXIII, p. 103.
[2] Id. vol CCXXII, p. 133.
[3] Id. vol. CCXXII, p. 21.
[4] Id. vol. CCXXII, p. 97.
[5] Id. vol. XXXIX, p. 651.

dans la prison de Chambéry, il s'évada avec le même bonheur. Quand la paix fut rendue à l'église, il parcourut les villages du Faucigny pour y exercer le saint ministère, puis il conçut le projet de fonder, à Sallanches, un collège où l'on admettrait quelques élèves se destinant aux Missions. M. Boiret vit dans ce projet la réalisation d'une partie de ses désirs et promit son concours. Aussitôt M. Ducrey envoya à Rome un prêtre de ses amis, M. Jacquemod, afin de traiter directement cette affaire avec M. Boiret[1]. Celui-ci donna 600 louis qui devaient rapporter 5 °/₀ et former un capital pour trois bourses[2]. Il annonça ensuite cette fondation à ses confrères. « C'est une pépinière de missionnaires, disait-il[3]. » De son côté, M. de Chaumont lui écrivit, qu'il « était charmé[4]. » Avec l'argent que lui prêta M. Boiret, M. Ducrey acheta une maison à Mélan et y transporta son collège de Sallanches.

Dieu attendit vingt ans, avant de rendre à la Société l'obole dont M. Boiret espérait un si grand profit, mais il la rendit comme le maître de toutes les richesses et le dispensateur de toutes les gloires, au centuple. C'est de ce collège de Mélan fondé à l'aide des secours offerts par un ancien missionnaire de Cochinchine, que sortit le martyr de Cochinchine, le plus illustre par ses souffrances, le vénérable Jaccard. Les événements allaient heureusement d'ailleurs rendre ces projets inutiles.

VIII

Tels étaient les travaux, les inquiétudes et les peines des Directeurs réfugiés à Londres et à Rome; il nous reste à dire ce que faisaient pendant ce temps M. Bilhère et M. Hody restés en France. Il est difficile de suivre leurs traces pendant les années 1793, 1794, et 1795. Nous n'avons trouvé aucune lettre de M. Hody et les lettres de M. Bilhère sont fort rares, très brèves, et sans aucun renseignement sur l'existence qu'il

[1] Arch. des M.-E., vol. CCXXII, p. 392.
[2] Id. vol. CCXXIII, p. 9.
[3] Id. vol. XXXIX, p. 561.
[4] Id. vol. XXXIX, p. 239.

mène. Nous savons seulement qu'il vint à Paris et y demeura assez longtemps dans une maison de la rue de Sèvres.

Après la promulgation de la loi du 3 ventôse an III (26 février 1795), quinze églises avaient été rouvertes à Paris. Peu à peu d'autres se rouvrirent également. Au mois d'août 1795, M. Bilhère écrit qu'il a pu dire la messe dans l'église des Missions-Etrangères dont un prêtre assermenté, M. Piorey, était desservant.

Des baptêmes et des mariages se célébraient dans l'église qu'on appelait alors « l'Oratoire des Missions-Etrangères. »

Nous avons compté sur les registres très certainement authentiques, mais qui ne portent la signature d'aucun prêtre, 135 baptêmes et 11 mariages du 12 janvier au 27 décembre 1795, et en 1796, 114 baptêmes et 18 mariages.

M. Hody vint également à Paris, mais plus tard, il y mourut le 11 octobre 1796, « comme il avait vécu », c'est-à-dire en saint, raconte M. Bilhère. « Il n'a pas eu un moment d'inquiétude. La paix, la confiance, l'abandon entier à la volonté de Dieu ont consacré tout le temps de sa maladie. Son ancien catarrhe l'a fait mourir, c'est à la basse église des Missions-Etrangères qu'il a été enterré. On lui a fait les obsèques solennelles et on a chanté avec la plus grande édification ; il y avait beaucoup d'ecclésiastiques. »

Le Séminaire avait été vendu par le bureau du domaine national du département de la Seine à un nommé Antoine Salmon, par suite de la soumission qu'il avait faite le 18 prairial an IV, moyennant 190.000 livres qui ont été entièrement payées[1]. »

M. Salmon avait dû pour devenir possesseur du Séminaire, vaincre l'opposition du ministre de la guerre : ce dernier désirait acquérir la maison « afin d'y mettre le dépôt général de la guerre et de la géographie ; » le 28 messidor an IV, il présenta au Directoire exécutif le rapport suivant :

« Le dépôt général de la guerre qui ne peut être placé que dans un local immense est depuis longtemps à la place des Piques. La maison où il se trouve qui était propriété nationale a cessé de l'être, et le gouvernement est obligé d'en payer la location de

[1] Arch. des M.-E. Titres de propriété non catalogués.

20000 livres par an. Il est d'ailleurs absolument nécessaire de rapprocher cet établissement du centre de l'administration dont il fait partie intégrante.

« La maison dite des Missions-Etrangères, située au coin des rues du Bac et de Babylone est seule propre à remplir ce but. Le ministre de la guerre l'a depuis plus de six mois demandée au ministère des finances. Il l'a portée sur l'état des bâtiments conservés pour son département, qu'il a soumis au Directoire et que le Directoire a approuvé et renvoyé à la commission des dépenses. De toutes les maisons que le ministre a vendues, aucune ne peut remplacer celle-là. — Différents obstacles et surtout la conduite indécente des locataires qui se sont toujours opposés à la levée du plan ont succesivement empêché qu'elle ne fût définitivement mise à sa disposition. Aujourd'hui elle est soumissionnée, et le bureau des domaines nationaux prétend ne pouvoir surseoir à la vente sous prétexte qu'elle n'est pas dans le cas des exceptions prescrites par la loi. Pour lever ces difficultés, le ministre propose au Directoire le projet du message suivant :

« Il observe que la loi du 4 ventôse exige qu'en demandant au Corps législatif une exception qui rende un domaine quelconque non soumissionnable,on doit lui proposer l'état des changements à y faire et lui donner l'état estimatif des dépenses que ces changements entraînent, mais que la maison des Missions-Etrangères n'est pas dans ce cas, puisque sa distribution la rend propre telle qu'elle est à recevoir l'établissement auquel elle est destinée[1]. »

Après avoir examiné cette demande, le Directoire adressa au conseil des Cinq-Cents un message conçu en ces termes :

Minute du Message.

« Paris, le 7 thermidor an IV de la République Française une et indivisible.

« Le Directoire exécutif formé au nombre des membres requis par l'article CXLII de la Constitution, arrête qu'il sera fait au conseil des Cinq-Cents un message dont la teneur suit :

[1] Archiv. nation. A F, 390, D, 1915 numéro 45.

Le Directoire exécutif au Conseil des Cinq-Cents.

Citoyens législateurs.

« La maison dite des Missions-Etrangères, propriété nationale, située au coin des rues du Bac et de Babylone a depuis longtemps été demandée par le ministre de la guerre pour recevoir le dépôt général de la guerre et de la géographie. Ce dépôt se trouve actuellement place Vendôme dans une maison dont le gouvernement paye la location sur le pied de 20,000 livres par an. — Il est instant de le rapprocher du centre de l'administration dont il fait partie intégrante. La maison des Missions-Etrangères est seule propre à le contenir. Le ministre de la Guerre après s'être concerté avec celui des Finances, a porté cette maison sur l'état des bâtiments réservés pour son département qu'il a soumis au Directoire et que le Directoire a approuvé et renvoyé à la commission des dépenses générales. Il devait vous être fait à ce sujet dès le mois de floréal, un message qui n'a été retardé que par l'opposition constante qu'ont mise les locataires de la maison à la levée du plan, prescrite par la loi du 4 ventôse, qui veut qu'en demandant au Corps législatif une exception qui rende un domaine national quelconque non soumissionnable, on lui présente l'état des changements et des dépenses à y faire, mais cette formalitée ne peut être appliquée à la maison des Missions-Etrangères, puisqu'elle peut absolument, telle qu'elle est, recevoir l'établissement auquel elle est destinée. — Le Directoire vous propose en conséquence, citoyens législateurs, d'excepter cette maison des dispositions des lois des 4 et 28 ventôse et de l'attribuer au ministre de la Guerre pour le service de son département. »

Carnot, La Réveillère-Lepaux, Reubell[1].

Instruit des projets du ministre de la guerre, M. Salmon écrivit plusieurs pétitions et mémoires dont la substance nous est connue par un long rapport de Camus du 19 thermidor. Naturellement ces déclarations étaient en tous points contraires à celles du ministre ; il affirmait que le Séminaire était inutile au ministre de la guerre qui avait déjà à

[1] Archiv. nation. A F III 370, D. 1915 n° 44.

sa disposition beaucoup d'autres maisons plus propres à l'établissement projeté « que le plan du ministre n'avait d'utilité, que pour les architectes, qui, après avoir démoli et reconstruit, dévasté et réparé les maisons les plus vastes, les mieux ornées, voient d'un œil envieux et jaloux que le bâtiment des Missions-Étrangères leur a été jusqu'à présent fermé ; ils ont circonvenu les personnes intéressées, il les ont séduites en leur présentant la perspective de logements commodes, assez étendus pour eux et pour leurs amis, ainsi que des jardins utiles et agréables. Ils ont dressé des plans propres à leur procurer de longs travaux et à leur fournir des démolitions qui tournassent à leur profit : le prétexte d'isoler un dépôt précieux est dans leurs mains un moyen de détruire des bâtiments productifs pour la République, de raser des maisons dont ils vendent les bois, les plombs, les fers, et les pierres. En un mot, le résultat définitif de l'opération des architectes sera de dévaster pour leur profit un emplacement où habitent aujourd'hui soixante ménages et de le changer à grands frais en un triste désert. »

Dans son rapport, Camus résume les raisons données par les deux adversaires, mais il appuie plus fortement sur celles que donne M. Salmon, et s'il met le Conseil en garde contre les exagérations de ce dernier, il trouve trop promptes, et peut être aussi trop semblables dans le fond et dans la forme les affirmations du Directoire et du Ministre; il explique en quoi consiste le dépôt de la guerre, ordres donnés par le roi, compte-rendus faits par les généraux, registres en grande quantité contenant les minutes de brevets, de promotions, de pensions, des collections de mémoires, des récits de campagnes, des cartes géographiques, des exemplaires de cartes sur cuivre et des planches pour en graver de nouvelles ; il déclare que le dépôt exige des bureaux, des ateliers, des salles disposées en bibliothèque, en un mot des distributions tout-à-fait différentes de celles qui conviennent à un Séminaire ; et il conclut à ce que ses collègues : « renfermant quant à présent leur délibération dans les limites que la Constitution trace en renvoyant au Directoire le mode d'exécution, et surseoir jusqu'à ce qu'ils soient décidés sur le tout à prononcer sur les mesures partielles que le message du Directoire leur a présentées, relativement à l'emploi de la maison des Missions-Etrangères. » Finalement, le Conseil donna gain de cause à Sal-

mon, qui, par un acte signé et enregistré le 25 vendémiaire an V, devint propriétaire du Séminaire.

Quel était ce M. Salmon? Nous ne le savons; mais il paraît certain qu'il agissait pour le compte de M. Bilhère. Voici en effet, ce que nous lisons dans une lettre de ce dernier[1]. « J'aurais pu gagner mille louis, je pourrais même m'en assurer une partie actuellement, si je voulais permettre à mon soumissionnaire de céder le droit de sa soumission. » Dans cette lettre, M. Bilhère ne donne pas le nom de ce soumissionnaire, mais nous le trouvons dans une de ses lettres datée du 3 juin 1807; énumérant les raisons qui l'ont empêché d'écrire, il s'exprime ainsi: « La seconde raison est un accord que je voulais finir avec M. Salmon qui est l'homme dont je me suis servi pour l'achat du Séminaire, vous savez par quels moyens il me força à faire le rachat aux conditions qu'il voulut m'imposer; outre l'hôtel de Jaucourt et le jardin, je fus obligé de lui accorder aussi à vie, les quatre chambres du Séminaire qui donnent sur la cour de cet hôtel et qui sont au deuxième et au troisième étage et dont je lui donnais de loyer 418 fr. par an.[2] »

De cette lettre il ressort, que M. Salmon agissait pour le compte de M. Bilhère et qu'il le trompa. En quoi et comment le trompa-t-il? Commit-il un vol véritable ou une simple indélicatesse? en d'autres termes, M. Salmon reçut-il l'argent de M. Bilhère pour acheter le Séminaire? et le lui vendit-il en le faisant payer une seconde fois? ou bien reçut-il simplement mission d'agir, et l'achat conclu, céda-t-il à la tentation d'obtenir un gain plus ou moins considérable? Nous n'avons pu ni éclaircir ce point, ni connaître les moyens que M. Salmon avait employés contre M. Bilhère. Quoiqu'il en soit, ce dernier n'abandonna cependant pas son projet; à tout prix il voulut conserver cette maison si chère à la Société des Missions Etrangères.

C'est une chose précieuse pour une Société religieuse que de posséder son berceau, elle y trouve ses traditions avec ses souvenirs et ses espérances, il semble que de ces vieux murs, témoins de tant d'événements, s'échappent le parfum vivifiant

[1] Arch. des M.-E, vol. XXXVII, p. 189.
[2] Id. vol. XL, p. 236.

du passé et la grande voix des aïeux qui redit l'histoire des premiers jours ; enseignement plein d'un indicible charme et d'une incomparable force, il apprend à travailler, à souffrir, à lutter et aussi à vaincre ; il montre la route à suivre et les écueils à éviter ; par ce que furent les devanciers, il indique, ce que doivent être les successeurs, puis, pour tous ceux qui y ont vécu c'est un toit paternel, une maison de famille, où le cœur vient se reposer, se retremper, se rajeunir en quelque sorte, dans la pensée des leçons et des joies saintes qu'il y a goûtées ; c'est un lien qui rattache le passé au présent, le présent à l'avenir, on dirait qu'il engendre l'unité dans la vie de la société aussi bien que l'union dans l'âme de ses enfants.

Les circonstances ne permettant pas à M. Bilhère de conclure lui-même cette affaire, il s'adressa à Mademoiselle d'Escars, personne « pieuse et dévouée à l'œuvre des Missions », ancienne religieuse de Panthémont[1] et la pria de se mettre en rapport avec l'acquéreur. Celui-ci faisait le commerce de biens nationaux, il ne demanda pas mieux que de vendre ; mais il voulait vendre cher : aussi expose-t-il en détail, les dépenses qu'il a dû faire, et les diverses offres qu'il reçoit.

« J'espère, dit-il que nous n'aurons pas beaucoup de difficultés sur le prix et les conditions, quand vous considérerez la peine, les pertes et les emplois d'argent que m'a coûtés cette acquisition ; vingt fois j'en aurais reçu comptant 150 000 fr., si j'eusse voulu revendre la totalité et on m'en pressait, en y demeurant en même temps, avec un nouveau bail, moyennant 7500 fr. pour 9 années consécutives. Ce qui est bien différent de ce que je vous demande.

« Certes, si j'eusse fait emploi de mon argent d'une autre manière, j'aurais trouvé un avantage infiniment plus grand.

« Prenez connaissance, je vous prie, avant de vous déterminer, du prix que se vendent aujourd'ui les domaines nationaux, ils vont à un prix tel, que si celui-ci était vendu par la République, il monterait à plus de 400 000 fr., dans ce moment, et certes vous verrez l'avantage que vous aurez à l'acquérir au prix et aux conditions demandés.

« Ce qu'il y a de certain c'est que le temps que j'aiemployé à la poursuite de cette acquisition que je n'ai pu abandonner, m'a causé plus de

[1] Ce monastère était situé dans le bourg Saint-Germain. Les religieuses étaient des Bernardines, ayant quitté leur abbaye de Panthémont près de Beauvais, elles s'étaient réfugiées à Paris, en 1672.

dix-huit mille livres de perte, dans l'abandon de mes affaires à la campagne, et le prix que m'a coûté l'objet que j'ai intention de me réserver, n'est pas suffisant pour m'indemniser de cette perte[1]...... »

M. Salmon, d'ailleurs use de toutes les habiletés d'un marchand rompu au métier, il écrit que si dans deux jours il n'a pas de réponse définitive, il vendra certainement; les deux jours se passent et il ne vend pas, il s'absente, quand Mademoiselle d'Escars doit aller chez lui, il s'excuse en racontant qu'il était à faire visiter le séminaire à d'autres acheteurs, que du reste elle n'était pas au bout de la rue quand il est rentré[2]. Peu à peu cependant, il diminue le prix et propose des conditions plus acceptables : il divisera la propriété, dit-il, afin d'en pouvoir vendre une partie à Mademoiselle d'Escars ; ainsi il se réservera la jouissance « du jardin potager, de l'hôtel Jaucourt, des chambres au-dessus qui dépendent du grand bâtiment, de l'église, du petit bâtiment de Madame de Bruntis, de la cour de l'église et des deux petites boutiques sur la rue du Bac[3]. » Pendant ces pourparlers, M. Bilhère consulta ses confrères sur son projet; il en parla d'abord à M. de Chaumont; la réponse de celui-ci, qui redoutait de nouvelles spoliations, n'ayant été que très peu encourageante, il lui écrivit une seconde fois, et le pressa plus vivement en lui disant « qu'il se conduit par un conseil ecclésiastique le plus éclairé et le plus prudent de Paris[4]. » Quel était ce conseil? nous ne le savons, mais volontiers nous penserions qu'il s'agit de M. Emery, et notre supposition ne paraîtrait pas absolument téméraire, parce que, outre ces épithètes de « conseil ecclésiastique le plus prudent et le plus éclairé de Paris, » qui semblent si parfaitement convenir au docte supérieur de Saint-Sulpice, nous savons pertinemment qu'avant la Révolution, M. Emery avait avec les Directeurs des Missions-Etrangères les relations les plus amicales. Dans sa seconde réponse, M. de Chaumont ne fit plus aucune objection, il se contenta d'observer que les inconvénients de cet achat étaient grands, que l'utilité en était assez douteuse, car, à considérer l'état actuel

[1] Arch. des M.-E., vol. XXXVII, p. 493.
[2] Id. vol. XXXVII, p. 497.
[3] Id. vol. XXXVII, p. 497
[4] Id. vol. XXXVII, p. 217.

de la France, on ne pouvait prévoir l'avenir ; en même temps, il recommanda à M. Bilhère de prendre toutes les précautions possibles pour s'assurer la possession certaine du Séminaire et termina en protestant de la confiance qu'il avait en son confrère, en la pureté de ses intentions, en son zèle pour la Société.

A Rome, MM. Boiret et Descourvières approuvent moins encore cet achat, et s'ils ne disent pas clairement leur pensée à M. Bilhère qu'ils craignent de froisser, ils se dédommagent avec M. de Chaumont.

Celui-ci envoie à Paris le résumé de leurs objections. Le voici : « 1° Cet achat est scandaleux ; 2° il est à craindre qu'un gouvernement arbitraire n'augmente le prix de vente ; 3° dans l'incertitude si les affaires s'arrangeront, il est téméraire d'exposer le peu qu'on possède à être entièrement perdu ; 4° M. Bilhère, âgé de 76 ans, peut venir à mourir et nous ne connaissons pas les personnes sous le nom desquelles il a acheté ; 5° dans l'hypothèse que le roi ne remonte pas sur le trône, de quoi servirait une maison dans un pays ennemi de toute religion ; 6° enfin, si l'ordre se rétablit en France comme il y a lieu d'espérer maintenant, n'aurons-nous pas notre maison sans rien payer.[1] »

Toutes ces objections n'étaient pas également fondées ; l'achat du Séminaire par M. Bilhère n'avait absolument rien de scandaleux ; mais les Directeurs s'étaient demandé si ceux qui verraient M. Bilhère racheter le Séminaire des mains des spoliateurs se rendraient un compte exact de ses raisons et de son but, et si même en s'en rendant compte, ils comprendraient suffisamment que l'on peut profiter du mal sans en être complice et bénéficier d'une loi inique sans l'approuver. C'était pousser la crainte de blesser les consciences jusqu'au scrupule, nous semble-t-il, plus honorable qu'imitable en pareille circonstance.

La seconde objection avait un fondement plus réel et le prix de vente du Séminaire s'éleva, en effet, d'une manière assez notable par suite « du décret qui obligea les acheteurs qui n'avaient pas encore payé, à payer le quart en numéraire sous peine de tomber en déchéance. »

Quant aux craintes ou aux espérances que faisaient concevoir l'incertitude des affaires, le grand âge de M. Bilhère, le

[1] Arch. des M.-E., vol. XXXVII, p. 446.

changement de la situation politique, l'avenir prouva qu'elles ne devaient pas se réaliser. MM. Descourvières et Boiret étaient mieux inspirés en donnant, quels que fussent leurs propres sentiments, carte blanche à leur confrère.

« Mais comme vous êtes le plus grand nombre, disaient-ils nous ne désapprouvons pas ce que vous aurez cru devoir faire ou ce que vous ferez, pourvu que vous vous assuriez bien que cela n'intéressera en rien nos consciences.[1] »

A la demande de M. Bilhère, Mademoiselle d'Escars conclut donc le marché avec M. Salmon, par acte sous signatures privées, en date du 3 prairial an VI (21 mai 1798) et acheta le Séminaire pour la somme de 69,000 fr., en numéraire. Le lendemain 4 prairial, Mademoiselle d'Escars fit une déclaration de command au profit de Mademoiselle Bochard de Saron[2].

Dans cet achat, étaient compris seulement « le corps de bâtiment du Séminaire proprement dit, les maisons où avait été établi l'ancien Séminaire, les maisons qui formaient le coin de la rue du Bac et de la rue de Babylone, l'ancien hôtel Jaucourt »; mais M. Salmon réservait la jouissance de ce dernier immeuble pour lui et pour Madame Marie Besselle, veuve Tiercelin. Les hôtels situés dans la rue du Bac et autrefois loués aux ducs de Clermont-Tonnerre et de Saulx-Tavannes, avaient été vendus à des particuliers.

Ce ne fut pas sans peine que M. Bilhère put trouver l'argent nécessaire au paiement, ainsi qu'en fait foi une lettre écrite par lui à M. de Chaumont dans ce style obscur qui leur est familier[2].

« Venons à notre 1re affaire. J'espère tout comme vous, que le sort de nos mineurs pourra être amélioré, mais soyez assuré : 1° Que leurs maisons seraient détruites sans la démarche que j'ai fait faire avec le vénérable mort, tout Paris vous le certifierait; 2° que notre démarche a été approuvée par toutes les personnes les plus respectables à qui nous en avons parlé; 3° qu'elle ne peut nuire en rien aux mineurs, qu'au contraire tout a été bien entretenu, et la chapelle vient d'être réparée à gros frais; 4° qu'en tous cas, on a pris les précautions qu'on a cru les plus sûres ; 5° que si un objet ne me réussit pas, je me vois dans le

[1] Arch. des M.-E., vol. CCXX p. 459.

[2] Arch. des M.-E, non cataloguées. — Titres de propriété.

cas de le laisser tomber en déchéance, car pour l'empêcher, il faut compter dans deux mois sept mille livres et qu'ainsi il est à craindre qu'on ne reprenne le projet de construction. 6° Que je n'ai jamais été dans aucune espèce d'embarras pour ce qui me regarde personnellement, mais uniquement pour les mineurs ; que j'eus pu au contraire gagner mille louis pendant bien du temps et je pourrais même m'en assurer une partie actuellement, si je voulais permettre à mon soumissionnaire de céder le droit de sa soumission. Nous y avons, il y est vrai, mon compagnon et moi mis une partie et une grande partie de nos ressources : car nous avons compté jusqu'à présent trente mille livres et personne n'a aucun de nos billets, mais si je laisse l'objet, j'espère retirer mes avances au moins en grande partie; vous voyez bien que ce n'est pas pour moi que je vous avais écrit. Depuis quatre ans je ne cesse de m'occuper de la possession des Missions et que n'ai-je pas entrepris pour cela ? Je suis et je serai toujours plus à vous et à vos amis qu'à Hérebil. »[1]

M. de Chaumont envoya à Paris 11 379 fr., et peu à peu, grâce à quelques dons charitables et aux fermages payés par les locataires du Séminaire, M. Bilhère parvint à verser la totalité du prix d'achat.

Ce fut un beau jour pour le vieillard que celui où il rentra en maître dans cette demeure que six années auparavant il avait quittée en fugitif et en proscrit; il dut laisser son cœur se livrer aux plus douces espérances et goûter la joie profondément suave et pure, plus divine qu'humaine, d'avoir rendu à la Société des Missions-Etrangères son berceau, son noviciat, le centre de son action.

C'était la ruine de l'œuvre révolutionnaire qui commençait, la réédification de l'œuvre de Dieu qui s'annonçait. Il restait à achever ce double travail, à atteindre ce double but.

IX

Une autre période va maintenant s'ouvrir : la situation politique et religieuse de la France est changée; le Consulat remplace le Directoire, le Concordat inaugure une ère de réparation, les

[1] Lettre de M. Bilhère 1797. — Arch. des M.-E. vol. XXXVIII. p. 189.

temples fermés se rouvrent, les congrégations dissoutes se reforment, les proscrits reparaissent, les exilés reviennent, l'ordre social si profondément troublé, reprend sa stabilité. En face de ces événements, les Directeurs vont tenter de rétablir le Séminaire tel qu'il était avant la Révolution, c'est-à-dire d'obtenir la reconnaissance légale du gouvernement français, de trouver des élèves et d'incorporer de nouveaux collaborateurs. Cette question importante devait, en effet, attirer l'attention des Directeurs.

M. Blandin venait de mourir à Londres, au mois de juin 1801, c'était le quatrième Directeur qui disparaissait depuis le commencement de la Révolution. Ceux qui restaient étaient âgés ou infirmes; M. Bilhère avait 78 ans, M. Alary 71, M. Boiret 68, M. Descourvières 64 ou 65, M. de Chaumont 53. Il était donc temps de songer à leur donner des aides, et si Dieu les rappelait à lui, des successeurs. On avait d'abord pensé à rappeler un missionnaire, et on avait mis en avant le nom de M. Leroi, missionnaire au Tonkin, que l'on disait doué de toutes les qualités d'un bon professeur. Mais le peu de sujets dont disposait le Tonkin ou les autres missions ne permettaient guère de leur demander un semblable sacrifice, aussi malgré le désir qu'on avait de nommer Directeur un ancien missionnaire, on y renonça, et l'on chercha si parmi les prêtres amis de la Société et dévoués aux Missions, on ne trouverait pas quelqu'un apte à remplir cette fonction, mais ainsi que le disait M. Boiret, « il était difficile d'agréger un Directeur pour un séminaire qui n'existait pas[1]. » Après quelques hésitations, le choix tomba sur M. Lamothe, frère de Mgr Lamothe, évêque de Castorie, vicaire apostolique du Tonkin Occidental[2]. Il habitait Rome depuis 1794, à la recommandation de M. Boiret, il avait obtenu l'aumônerie d'une communauté dans le diocèse de Palestrine, et ensuite un poste à Rome ; M. Descourvières fait de lui le plus pompeux éloge.

« Bien des gens perdent à être connus et examinés de près, mais c'est tout le contraire de M. Lamothe. Nous avons vécu familièrement avec

[1] Arch. des M.-E., vol. CCXXII, p. 313.
[2] Id. vol. CCXXI, p. 503, 519.

lui pendant trois et près de quatre mois à diverses reprises, et plus nous le voyons, plus nous admirons ses vertus, surtout la douceur inaltérable de son caractère, sa piété, son amour pour la prière et l'oraison. Vous connaissez d'ailleurs ses talents et sa capacité. Tout cela joint au zèle qu'il a pour les Missions nous fait penser que si on nous procure un établissement en Italie, comme nous aurions besoin alors de nous associer quelques confrères, nous ne pourrions en trouver de plus apte que lui. Nous vous prions de nous marquer là-dessus ce que vous en pensez. »[1]

Il ajoutait qu'il ressemblait beaucoup à Mgr Lamothe pour le visage, qu'il avait le même ton de voix, la même écriture, les mêmes goûts, les mêmes inclinations, et qu'autrefois il avait eu le désir de partir pour les missions en même temps que son frère.[2] Consulté sur ce choix, M. de Chaumont répondit :

« Cette fraternité avec un évêque qui est dans nos missions, dont il a tous les goûts et toutes les manières, en un mot auquel il ressemble en tout, nous promet un vrai zèle, un zèle effectif pour l'œuvre, qualité essentielle dans un Directeur du Séminaire des Missions-Etrangères. Comment balancer à donner mon consentement? Mais vous ajoutez qu'il est connu et estimé du cardinal Antonelli et de plusieurs autres personnes faisant partie la Propagande, qui désirent qu'il nous soit attaché. Nous ne pouvons trouver rien de plus heureux dans les circonstances présentes. Je donne donc de grand cœur mon consentement[3].

M. Bilhère consentit moins facilement. Il était à peine sorti des embarras d'argent que lui avait causés le rachat du Séminaire et il voyait une grosse charge dans la présence d'un nouveau Directeur; d'ailleurs avec son caractère vigoureux, porté à la confiance, avec sa santé robuste, M. Bilhère espérait avoir de longues années à vivre. Cependant n'ayant aucune objection contre la personne de M. Lamothe, dont il reconnaissait les qualités, il ne voulut pas s'opposer au désir de ses confrères et son dernier mot fut celui-ci : « Faites pour le mieux. » M. Lamothe fut donc reçu Directeur le 13 novembre 1801.

[1] Arch. des M.-E., vol. CCXX, p. 347.
[2] Id. vol. XXXVIII, p. 300.
[3] Id. vol. XXXVIII, p. 294.

Voici le texte de l'acte de son agrégation.

Denis Boiret et Jean Joseph Descourvières[1] :

Nous soussignés Directeurs du Séminaire des Missions-Etrangères et administrateurs des biens du corps d'association pour les dites Missions ci-devant situées à Paris, rue du Bac, faubourg St-Germain, convaincus de la nécessité de nous associer quelques confrères qui puissent nous aider et nous suppléer tant dans la direction du dit Séminaire dont nous espérons le rétablissement à Paris, ou ailleurs, que dans le soin des affaires et l'administration des biens de nos missions, attendu la mort de plusieurs de nos confrères et le grand âge et les infirmités de presque tous les Directeurs actuels, voyant l'impossibilité de nous réunir tous à présent et l'incertitude du temps où nous pourrons le faire pour choisir de nouveaux confrères, suivant les formes ordinaires, nous avons cru devoir proposer par lettres à tous nos confrères dispersés, l'agrégation de M. Edme Lamothe, curé déporté de Rigni-le-Ferron, diocèse de Sens, dont la religion, le zèle pour les missions et les autres vertus et talents nécessaires nous sont biens connus ; à qui nos confrères retirés à Londres, savoir : MM. Georges Alary et Denis de Chaumont ayant donné leur consentement et exprimé leur vœu par leurs lettres du 7 et du 11 septembre 1801, et M. Thomas Bilhère restant à Paris nous ayant aussi marqué par sa lettre du 5 octobre dernier, de faire en cela ce que nous croirons pour le mieux ; nous déclarons par les présentes que le susdit M. Edme Lamothe a été légitimement et unanimement choisi et agrégé en la qualité de Directeur dudit Séminaire des Missions-Etrangéres et pour plus grande sûreté, et autorisés par les consentements susdits, nous le choisissons et agrégeons par cet écrit en la susdite qualité, afin que dès ce moment il jouisse de tous les droits et prérogatives et participe aux charges de Directeur du Séminaire des Missions-Etrangères et administrateur des biens du corps d'association pour les dites Missions. En foi de quoi nous avons signé le présent acte avec le dit M. Lamothe et y avons apposé le sceau du dit Séminaire. A Rome le 13 novembre de l'an 1801.

M. Bilhère pria alors quelques-uns de ses confrères de revenir en France afin de l'aider dans ses démarches. M. Alary

[1] Acte d'agrégation de M. Lamothe, vol. CCXXI, p. 529.

[2] Arch. des M.-E. vol. XXXVIII. p. 438. 22 juin 1802.

acquiesça à cette demande et partit de Londres pour Paris au mois de juin 1802.

« Nous avons été retardés d'un jour à Calais», dit-il dans la lettre où il fait le récit de son voyage, ce qui m'a empêché d'arriver à Paris le vendredi, ce n'a été que le lendemain que j'ai pu joindre M. Bilhère. Le voyage s'est très bien passé, nous avons signé chez M. Maingor la promesse de faire le serment du Concordat et en attendant la fidélité à la Constitution. Arrivé à Paris, il a fallu la présenter au préfet de police, où l'on m'a demandé une déclaration renfermant l'histoire pour ainsi dire de toute ma vie ; on a fini par me donner la permission de résider à Paris, à condition que dans un mois je ferais renouveler la permission pour être prorogée, à moins que je n'en sois dispensé au moyen d'une pétition que je dois présenter au ministre de la police. Vous voyez qu'on a ici besoin de beaucoup de patience. Je suis logé aux Missions-Etrangères et je dîne avec M. Bilhère qui est en pension chez les religieuses de Saint-Thomas de Villeneuve. »

Les démarches pour lesquelles M. Bilhère demandait la présence et l'aide d'un de ses confrères concernaient le rétablissement du Séminaire. Dès l'arrivée à Paris du cardinal Gonsalvi, M. Bilhère commença à s'occuper de cette grave affaire. Il composa sur la Société des Missions-Etrangères, un mémoire qui reproduisait, en les résumant, les faits et les raisons allégués dans le mémoire présenté à l'Assemblée, en 1790, il commençait par ces mots d'où la phraséologie de l'époque n'est pas absente[1]:

« Quel que soit le rapport sous lequel on considère le rétablissement de la maison des Missions-Etrangères, soit sous des vues religieuses, soit sous des intérêts politiques, les motifs les plus pressants se réunissent à l'envi pour y déterminer le gouvernement.

« Quelle gloire pour la nation française d'aller éclairer et sanctifier ces vastes empires, ces vastes régions de l'Inde et de la Chine, d'y porter le salut avec la lumière! Quelle grande idée tous ces peuples ne conçoivent-ils pas de l'élévation, de la générosité, de la magnificence du génie français, à qui ils doivent ces précieux avantages ? Ils ne peuvent revenir de leur admiration, lorsqu'ils pensent qu'il y a des hommes assez grands, assez généreux, pour quitter leurs biens et leur patrie, pour traverser tant de pays et tant de mers, pour affronter tant de

[1] Arch. M.-E. vol. XXXIX, p. 427.

périls et tant de morts, par le seul intérêt de venir à grands frais leur faire connaitre le Dieu qu'ils adorent et la Religion qu'ils professent ; ils ne savent comment assez admirer, assez célébrer le pays qui engendre de tels hommes.

« Mais perdons de vue tous ces beaux, tous ces ravissants rapports, si honorables, si glorieux pour la France, qu'offre le rétablissement de la maison des Missions-Etrangères, dans les vues de la Religion. Si cependant, il est possible de n'y pas prendre le plus grand intérêt, et de n'y pas trouver les plus puissants motifs pour lui assurer la protection du gouvernement. »

Il énumérait ensuite les obligations que la France devait à Mgr Pallu, à Mgr de Lamothe-Lambert, à M. Gouges, à Mgr Pigneaux de Béhaine, les services rendus aux lettres et aux sciences par leurs écrits, par l'envoi de livres chinois, annamites et siamois aux bibliothèques de Paris et terminait en expliquant la différence qui existait entre le Séminaire des Missions-Etrangères et un séminaire diocésain. Ce mémoire resta dans les bureaux du ministère, et quand M. Bilhère pria les cardinaux Gonsalvi et Caprara de l'aider, il lui fut répondu que le moment n'était pas encore venu et qu'il fallait avant tout terminer la question du Concordat. Lors du retour de M. Alary en France, une année s'était presque écoulée depuis la conclusion de cet acte important, Napoléon entrait dans les détails de la réorganisation de l'Eglise de France et s'occupait du rétablissement des congrégations religieuses ; il écrivit à l'archevêque de Paris, Mgr du Belloy, qui avait attiré son attention sur les Missions, pour lui demander un mémoire plus étendu :

10 fructidor, an X (28 août 1802).

A *l'archevêque de Paris.*

« J'ai lu avec la plus grande attention la note que vous m'avez envoyée relative à la mission de Chine, j'en sens l'importance. Je désire que vous me fassiez un rapport plus détaillé qui me fasse connaitre où en sont nos missionnaires et ce qu'il y aurait à faire pour rendre leur zèle utile à la Religion et à l'Etat. — Vous pouvez assurer tous ceux qui s'adres-

[1] Voir la livraison de juillet 1888.

seront à vous que mon intention est d'agir aux Indes et en Chine, comme je viens de le faire dans la Syrie et dans le Levant où j'ai remis sous notre protection spéciale le Saint-Sépulcre et tous les chrétiens de l'Orient[1]. »

C'est de cette lettre que M. Bilhère parle en ces termes le 17 septembre 1802 :

« Le Premier Consul a écrit à Mgr l'archevêque de Paris, pour qu'il lui donnât les moyens qu'il croirait les plus efficaces afin d'assurer cette œuvre et en augmenter le succès : nous sommes bien convaincus que ce n'est pas par amour de la religion que le gouvernement voudra nous rétablir, mais par des vues politiques ; aussi, les avons nous détaillées au long dans notre premier mémoire ; mais s'ils ont leurs motifs, nous avons les nôtres, et l'impureté des leurs ne nuira pas à la pureté des nôtres : j'ai oublié de vous dire qu'à la vue de la lettre du Consul à Mgr l'archevêque, que le prélat m'envoya, je lui observai que le vrai moyen de bien relever notre œuvre et d'en faciliter le succès c'était de nous rétablir tels que nous étions avant la Révolution, et que le gouvernement continuât à transporter nos missionnaires gratis, à nous accorder les quinze mille livres par an, et le recouvrement de tous nos biens, qui ne seraient pas vendus : si on nous rétablit ainsi, nous n'aurons pas lieu de nous plaindre.

M. Bilhère adressa à l'archevêque de Paris un mémoire dans ce sens[2].

En même temps il recommença ses démarches ; ses principaux soutiens étaient avec le cardinal Caprara, l'abbé Bernier, son ancien condisciple, nouvellement nommé à l'évêché d'Orléans, et Portalis qu'il appelle « un zélé catholique, un homme politique de grande importance, comprenant mieux que les autres les affaires de la religion. » Ces éloges ne trouvaient pas d'écho à Rome, d'où M. Boiret écrivait que Portalis « s'était montré plus impie que jamais dans son discours prononcé au sujet des nouvelles lois concernant le mariage. » M. de Chaumont était plus près de la vérité quand il disait[3] : « C'est seulement un très honnête homme, très instruit qui n'envisage la

[1] Correspondance de Napoléon Ier, vol. VIII, p. 10.

[2] Lettre de MM. Alary et Bilhère, à M. Boiret, 17 septembre 1802, vol. XXXVIII, p. 520.

[3] Arch. M.-E., vol. CCXXII, 291.

religion que sous d
comme nécessaire

Le Premier Cons
gnements fournis
des cultes, il s'adr
fit avertir M. Bilh
mémoire qu'il ven
disant d'y faire se
sortir pour en faire
les Missions-Etrang
tection d'aucune pu
courussent aussitôt
espions, ce qui serai
temps il faisait voi
missionnaires avaien
encore leur rendre
ciales. M. Bilhère a
écrit son avis conçu
mémoire qui ne soit
réflexion à y ajouter.

Après s'être entour
donner une connaissa
senta son rapport au P
vembre 1802). Le début de ce
objections, dont auraient pu s'abstenir plusi
temporains, s'ils avaient étudié cette partie de l
plus d'attention, est trop à l'honneur des missions
et de la Société des Missions-Etrangères en particuli
que nous le passions sous silence.

L'homme politique sans doute s'y montre plus que le chré
mais il s'y montre si clairvoyant, si soucieux des intérêts d
patrie, si juste envers les missionnaires, il y parle un lang
si élevé, si ferme, si plein de bon sens, les circonst
semblent si peu propices à exposer une thèse basée sur
raisons de foi, que nous nous sentons plus portés à
qu'à blâmer, à admirer qu'à récriminer[3].

[1] Arch. M.-E., vol. CCXXII, p. 24.
[2] Lettre de M. Alary, 14 janvier 1803, vol. XXXIX, p
[3] Archiv. nationales. AF. IV, 1024.

CONSEIL D'ÉTAT

RAPPORT

présenté au Premier Consul par le Conseiller d'État chargé de toutes les affaires concernant les cultes, sur les Missions-Etrangères.

« Citoyen Premier Consul,

« Vous m'avez chargé de vous rendre compte des Missions-Etrangères. Elles méritent de fixer l'attention du gouvernement.

« Les Missions-Étrangères doivent leur origine à l'esprit de prosélytisme qui a fait tant de biens et tant de maux.

« Elles sont propres à la religion catholique, dont les ministres ont été plus particulièrement occupés que tout autre, du soin de la propagation de leur doctrine et de leur foi. Chaque nation doit incontestablement veiller à son bien particulier ; mais elle est encore appelée à contribuer au bien général de l'humanité. Il est donc permis, en présentant l'utilité des Missions-Etrangères de les envisager, non-seulement dans leur rapport avec l'intérêt du gouvernement, qui se propose de les protéger, mais avec l'intérêt commun de toutes les nations et de tous les hommes.

« Dans nos temps modernes ce sont les missionnaires qui ont civilisé d'immenses contrées et qui ont, pour ainsi dire, ajouté de nouveaux peuples au genre humain. Ils ont retiré des bois, des sauvages errants et dispersés, et leur ont donné une subsistance assurée. Ils leur ont donné nos arts sans notre luxe, et nos besoins sans nos désirs. Quand ils n'auraient fait par là qu'augmenter l'industrie parmi les hommes, ils auraient beaucoup fait.

« Je sais que l'on a reproché aux prêtres de ne s'être consacrés aux missions, que par l'attrait de la domination et du plaisir de commander; mais il sera toujours beau de gouverner les hommes en les rendant plus heureux.

« Il est glorieux pour les ministres catholiques d'avoir été les premiers à montrer dans des pays éloignés et presque inconnus, l'idée de la religion jointe à celle de l'humanité. Ce sont des missionnaires qui, en réparant par leur instruction et par leur exemple, les dévastations des Espagnols, ont commencé à guérir une des plus grandes plaies qu'ait encore reçues le genre humain.

« Il n'y a que le sentiment de la religion, qui ait pu engager des prêtres chrétiens à braver tous les périls, à vaincre tous les obstacles à mé-

priser toutes les commodités de la vie, à s'arracher à toutes les affections humaines, pour porter au loin la morale et la vertu. Au milieu de la corruption de nos temps, on les a vus entreprendre les plus grandes choses et échanger leur repos et leur bonheur contre les hasards les plus périlleux, pour chercher et obtenir à quelques mille lieues de leur patrie, l'ascendant qu'ils ont eu sur des hommes libres dont ils ont réformé les manières, détruit les préjugés et soumis les passions.

« Les Missions-Étrangères, ne fussent-elles envisagées que comme moyen de civilisation, mériteraient donc une protection spéciale.

« Mais quels avantages encore n'ont-elles pas procurés aux gouvernements qui ont su les encourager?

« Les facilités qu'ont eues les missionnaires de former des établissements dans les contrées les plus lointaines, les ont mis à portée d'agrandir le commerce de leur pays, d'ouvrir de nouvelles communications et de préparer la source de nouvelles richesses. Ce sont des missionnaires qui ont porté, jusqu'aux extrémités du globe, la gloire du nom français, qui ont étendu l'influence de la France et qui lui ont donné de nouveaux rapports avec des peuples dont on ignorait l'existence; ce sont des missionnaires qui nous ont rapporté, en retournant dans leurs foyers des connaissances précieuses pour les arts et pour, les sciences ; ce sont des missionnaires qui ont accrû nos moyens de subsistance, en naturalisant parmi nous, des productions nées sur un autre sol et sous un autre climat. Enfin ce sont des missionnaires à qui nous sommes redevables de l'art autrefois si peu connu des voyages, et de l'art si important encore de faire et de recueillir de bonnes observations.

« La France a des missions établies à Pékin et dans le reste de la Chine, dans la Cochinchine et dans les royaumes de Tonquin, de Siam, elle en a au Malabar, dans les îles de Madagascar et de la Réunion, elle en a à Constantinople, dans les Échelles du Levant, dans les États d'Alger et de Tunis.

« Ce furent les missionnaires français qui, en 1660, firent connaître à la France, les grands avantages qu'elle pouvait tirer de ses rapports avec les différents peuples de l'Asie, et qui en 1669, donnèrent lieu à l'établissement de la première compagnie des Indes [1].

« Ils obtinrent du roi de Siam, que les vaisseaux français ne payeraient point d'ancrage ; et ils engagèrent même ce prince à donner un port et une île, près de Mergui dans le golfe de Bengale, où ils pussent aller hiverner et se radouber.

« Il importe donc à la politique de ne pas négliger des institutions qui peuvent être si utiles à la prospérité publique.

« Dans ce moment, nous sommes avertis, par la conduite des Anglais, nos éternels ennemis, de ne pas oublier les biens dont nous sommes redevables aux missions. Ces insulaires avant la Révolution française

[1] La Compagnie des Indes dont parle Portalis a été établie en 1664.

ne connaissaient pas ces sortes d'établissements. Depuis quelques années ils se sont ravisés. Ils envoient des missionnaires dans les îles nouvellement découvertes ; ils en envoient partout où ils peuvent étendre leur domination et leur commerce. Ces missionnaires sont abondamment salariés par le Trésor public ou par des compagnies de négociants. On a compris à Londres, qu'il faut une mission à ses ordres, partout où l'on ne peut avoir une armée à sa solde, et qu'il est un genre de conquête, que l'on ne peut devoir qu'à la force de la parole et de la religion. Après ces observations générales, j'entre dans les détails. »

Ces détails concernaient un certain nombre de missions confiées à plusieurs congrégations religieuses entr'autres la Cochinchine évangélisée par la Société des Missions-Etrangères, ils rappelaient avec éloge les efforts de Mgr Pigneaux de Béhaine pour donner une colonie à la France. Sous ce titre « Résultat et Conclusions » le rapport se terminait en exposant les demandes faites par M. Dubois, membre de la congrégation de Saint-Vincent de Paul et par M. Bilhère.

Nous ne citerons que ce qui concerne la Société des Missions-Etrangères :

« La conséquence de tout ce qui vient d'être dit, est, que les Missions-Etrangères doivent continuer à être soutenues et encouragées.

« Autrefois il existait à Paris deux établissements chargés de pourvoir aux besoins de ces missions.

« Ces établissements étaient : 1° La maison de la Congrégation des Lazaristes ; 2° La maison des Missions-Etrangères qui était chargée d'une partie des missions de la Chine, de celles de la Cochinchine, du Tong-King, de Siam et de Malabar.

« Ces établissements ont disparu avec toutes les corporations ecclésiastiques séculières et régulières. Mais heureusement, quelques-uns des hommes qui en étaient membres et qui les dirigeaient ont échappé au naufrage. De ce nombre sont les citoyens Dubois et Billières *(sic)*. Le premier était membre de la Congrégation des Lazaristes. Le second est l'ancien supérieur des Missions-Etrangères. J'ai consulté ces deux hommes, ils proposent chacun des plans particuliers de protection et d'encouragement.

« Le citoyen Billières, ancien supérieur des Missions-Etrangères demande ainsi que le citoyen Dubois la franchise de sa correspondance avec les missionnaires et le passage gratuit sur les vaisseaux de l'Etat des personnes qui se vouent aux missions.

« La maison des Missions-Etrangères a été achetée dans un esprit de conservation. Le citoyen Billières l'occupe actuellement. Il demande

de pouvoir la consacrer à son ancienne destination. Il demande en outre une somme annuelle de quinze mille livres pour les besoins des missionnaires. Si le gouvernement agrée leur plan, ils se feraient fort l'un et l'autre de soutenir, chacun pour ce qui le concerne, des établissements dont le maintien et l'influence importent au bien de la religion, à celui de leur patrie et même au bien de l'humanité entière. Dans le moment présent, les missionnaires qui étaient de la dépendance de la maison dite des Missions-Etrangères sont seulement au nombre de vingt-sept; dans ce nombre on compte cinq évêques remplissant les fonctions de vicaire apostolique. Il y en a six dans la Chine, six dans la Cochinchine, cinq au Tong-King, quatre à Siam et six à Pondichéry ou dans les terres voisines de la côte de Malabar. »

La demande que M. Bilhère avait faite d'une somme de quinze mille francs mécontenta Napoléon. M. Bilhère en fut informé par l'archevêque de Paris, et aussitôt il présenta un nouveau rapport dans lequel faisant allusion aux ressources qu'il espérait avoir, il retirait la demande de quinze mille francs, et sollicitait seulement le passage gratuit des missionnaires sur les navires de l'Etat.

« Si le gouvernement français, disait-il, se décide à rétablir la maison de Paris, on peut espérer d'obtenir de la charité des chrétiens d'envoyer les secours nécessaires aux besoins des collèges indiens qui sont l'espérance de la religion dans ce pays. Le Séminaire de Paris y a pourvu jusqu'en 1792. Il a envoyé annuellement un nombre de missionnaires suffisant pour remplacer ceux dont on apprenait la mort. Il peut encore trouver le moyen de continuer cet envoi annuel sans être à charge au gouvernement, en réduisant le nombre des Directeurs résidant dans leur ancienne maison, à quatre, ce nombre pouvant suffire pour recevoir les nouveaux sujets qui se présenteront, et pour les former aux fonctions du ministère évangélique, s'il leur permet de se perpétuer comme autrefois. Ils pourront tirer leur subsistance des loyers de la maison que leur cédera la personne qui s'en est rendue propriétaire. Par ce moyen ils pourront continuer leur correspondance avec les deux procureurs des missions qu'ils ont à Pondichéry et à Macao et leur adresser, à l'ordinaire, les nouveaux sujets pour être distribués dans les lieux où le besoin est le plus pressant; pourvu toutefois que le gouvernement se charge des frais de l'embarquement des nouveaux missionnaires et qu'il soit ordonné par lui, aux capitaines des vaisseaux, de les recevoir sur leur bord, aux frais de l'Etat ainsi qu'il a été pratiqué dans l'ancien régime, et commo l'Assemblée constituante l'a elle-même décrété deux fois, au commencement de la Révolution. »

Tous ces pourparlers étaient approuvés par les Directeurs réfugiés à l'étranger, cependant cette ingérence si directe de l'État dans les affaires des Missions les inquiétait d'autant plus que la publication des articles organiques leur avait clairement révélé la tendance du gouvernement à réglementer les choses de l'Eglise sans l'Eglise, et « à mettre la main surtout » selon l'expression du cardinal Antonelli.

« Je n'aime point du tout que le gouvernement français s'occupe d'un nouveau plan relativement aux missions, écrivait M. de Chaumont. Que ne laisse-t-il subsister l'ancien? Avec ses nouveautés il gâte tout. Il n'entendra pas mieux à établir la religion dans les pays infidèles, qu'à la rétablir en France. Je crains bien que ce nouveau plan ne dérange tout et ne mette obstacle au bien. »

Cette crainte allait jusqu'à lui faire dire :

« Que le gouvernement soit philosophe, athée, schismatique, ce n'est pas ce que nous regardons, nous demandons seulement qu'il nous laisse la liberté d'être catholiques et l'affranchissement d'un joug qui tôt ou tard entraînerait la perte des Missions[1]. »

Nous trouvons, parmi les écrits de M. Descourvières, un mémoire dans lequel il expose tous les inconvénients qu'il redoute de l'immixtion du gouvernement dans les affaires des missions. En voici les principaux passages :

« On ne peut assez louer le zèle et la religion du Premier Consul de France, qui veut bien offrir sa protection et celle du gouvernement français aux missions établies en Chine et dans les royaumes voisins. Mais si on considère la manière dont les missions sont administrées, cette protection parait impossible et serait même fort dangereuse, si elle pouvait avoir lieu. La raison est que le gouvernement chinois et celui des peuples limitrophes, sont d'une extrême défiance à l'égard des Européens, de sorte que l'entrée de ces pays leur est sévèrement interdite, et qu'il n'y entre, en effet, aucun Européen séculier. Les missionnaires eux-mêmes ne peuvent s'y introduire qu'en prenant les plus grandes précautions pour être inconnus du gouvernement et même des particuliers infidèles qui pourraient les dénoncer. S'il arrive que, malgré ces précautions, le gouvernement ait connaissance de quelques Européens introduits dans les provinces, il n'épargne aucune recherche, il fait subir aux chrétiens les plus cruelles tortures, jusqu'à ce qu'ils les aient découverts. Alors on les emprisonne ainsi que leurs conduc-

[1] Arch. des M.-E., vol. XXXVIII, p. 564.

teurs, et on leur fait subir divers interrogatoires, dans lesquels on ne manque pas de leur demander s'ils ont été envoyés par leurs souverains respectifs. S'ils répondaient affirmativement, leur cause en deviendrait beaucoup plus critique. Enfin on les condamne ou à la mort, ou à une prison perpétuelle.

« Quant aux chrétiens du pays qui les ont introduits, si on leur fait grâce de la vie, on les condamne à l'exil perpétuel, dans un lieu hors de l'empire, où ils sont faits esclaves. C'est ce qui est arrivé souvent en Chine, notamment en 1745, où cinq missionnaires espagnols furent mis à mort, et en 1785 où neuf missionnaires, de différentes nations, après avoir été condamnés à une prison perpétuelle furent ensuite exilés de l'empire.

« Dernièrement encore, en 1797, un missionnaire ayant été découvert près de Canton, fut arrêté comme Européen et mourut dans les prisons de cette ville[1]. On voit par là que la protection d'une puissance européenne ne peut avoir lieu à l'égard des missions de Chine et des royaumes voisins, qu'elle leur serait même préjudiciable, et qu'en empêchant les missionnaires de demeurer cachés dans le pays, elle arrêterait le bien qu'ils peuvent y faire, et les services qu'ils peuvent rendre à leur patrie, étant les seuls qui puissent donner des connaissances de l'intérieur de ces pays. Aussi les missionnaires n'implorent point une telle protection dont ils connaissent tous les dangers, et l'ancien gouvernement français, non plus que les gouvernements d'Espagne et de Portugal et quoiqu'ils contribuassent par leurs libéralités à la subsistance des missionnaires, n'ont jamais usé de protection à leur égard[2]. »

En exposant ainsi les conséquences fâcheuses de l'immixtion du gouvernement dans les affaires des missions, les Directeurs voyaient assurément la vérité; la voyaient-ils tout entière et par suite leurs arguments ne portaient-ils pas quelque trace d'exagération, leurs conclusions n'étaient-elles pas discutables? Ils affirmaient que le gouvernement français n'avait jamais protégé les missionnaires par les armes et que d'ailleurs cette protection eût été plus nuisible qu'utile ; c'était bien pour le passé, mais pouvaient-ils avec la même assurance répondre de l'avenir? Sans doute nos jours ont vu la présence des Européens en Extrême-Orient provoquer une recrudescence de persécutions, mais aussi faire naître des événements inattendus, pleins des plus graves conséquences. Faut-il se réjouir ou s'attrister de ces événements? Doit-on espérer que l'évangélisation

[1] M. Souviron des Missions-Etrangères.
[2] Arch. des M.-E., vol. CCXXII, p. 111.

deviendra plus facile, plus rapide, plus féconde en résultats? De telles questions ne sont tranchées qu'avec l'aide des siècles, peut-être même est-il téméraire de les poser. Cependant qu'on laisse à ceux qui les veulent concevoir la pensée fortifiante et patriotique, l'espérance sérieuse et raisonnée de voir la France devenir en Extrême-Orient, comme elle a été en Occident le soldat de l'Eglise et de Dieu. Les Directeurs craignaient non-seulement pour les missions, mais pour la Société elle-même. Le cardinal préfet de la Propagande très au courant de tout ce qui se passait à Paris leur disait : « Que Bonaparte voulait établir une Propagande présidée par l'archevêque de Paris. » Ou bien s'étendant plus longuement sur les projets du Premier Consul, il faisait transmettre à M. Bilhère ces graves avis :

« Venons à présent à nos affaires, écrivait M. Boiret, nous n'avons pu nous dispenser de faire part à notre nouveau chef de l'espérance que vous aviez d'obtenir pour notre société de commerce une puissante protection, et de la condition qu'on exigeait que nous nous unissions pour cela à une autre société plus étendue. Il a fort désapprouvé et la demande de ladite protection, et la condition sous laquelle on voulait l'accorder, il en a donné des raisons qui nous paraissent très bien fondées : nous allons vous les exposer afin que vous voyiez vous-même quel parti vous avez à prendre :

« 1° Il sait certainement que les personnes dont vous demandez la protection ne méritent aucune confiance parce qu'elles n'ont point en vue le bien de notre société de commerce, mais uniquement leurs intérêts et leur ambition auxquels elles sacrifieront tout, qu'elles ne veulent protéger que pour dominer et asservir, et pour astreindre à leurs pratiques et faire la loi partout où elles étendent leur protection. Il ne doute pas, que ces protecteurs ne se proposent de donner eux-mêmes des chefs de leur choix et de leur manière de penser, dans tous les lieux où s'étendra notre société de commerce et il en a des preuves. Il pense aussi, qu'ils nous contraindront d'admettre de nouveaux associés, qui sauront entrer dans leurs vues et être disposés à tout troubler, en voulant favoriser l'ambition de leurs protecteurs: et qu'enfin ils ne manqueront pas d'exiger de nous plusieurs autres conditions, que l'honneur et l'avantage de notre commerce ne nous permettront pas d'accepter. Ces assertions sont appuyées sur des faits que nous ne pouvons exposer dans une simple lettre[1]. »

En même temps le gouvernement parlait d'établir cette nouvelle société dans les bâtiments du Séminaire des Missions-Etrangères, que M. Bilhère eut même un instant la pensée de

[1] Arch. des M.-E. vol. CCXXII, p. 173.

revendre. Il voulait, comme il le fit plus tard, charger le Séminaire de desservir l'église des Missions-Etrangères devenue succursale de Saint-Thomas d'Aquin ; aucun des Directeurs ne consentait à accepter cette charge et M. de Chaumont était l'interprète de tous, quand il écrivait, le 15 février 1803, à M. Boiret :

« Vous n'êtes pas plus disposé que M. Alary à charger notre établissement d'une succursale : que c'est une bien pitoyable chose d'avoir à traiter d'un établissement avec des gens qui n'en ont pas la plus petite idée et qui n'ont que des vues politiques. Le gouvernement ne donne rien pour les succursales, il ne donne rien pour les missions. Ainsi il veut qu'avec une besace nous soutenions une succursale de Paris et des missions immenses[1]. »

Il était, en effet, question de réunir les Missions-Etrangères aux Lazaristes. Un jour, le neveu de Portalis venu au Séminaire faire signer une pétition à M. Bilhère, lui demanda s'il ne voulait pas se réunir à cette congrégation. M. Bilhère répondit que la chose était impossible. « Depuis, ajoute-t-il, j'ai donné un mémoire où j'ai fait voir que ces deux corps ne pouvaient aller ensemble : que les Lazaristes faisaient des vœux et que nous n'en faisions pas, qu'ils avaient un supérieur général et que nous n'en avions pas. »[2] Ce plan d'une seule société de missionnaires dont la Congrégation de Saint-Vincent de Paul, régie non plus d'après les enseignements de son illustre fondateur, mais d'après ceux du gouvernement, serait la base principale, était, en effet, dans la pensée du Premier Consul. M. Bilhère écrivait la même chose de Paris, le 3 janvier 1804 :

« Nous avons vu il y a peu de jours le principal secrétaire du ministre et celui qui est chargé de faire ce rapport sur les missions, il nous parla d'un système qu'il nous fit entendre être celui du gouvernement : c'est qu'il ne doit y avoir qu'un seul corps et qu'un seul supérieur pour toutes les missions qu'occupent les missionnaires français dans tous les différents royaumes : quoique ce plan offre de grandes difficultés et qu'il paraisse impossible dans l'application, il est bien à craindre que le gouvernement ne veuille l'essayer. »

Ce plan que les Directeurs du Séminaire jugeaient irréalisable fut cependant celui auquel le gouvernement s'arrêta. Ils en

[1] Arch. des M.-E. vol. XXXIX, p. 41.
[2] Arch. des M.-E., vol. XXXVIII, p. 526.
[3] Arch. des M.-E. vol. XXXIX, p. 211.

reçurent la nouvelle de la bouche même du ministre des cultes. Le rapport que Portalis présenta sur ce sujet, reflétait la pensée du maître qui voulait en tout et partout unité de pouvoir à condition que ce pouvoir fût dans sa main; mais il rendait également la pensée des jurisconsultes d'alors Camus, Treilhard et autres; on y sentait une crainte extrême de Rome et une antipathie marquée pour les congrégations romaines, un désir très vif d'avoir une autorité entière sur les missionnaires afin d'en faire un instrument de gouvernement, et surtout une inintelligence presque complète de la question des missions qui semblait, à en croire ce rapport, être une question absolument politique, tandis qu'elle est surtout une question religieuse. Le ministre des cultes, qui dans son premier rapport s'était montré le défenseur convaincu et éloquent des missions s'en faisait dans celui-ci, sans le vouloir et sans le savoir, mais très certainement, le destructeur. Il commençait ainsi :

« CITOYEN PREMIER CONSUL[1],

« En m'adressant la note de Rome relative aux Missions-Etrangères, vous me demandez ce que l'on peut faire pour ces Missions. J'aurai d'abord l'honneur de vous observer que, dans la note de Rome, on aperçoit évidemment le projet d'attirer à la congrégation de la Propagande des objets que cette congrégation aurait l'ambition de diriger et de gouverner exclusivement. »

Ensuite confondant la Congrégation de Saint-Vincent de Paul avec les missions qui lui étaient confiées, le pouvoir spirituel avec le pouvoir temporel, les secours que la France donnait aux missionnaires avec la juridiction qu'ils recevaient de Rome, il essayait d'établir que dans le Levant et en Chine les prêtres de cette congrégation « étaient envoyés et protégés par le gouvernement français; » et il exposait son projet d'une seule société.

« On pourrait aujourd'hui charger l'archevêque de Paris du soin des Missions, il en serait le supérieur comme l'était autrefois le général de la Congrégation de Saint-Vincent de Paul.

« L'archevêque établirait pour cette partie un grand vicaire qui serait doté comme les autres grands vicaires du diocèse.

« On n'aurait recours à la Propagande que pour la nomination d'un ou de deux préfets apostoliques, à qui le Pape donnerait le pouvoir d'administrer le sacrement de Confirmation.

[1] Archiv. nationales. AF. IV, 1044, pièce 34, dossier 3.

« Mais l'essentiel serait d'avoir, comme autrefois, un établissement à Paris, où l'on formât, et l'on préparât les jeunes ecclésiastiques qui se destinent aux missions. L'ancienne maison des Missions-Etrangères est aliénée. Celle de la Congrégation de Saint-Vincent de Paul a reçu une destination nouvelle et d'utilité publique.

« On pourrait remplacer ces deux établissements par la maison dite de Saint Louis des Jésuites, il y existe une chapelle qui a été érigée en succursale.

« En érigeant cette succursale en paroisse, les honoraires provenant du service suffiraient pour la subsistance et l'entretien des principaux membres de cet établissement.

« A mesure qu'il s'offrirait des ecclésiastiques, que le gouvernement jugerait capables d'être employés aux missions, on pourrait d'après la demande motivée du supérieur, et en prenant tous les renseignements requis, donner quelques secours passagers pour perfectionner l'éducation de ces ecclésiastiques, afin de les mettre en état d'apprendre quelqu'un des arts qui font prospérer les missions de Pékin.

« Le même établissement pourrait servir à former des ecclésiastiques pour nos colonies ; il pourrait servir encore d'une maison de retraite pour les prêtres, pareille à celle que saint Vincent de Paul avait établi. »

Ce plan pouvait être l'œuvre d'hommes animés de bonnes intentions, mais à coup sûr, ignorants des choses religieuses et aveuglés par les préjugés politiques ; l'Etat y était tout, l'Église rien ou à peu près, le gouvernement nommerait le supérieur, il accepterait ou refuserait les prêtres qu'il jugerait ou non capables ; d'aller en mission quant au Pape, on n'y avait recours qu'afin de lui demander pour les préfets apostoliques le pouvoir d'administrer la Confirmation. Un décret fut porté en ce sens le 7 prairial an XII. En voici le texte[1].

Au Palais Saint-Cloud, 7 prairial an XII.

Napoléon par la grâce de Dieu et les constitutions républicaines, Empereur des français, sur le rapport du ministère de la marine et des colonies, le conseil d'État entendu, décrète le règlement qui suit :

ART. 1.

Il y aura une association de prêtres séculiers, qui sous le titre de prêtres des Missions-Etrangères, seront chargés des missions hors de France.

[1] Affaires concernant les cultes. Extrait de minutes de la secrétairerie de l'Etat.

ART. 2.

Le directeur des Missions-Etrangères sera nommé par l'Empereur.

ART. 3.

L'établissement sera placé à Paris.

ART. 4.

L'église dépendante de ce bâtiment sera érigée en cure sous l'invocation de saint Vincent de Paul et desservie par le directeur de la mission, qui fera les fonctions curiales ; les vicaires et prêtres desservants seront pris parmi les missionnaires.

ART. 5.

Les vicaires resteront néanmoins à la disposition du directeur des Missions, qui pourra les faire passer dans les missions où il croira utile de les envoyer.

ART. 6.

Il pourra être admis dans la maison des élèves qui y recevront les instructions relatives au but de cet établissement, et apprendront les langues étrangères : le nombre de ces élèves ne pourra excéder celui qui sera fixé.

ART. 7.

Le Directeur des missionnaires pourra envoyer des missionnaires hors de France, seulement, dans tous les lieux où il jugera convenable, après avoir obtenu l'autorisation et les passeports nécessaires.

ART. 8.

Le Directeur des missionnaires recevra de l'archevêque de Paris les lettres de vicaire général pour les îles de France et de la Réunion, et le chef de ces îles n'aura dorénavant que le titre de provicaire général.

ART. 9.

Il est accordé à l'établissement des Missionnaires une somme annuelle de quinze mille francs, payable par quartier et par le trésor public, à compter du premier germinal prochain.

ART. 10.

Il sera pourvu, par la suite, au traitement de retraite des missionnaires âgés ou invalides.

ART. 11.

Le Conseiller d'Etat chargé de toutes les affaires concernant les cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

Signé : NAPOLÉON

Par l'Empereur, le Secrétaire d'Etat

Signé : B. MARET.

Ce décret causa plus de mécontentement que d'étonnement aux Directeurs et ils ne se firent pas faute de l'apprécier sévèrement, M. Boiret surtout[1].

« Nous vous avons envoyé la semaine dernière, disait-il, dans une lettre à M. de Chaumont, le fameux décret impérial qui nous détruit, pour substituer à notre place une autre association, dont le poison est caché sous une belle apparence dans les articles. On y peut facilement reconnaitre le fabricateur des lois organiques avec son adjoint Camus. On voit bien ou au moins on soupçonne avec fondement qu'on veut répandre dans les pays les plus éloignés le venin dont les faiseurs sont imbibés. Le cardinal Borgia m'avait chargé de lui communiquer mes réflexions sur cet artificieux décret, j'ai été obligé d'y travailler un jour et une nuit tout entière ; le troisième jour de ce mois en les lui remettant, nous avons eu une conférence de deux heures ; ce qui prouve assez que c'est un ouvrage de ténèbres, c'est le silence du légat qui n'en a pas encore écrit ici ; ce qui fait croire qu'il n'en a pas eu connaissance.

« Vous pouvez bien croire que le cardinal Borgia qui est d'un esprit et d'une activité surprenante, a déjà pris des mesures et en prendra encore, pour rendre inutile l'exécution de ce décret, et, en effet il paraissait déterminé à écrire une lettre encyclique à tous les supérieurs de n'approuver aucun missionnaire français, s'il n'a pas un certificat de la Propagande.[2] »

Dans ses conversations, M. Boiret était plus dur encore que dans ses lettres.

J'ai fait hier, disait-il le 21 juillet 1804, une visite à M. Brunet vicaire général des Lazaristes. Comme je ne lui parlais pas de la nouvelle association pour les missions, il m'en parla le premier en me disant que nos MM. de Paris nous en avaient écrit; je lui répondis qu'ils nous avaient

[1] Arch. des M.-E , vol. CCXXIII, p. 99.
[2] Archives des M.-E., vol. CCXXIII, p. 107.

marqué notre destruction par le décret impérial, il me répliqua que nous ne l'étions pas, puisqu'il ne faisait pas plus mention de nous que d'eux. Je lui dis que nous ne pourrions pas entrer dans une telle association qui détruisait les missions en les assujettissant au gouvernement civil, que la place de Directeur deviendrait une place d'intrigue, que le décret était un ouvrage de Portalis, de Camus, et il m'ajouta de Treilhard et de Martineau, et que Camus était l'intime ami de Portalis. Ce sont donc, lui dis-je, l'ouvrage des auteurs des lois organiques radicalement hérétiques, et de la prétendue constitution civile du clergé, condamnée par Pie VI, schismatique et hérétique. C'est pourquoi, dans le décret impérial il n'était fait aucune mention du Pape, et ils ont avancé, surtout Camus dans ses opinions et par écrit que le Pape n'avait que le pouvoir d'exhortation et d'inspection et non de juridiction dans l'Église, que les évêques étaient les successeurs des apôtres en tous leurs pouvoirs, que les prêtres recevaient dans leur ordination la puissance de prêcher et de confesser et qu'ils n'avaient pas besoin des pouvoirs des évêques pour l'exercice. Toutes propositions hérétiques, et qu'en conséquence, ils ont cru pouvoir se passer du Pape pour leur nouvelle association[1].

M. Bilhère exprimait des sentiments moins hostiles. « Dans une visite à un des grands faiseurs » dit-il, je fis observer que le décret excluait le chef de l'œuvre, mais soyez assuré, ajoutai-je, qu'elle ne réussira pas s'il n'y préside[2]». A quoi il répondit : Soyez sûr que nous ne ferons là-dessus aucun règlement par nous seuls, mais bien avec lui et avec celui qui tient ici sa place : et M. Bilhère concluait à l'adresse de l'ardent M. Boiret : « Ainsi vous voyez qu'il n'est question ni de schisme, ni d'hérésie, et qu'il est prudent de ne pas user des mots odieux de schismatique ou d'hérétique[3]. »

Il est intéressant de comparer les sentiments des Directeurs à ce sujet ; MM. Boiret et Descourvières réfugiés à Rome y voient surtout une atteinte aux droits de l'Eglise, M. de Chaumont, qui habite un pays où la liberté individuelle est grande, est frappé de l'omnipotence que le gouvernement s'attribue, et M. Bilhère qui cherche tout ce qui peut l'aider, ne nie pas que le décret ne soit défectueux, mais ce qu'il y considère principalement, c'est que les Missions sont rétablies, si le moyen qu'emploie le gouvernement est mauvais, M. Bilhère

[1] Arch. des M.-E. vol. CCXXIII, p. 107.
[2] Arch. des M.-E vol. CCXXIII, p. 119.
[3] Arch. des M.-E. vol.CCXXIII, p. 119.

ne désespère pas de le faire changer en se servant de cette première concession comme d'un point d'appui.

Les Directeurs faisaient encore contre ce décret une autre objection, qui pour sembler personnelle, n'en avait pas moins une valeur réelle : le gouvernement donnait à une nouvelle société, ce nom de Missions-Etrangères, qui était le nom propre, particulier, patronymique de la Société des missionnaires de la rue du Bac; dès son origine, cette société avait choisi ce nom, elle l'avait fait approuver par le roi Louis XIV et par le Souverain Pontife Alexandre VII, elle le portait depuis un siècle et demi, c'est sous ce nom que le monde entier la connaissait.

Pour les sociétés religieuses, comme pour les familles humaines, le nom est une propriété, les fondateurs le transmettent à leurs disciples, comme des pères à leurs enfants, chaque génération lui apporte son accroissement de gloire et d'honneur qui devient le patrimoine de la génération future. Usurper le nom d'une société religieuse, c'est usurper la renommée que lui ont acquise les travaux, les vertus, les souffrances de ses enfants, pour rendre illustres des étrangers et des nouveaux venus. « Cette Société qui va être composée de gens du gouvernement, prend notre nom, écrivait M. Boiret, c'est là une chose qui ne s'est jamais vue et que personne ne voudrait tolérer. » Un semblable décret ne pouvait être porté, sans soulever, de la part de Rome, de légitimes réclamations. Ainsi que le disait M. Boiret, le préfet de la Propagande avait composé plusieurs mémoires prouvant que les droits de l'Eglise étaient attaqués, et les avait envoyés au cardinal Caprara.

Après les avoir étudiés, le légat adressa à Portalis la lettre suivante qui résumait toutes les observations et exposait en un langage mesuré, mais ferme, la discipline catholique. C'est une leçon de droit canon et de bon sens qu'il faudra hélas ! donner plus d'une fois aux jurisconsultes de cette époque. Nous citons cette pièce tout entière, quoiqu'elle soit très longue, à cause de son extrême importance.

« Excellence,[1]

« On a répandu dans le public et même adressé particulièrement à Rome, un décret impérial concernant le rétablissement des Missions-

[1] Arch. des M.-E., vol. CCXXIII, p. 89.

Etrangères en France. Ce décret est daté du 7 prairial an XII. Il paraît authentique, tout annonce qu'il existe réellement et qu'on se dispose à l'exécuter.

« Il est impossible que je m'abstienne de vous adresser et par vous à Sa Majesté Impériale de justes représentations sur la teneur et sur les dispositions de ce décret, je le dois à mes instructions et au caractère dont je suis revêtu. Ce décret a vivement alarmé le Saint-Siège, non par le but qu'on s'y propose, mais par la manière dont on veut l'atteindre. Rien n'est plus désirable que le rétablissement des Missions-Etrangères en France, pour le bien de la religion ; mais il ne peut être indifférent pour le Saint-Siège que le rétablissement ait lieu de telle ou telle manière.

« Le Saint-Siège peut seul donner les pouvoirs nécessaires pour exercer les fonctions de missionnaires apostoliques, partout où il n'y a pas d'évêque titulaire canoniquement institué. La juridiction spirituelle ne peut émaner directement que du chef de l'Eglise, en vertu de la plénitude de son autorité. C'est ainsi que saint Boniface fut envoyé en Allemagne, saint Augustin dans l'Angleterre et saint François-Xavier dans les Indes.

« La Congrégation de la Propagande, dépositaire des intentions et des pouvoirs du Saint-Siège, envoie encore aujourd'hui de la même manière, tous les prêtres vertueux qu'un zèle vraiment apostolique dévoue à la conversion des nations hérétiques ou idolâtrès. Cet usage est connu en France et a été constamment respecté jusqu'au moment où la religion avait cessé de l'être.

« Cependant le décret impérial du 7 prairial ne parle ni de la nécessité de cette mission spirituelle, ni des droits du Saint-Siège sur les missions, ni du concours de l'autorité apostolique pour le rétablissement. Tout paraît se faire au nom de l'autorité temporelle. On garde un silence absolu sur tout ce qui tient à l'autorité spirituelle. Sa Sainteté ne peut pas croire qu'on ait eu le projet d'exclure son intervention ; mais il est indispensable qu'elle connaisse, sur cet objet, les vraies intentions du gouvernement. La validité des pouvoirs qu'exercent les missionnaires, et les succès de leurs travaux dépendent essentiellement de cette explication.

« Le premier article du décret n'établit qu'une seule association de prêtres séculiers pour les missions ; cependant il en existait trois en France, savoir : les Missions-Étrangères proprement dites, celle de Saint-Lazare et celle du Saint-Esprit. Aucune de ces congrégations n'a démérité. Toutes ont un territoire où elles peuvent exercer leur zèle. Toutes désirent et méritent de le conserver. Vouloir les confondre dans une seule et même association, ce serait violer leurs

premiers engagements, et leur prescrire une chose moralement impossible. L'esprit de chacune de ces congrégations, les inclinations et les obligations diffèrent essentiellement. Toutes tendent également au bien ; mais l'Eglise qui a su les différencier a prouvé par là même qu'il ne fallait jamais les confondre. Chaque homme a sa vocation et la reçoit de Dieu : il est donc essentiel de la respecter.

« J'observerai encore qu'aucune espèce de congrégation ayant essentiellement pour but un objet spirituel, ne peut être établie sans l'approbation du Saint-Siège ; et cependant ici rien de semblable n'est énoncé. La seule autorité temporelle confond et réunit trois congrégations dans l'ordre spirituel et n'en forme qu'une seule sans la participation du Chef de l'Eglise, et même sans exprimer la nécessité de son concours, qui depuis la naissance du christianisme, a toujours été nécessaire en pareil cas.

« L'article deuxième de ce même décret porte « que le Directeur des Missions sera nommé par l'empereur. » Cette nomination était avant ce jour absolument inusitée. Aucune des congrégations de missionnaires ne recevait son supérieur des mains du roi. On change donc par cet article le principe et le mode de gouvernement établi, sans avoir aucune garantie qu'il puisse être adopté. Il ne s'agit point ici seulement de ce qu'on fera en France pour les missions ; mais de la manière dont le mode adopté en France sera reçu dans les pays des missions. Ces pays n'étant pas soumis à l'empereur ne recevront que ce qu'il leur plaira. Les ennemis de la France ne manqueront pas de leur représenter que ce n'est pas par un supérieur librement élu et confirmé par le pape, que les missions sont dirigées, mais par un supérieur que l'empereur seul désigne, et qu'ils affecteront de leur peindre comme un agent uniquement dévoué à ses intérêts. Rien ne sera plus capable d'inspirer des préventions contre les missionnaires et d'empêcher le succès de leurs efforts. Il est même plus que douteux que les missionnaires employés aujourd'hui hors de France veuillent se soumettre à un ordre de choses essentiellement différent de celui qu'ils avaient embrassé.

« Cet ordre n'avait aucun inconvénient. Aucun supérieur n'était nommé, qu'il ne fût agréable au souverain. Cette nomination ainsi que l'envoi des missionnaires était l'ouvrage de la Propagande, qui n'inspirait aucune crainte aux souverains idolâtres. Tout cela n'empêchait pas que les missionnaires ne fussent utiles au gouvernement français, au commerce, aux sciences et aux arts, comme une infinité de monuments l'attestent. Il eût donc été plus naturel et plus utile de laisser les choses dans l'état précédent. Une utilité que le temps a confirmée est toujours préférable aux essais souvent pernicieux de la nouveauté.

« Cette nomination du Directeur faite par Sa Majesté offre encore une autre difficulté : il est dit, article VII, que le Directeur pourra envoyer des missionnaires hors de France, dans tous les lieux où il le jugera convenable. Une pareille disposition est inouïe dans l'Eglise. Jamais on n'a vu un Directeur uniquement nommé par la puissance temporelle envoyer des missionnaires uniquement où bon lui semble. De qui tiendrait-il ce droit? Serait-ce du prince qui l'a nommé? Mais ce prince ne peut avoir aucune autorité spirituelle dans l'Eglise, et il s'agit du salut des âmes. Serait-ce des évêques diocésains? Mais il n'en existe pas dans les contrées où les missionnaires sont envoyés. Serait-ce du Saint-Siège? Mais il n'y a pas un seul mot qui le concerne dans tout le décret. On y parle bien d'une autorisation nécessaire aux missionnaires envoyés, mais on la place comme à dessein, à côté de l'obligation d'avoir des passeports, ce qui suppose que ces deux choses appartiennent également à l'autorité temporelle.

« L'article VIII porte expressément « que le Directeur des missionnaires recevra de l'archevêque de Paris les lettres de vicaire général pour les iles de France et de la Réunion et le chef de la mission de ces iles n'aura dorénavant que le titre de provicaire général. » Cet article ne paraît pas moins extraordinaire que le précédent. Mgr l'archevêque de Paris n'a pas le droit de nommer le supérieur des nouvelles missions vicaire général des iles de France et de la Réunion. Ces iles ne font point partie de son diocèse; il ne peut y exercer la juridiction que par délégation spéciale du Saint-Siège. Le pape Benoit XIV avait accordé ce privilège aux prédécesseurs de Mr l'archevêque, mais à la condition expresse qu'ils ne l'exerceraient qu'en faveur des missionnaires de Saint-Lazare.

« Aujourd'hui tout est changé, cette congrégation n'est plus reconnue en France par le gouvernement, le but du privilège accordé ne peut donc plus être rempli. Il n'était d'ailleurs concédé que pour un temps, que la volonté du Saint-Siège devait limiter ad *Sanctæ Sedis beneplacitum*, et la Congrégation de la Propagande m'a déclaré par sa lettre, du 4 juillet de la présente année, qu'elle le regardait comme expiré.

« Sa Sainteté ne se refusera nullement au renouvellement de ce privilège, pourvu que le rétablissement des Missions-Etrangères en France, soit assis sur des bases qui assurent les droits du Saint-Siège, mais elle a vu avec douleur qu'on ait attribué par un arrêté public à Mgr l'archevêque de Paris des droits et une juridiction qu'il ne peut tenir que d'Elle.

« Je supplie votre Excellence de vouloir bien aplanir par une explication précise et officielle les difficultés que je viens de lui exposer. Sa Majesté Impériale est trop grande, trop généreuse, trop attachée à la

religion pour vouloir changer le régime salutaire des Missions. Ses prédécesseurs sur le trône, qu'elle occupe, ont recueilli les heureux fruits de la manière dont elles étaient organisées. Elles promettent les mêmes succès avec les mêmes éléments, les mêmes institutions et les mêmes règles. Si quelques changements étaient nécessaires, il serait indispensable de les concerter préalablement avec Sa Sainteté et le succès n'en serait par-là même que plus assuré. »

Cette magistrale dissertation ne laissait debout aucune des prétentions du gouvernement français, elle mettait en pleine lumière les droits de l'Eglise, et en même temps exprimait la pensée du Souverain Pontife qui, intransigeant sur le fond des choses, était prêt à se rendre aux désirs de l'empereur, lorsqu'il ne s'agirait plus que d'une question de forme.

Nous ne savons si cette lettre reçut d'autre réponse qu'un accusé de réception. Plusieurs mois après M. Boiret écrivait « que le gouvernement n'avait rien répondu et que sans doute il ne répondrait rien. »

Avant la fin de ces négociations, une douloureuse nouvelle avait attristé les Directeurs. Au commencement de l'année 1804, M. Descourvières fut attaqué « d'une fièvre double tierce qui devint rapidement putride et très périlleuse », la poitrine fut prise. « C'est un corps qui se dissout », disait le médecin, et en effet, bientôt M. Boiret annonçait à M. de Chaumont la mort de son confrère.

« Aujourd'hui, je vous annonce les larmes aux yeux cette triste et douloureuse nouvelle. Dieu a appelé à lui le cher confrère M. Descourvières, la nuit du 6 au 7 août vers minuit, pour recevoir la récompense de ses travaux apostoliques et de ses souffrances, l'ayant purifié par trois mois dix-huit jours de maladie qu'il a supportée avec une patience inaltérable et une résignation parfaite à la volonté de Dieu. Il a été exaucé, il ne désirait et ne demandait qu'à quitter cette misérable vie et cette terre d'exil. Il a tellement édifié ici pendant sa vie et sa maladie, qu'à sa mort on disait : le saint prêtre est mort. Il a reçu tous les Sacrements et c'est lui-même qui les demandait. Il a conservé la connaissance jusqu'au dernier moment. Ses obsèques ont été faites le 8, il a été mis dans le caveau où repose le vénérable car-

[1] Arch. des M.-E., vol. CCXXIII, p. 111, 11 août 1804.

dinal de Tournon, en l'église du collège de la Propagande. Je laisse à vos réflexions la perte que font les Missions, ce qui me cause une douleur inexprimable. J'espère bien ne pas survivre à ce cher confrère. »

Cette mort affecta d'autant plus vivement les Directeurs que M. Boiret, éprouvé par une attaque de paralysie, était fort affaibli, ils se hâtèrent d'agréger un nouveau Directeur, M. Paris, ami de M. Bilhère, ancien membre de la Congrégation des prêtres du mont Valérien.

A cette époque il était grandement question du voyage du Souverain Pontife à Paris. Cette nouvelle ranima les espérances des Directeurs. « Prions Dieu, écrivait M. de Chaumont, qu'il tire sa gloire d'une démarche aussi pénible au Saint-Père et à tous les vrais fidèles, c'est en permettant que Joseph fût conduit esclave en Egypte que Dieu le préparait pour être le sauveur de sa famille[1]. Dieu veuille au moins que nous soyons consolés de la démarche du Saint-Père par d'heureux changements dans l'Église de France. Je ne serai pas étonné que Bonaparte se fît un point d'honneur pour reconnaître la condescendance du chef de l'Eglise, d'accorder de grands avantages et de consentir aux réformes que demandera le Saint-Père. Son amour propre y trouvera son compte, et il ne serait peut-être pas fâché de prouver à ceux qui le disent incapable de faire aucun bien qu'il peut réellement en faire et qu'il en a le désir[2]. »

Ils comptaient beaucoup aussi sur le cardinal Borgia qui connaissait particulièrement la question des missions. « Le cardinal Borgia que j'ai vu le premier novembre, écrivait M. Boiret[3], pour lui souhaiter un heureux voyage, m'a bien assuré que nous serions rétablis, ou bien qu'il n'y aurait rien de fait, c'est-à-dire que le décret impérial serait sans exécution. Je sais qu'il va être très ferré non-seulement par mes observations, mais encore par les pièces qu'il a tirées des archives de la Propagande, de plus, quand il s'agit de la Propagande, il n'en cède pas les droits. »

Malheureusement le cardinal Borgia mourut à Lyon. « Sa

[1] Arch. des M.-E., vol. XXXIX, p. 382.
[2] Arch. des M.-E., vol. XXXIX, p. 403.
[3] Arch. des M.-E., vol. CCXXIII, p. 149.

mort, lisons-nous dans une lettre de M. Boiret, du 22 décembre 1804, a fait une sensation extraordinaire à Rome, comme celle de l'homme le plus capable de soutenir les intérêts de l'Eglise, le plus savant, le plus éclairé et le plus habile du Sacré Collège. On le regrette beaucoup, moi en particulier[1]. »

M. Boiret avait bien des raisons, en effet, pour regretter le cardinal Borgia, qui l'avait toujours traité avec la plus grande bienveillance, s'occupait activement de toutes les affaires et les décidait avec « une rapidité qui ne plaisait pas à tous, de plus il montrait la plus grande générosité envers les Missions. »

En juillet 1799, il donnait 500 écus romains pour le Tong-King Occidental ; en mai 1800, 500 écus à la Haute-Cochinchine, 400 écus à la mission du Su-Tchuen, 200 écus à la mission de Siam, à la mission de la côte de Coromandel, 400 écus ; à Macao, afin d'acheter du vin de messe pour les missionnaires, 400 écus.

L'année suivante, il donnait 800 piastres pour le Tong-King Occidental, 400 piastres pour le Su-Tchuen, 600 piastres pour la Cochinchine, 200 piastres pour Siam, 600 piastres pour la côte de Coromandel, 400 piastres pour le vin de messe[2]. En 1802, il envoyait encore 2000 piastres[3] ; en 1803, 600 piastres pour bâtir une église en Cochinchine[4] ; en 1804, à la même mission, 600 piastres pour chaque oratoire dédié à la sainte Vierge sous les vocables de la Présentation, de la Visitation, et de la Purification.

Pendant son passage à la Propagande, il donna aux seules missions de la Société la somme de 42840 écus romains.[5] « Cet argent sortait de sa caisse particulière et non de la caisse de la Propagande. Cette caisse était formée d'aumônes qui étaient données au cardinal pour les missions et dont il était le seul distributeur, il n'y avait que le pape et lui à le savoir. »

A l'arrivée du Souverain Pontife à Paris, M. Bilhère se mit, suivant la recommandation de ses confrères, en relation avec

[1] Arch. des M.-E., vol. CCXXXIII, p. 167.
[2] Arch. des M.-E., vol. CCXXI, p. 428.
[3] Arch. des M.-E., vol. CCXXII, p. 120.
[4] Arch. des M.-E., vol. CCXXII, p. 401.
[5] Arch. des M.-E., vol. CCXXIII, p. 175.

les cardinaux Antonelli et di Pietro comme le témoigne une lettre de M. Alary à M. Boiret du 10 janvier 1805 : « Nous avons vu le cardinal Antonelli auquel M. Bilhère a présenté l'ancien mémoire que vous avez vu, il y a mis seulement quelques additions. Son Éminence a eu la bonté de nous visiter aux Missions-Etrangères, il nous a engagés à aller parler au cardinal di Pietro que le pape vient de nommer préfet de la Propagande. Sa Sainteté doit parler elle-même de notre œuvre à l'empereur et demander que les Lazaristes soient chargés de leurs anciennes missions, en nous laissant continuer d'administrer les nôtres sous le gouvernement de nos supérieurs ordinaires ; on pourra aussi demander quelques secours pécuniaires, mais on n'a fait encore aucune proposition à ce sujet. Le cardinal di Pietro nous a demandé avec beaucoup d'instances, des renseignements que nous lui avons fournis ; il est plein de zèle et de désir de procurer le bien[1]. » Le cardinal Antonelli plus apte que le cardinal di Petro à traiter les questions des Missions, puisqu'il avait été longtemps préfet de la Propagande, rédigea un mémoire pour demander le rétablissement des Missions-Etrangères, des congrégations des Lazaristes et du Saint-Esprit. M. Bilhère de son côté n'épargnait rien de ce qui pouvait le faire réussir ; de chez le cardinal di Pietro, il passait chez le cardinal Fesch, ensuite il allait voir Mgr Bernier, Talleyrand, Portalis ou son secrétaire ; que disait-il dans ses entrevues, quels arguments nouveaux pouvait-il faire valoir ? Probablement il rappelait l'importance des Missions et l'utilité du Séminaire, il répétait ce que contenaient ses mémoires, ou ses lettres. Il avait aussi pour toucher, ce qui souvent est le meilleur moyen de convaincre, une raison à laquelle il ne songeait pas sans doute, mais qui se dégageait spontanément de sa personne et de ses actes. On ne devait pas voir, sans quelque émotion, ce vieillard de 81 ans, ardent comme un jeune homme, passionné pour son œuvre, poursuivant, depuis dix ans, le même but avec la même indomptable persévérance, combattant pied à pied, conquérant le terrain lentement, avec bien des peines, mendiant des secours pour racheter son Séminaire et des protections pour le rétablir, obtenant un décret qui restaurait les Missions et qui semblait détruire le Sémi-

[1] Arch. des M.-E., vol. XXXIX, p. 479.

naire, s'attachant au premier point, recommençant pour faire changer le second, les mêmes visites, les mêmes lettres et les mêmes mémoires. En étudiant les archives de cette époque, on éprouve un regret très vif de la discrétion de M. Bilhère ; ses lettres sont rares, courtes, sobres de faits, plus sobres encore de sentiments. Il n'est guère possible que dans ces longues luttes, il n'ait eu quelques moments de découragement, quelques impressions de tristesse, qu'il n'ait reçu çà et là des paroles dures, des promesses banales, des sourires de dédain que connaissent tous les solliciteurs ; il ne le dit pas et ne s'en plaint pas ; il agit et supporte tout en silence ; un seul sentiment le domine, c'est l'espérance ; encore voudrait-on qu'il nous expliquât par quels moyens il compte réaliser ce qu'il espère ; il ne le dit point : « Nos affaires vont bien : » « Je ne désespère pas de réussir : » « On s'occupe activement de notre affaire ; » quelquefois il ajoute le nom d'un personnage qu'il a sollicité ou l'indication d'une visite qu'il a faite ; c'est tout. Il fallait assurément qu'il fût doué d'un caractère fortement trempé et d'une expérience consommée, ce vieillard qui seul concevait ses plans, seul les exécutait, ne confiant au papier et à ses amis que le résultat de ses efforts, quand il l'avait atteint.

Au-dessus de tous les personnages importants que M. Bilhère essayait d'intéresser à son œuvre, il y avait à Paris, un homme qu'il n'était nul besoin de solliciter, qui de lui-même s'occupait des Missions. C'était le Souverain Pontife Pie VII. Lors de sa visite à la Malmaison, il avait présenté à l'empereur un mémoire dans lequel il recommandait le Séminaire des Missions-Etrangères.

Le 30 ventôse, an XIII (21 mars 1805), Napoléon adressa au chef de l'Eglise une lettre qui répondait à chaque demande de ce mémoire. Dans l'article qui concernait les Missions-Etrangères, il était dit : « Sa Majesté dotera volontiers le Séminaire des Missions-Etrangères et pourvoira abondamment à tout ce que la Propagande pourra décider. Pour un objet si important les plus grands sacrifices lui paraîtront légers ».

Deux jours plus tard, le 2 germinal an XIII (23 mars 1805) : l'empereur rétablissait le Séminaire des Missions-Etrangères et la congrégation du Saint-Esprit par le décret suivant :[1]

[1] Arch. des M.-E., vol. X, p. 310.

Au palais des Tuileries, le 2 germinal an XIII. (23 mars 1805).

Napoléon, empereur des Français, sur le rapport du ministre des cultes, décrète :

ARTICLE 1er.

Les établissements des missions, connus sous les dénominations des Missions-Etrangères et du Séminaire du Saint-Esprit, sont rétablis.

ARTICLE 2.

M. de Billères, *(sic)* supérieur du Séminaire, dit des Missions-Etrangères, rue du Bac, est autorisé à accepter des tiers acquéreurs, la donation de l'édifice, autrefois consacré à ce Séminaire, et les revenus et biens qui y étaient attachés. Il pourra, ainsi que ses successeurs, accepter toutes fondations et donations qui seront faites à cet établissement.

ARTICLE 3.

La maison de campagne, située près la forêt d'Orléans, et ses dépendances, provenant du Séminaire du Saint-Esprit, lui sont rendues, et sont mises à la disposition de M. Berthout, supérieur actuel du dit Séminaire et de ses successeurs ; ils demeurent autorisés à recevoir les fondations et donations qui seraient faites pour l'œuvre des missions.

ARTICLE 4.

Les actes de fondations et de donations, acceptées par les supérieurs des Missions-Etrangères et du Séminaire du Saint-Esprit, seront soumis à la sanction de Sa Majesté Impériale.

ARTICLE 5.

Les ministres des finances et des cultes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Signé : NAPOLÉON.

Par l'empereur

Le secrétaire d'Etat

Signé : HUGUES B. MARET.

On dit que l'histoire se répète. Ceux qui connaissent l'origine du Séminaire des Missions-Etrangères ont dû, en lisant la dernière partie de cette étude, songer à cette parole.

Entre la fondation et le rétablissement du Séminaire, en effet, il y a plus d'une analogie; le dévouement de Mademoiselle d'Escars remplace celui de Madame d'Aiguillon; Mademoiselle Bochard de Saron prête son nom comme Messieurs de Garibal et d'Argenson avaient prêté le leur; le cardinal Antonelli qui visite le Séminaire ne rappelle-t-il pas le cardinal Chigi qui le bénit en 1663; l'Eglise et l'Etat s'unissent au dix-neuvième siècle de même qu'au dix-septième; Pie VII approuve la résurrection comme Alexandre VII avait approuvé la naissance, et Napoléon donnant l'existence légale continue l'œuvre de Louis XIV.

Les Directeurs ont donc accompli la tâche qu'ils s'étaient imposée, ils ont soutenu les Missions et rétabli le Séminaire. Pendant toute cette période leur vie offre un spectacle d'une édifiante grandeur et d'un fortifiant enseignement. Habileté pratique, intelligence des situations difficiles, connaissance des hommes, ces qualités apparaissent dans tous leurs actes, et au-dessus d'elles, les développant ou les faisant naître, un sentiment de foi et de dévouement donne à leur existence son caractère particulier et distinctif, l'attachement à leur œuvre.

Aux premières mesures vexatoires, ils répondent par des lettres, des rapports, des mémoires, où des faits précis, racontés en un langage modéré corroborent d'indiscutables raisonnements; vis-à-vis des officiers municipaux, des soldats, de la populace, ils se montrent courageux sans jactance et affables sans bassesse; lorsque la situation rend leur présence plus nuisible qu'utile au Séminaire, ils partent pour l'exil; et sur la terre étrangère, pendant plus de dix années, sans fortune, sans appui, presque sans nom, on les voit, toujours unis de cœur et d'action, toujours persévérants, toujours fidèles, s'adresser aux papes, aux cardinaux, aux évêques, aux rois, aux ministres, aux ambassadeurs, aux catholiques, aux protestants, et par des démarches, des instances, des sollicitations nombreuses, obtenir des secours pour les Missions, envoyer vingt-trois prêtres en Extrême-Orient, publier des relations qui ravivent l'idée de l'apostolat, racheter leur maison, revendiquer pour la Société

son nom et sa liberté, enfin, après avoir dissipé les préjugés des hommes politiques, conquérir le rétablissement du Séminaire. Ceux qui liront ces pages et qui ont aimé la Société des Missions-Etrangères, jusqu'à lui donner leur vie, conserveront une immortelle gratitude pour ces humbles prêtres, si patients dans la souffrance et si vaillants dans la lutte; mais ils puiseront aussi dans les événements multiples dont nous avons déroulé la trame une pensée plus haute; le passé leur sera un sûr garant de l'avenir, il fortifiera leur espérance en la stabilité d'une œuvre visiblement protégée par la Providence, il augmentera leur confiance en Celui-là seul qui « tient tout en sa main, qui sait le nom de ce qui est et de ce qui n'est pas, qui préside à tous les temps et prévient tous les conseils. »

FIN.

Vannes. — Imp. E. Lafolye, 2, place des Lices.

